



UNIVERSITE MOULoud MAMMERIE DE
TIZI-OUZOU



FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES
ET DES SCIENCES DE GESTION

Département des Sciences Financière et Comptabilité

Mémoire de fin d'étude

En vue de l'obtention du diplôme de master en Sciences

Financière et Comptabilité

Spécialité : Finance Et Banque

Thème

Le rôle des paiements électronique dans la modernisation des services bancaires Cas de la direction CPA banque Tizi-Ouzou.

- YAHY Tinhinane
- YAZID Dihya

M^r.: ACHIR Mohamed

Présenté devant le jury composé de :

- Président : Mr. GHEDDACHE Lyés.....M.C.A.....UMMTO
- Rapporteur : Mr. ACHIR Mohamed.....M.C.B.....UMMTO
- Examineur : Mr. ABIDI Mohamed.....M.C.B.....UMMTO

Année universitaire 2021/2022

Remerciement

Tout d'abord, on est reconnaissant envers le grand Dieu « ALLAH » de nous avoir donné la force et la volonté pour accomplir ce travail

Nos premières remerciements, sont adressés à notre encadreur

***Mr.ACHIRMohamed** pour ses conseils avisés, ses remarques pertinentes et de nous avoir consacré son temps pour éclaircir nos doutes, et ce malgré ses nombreuses obligations.*

Nous remercierons également l'ensemble du personnel du CPA Banque en particulier :

***Mr. SMADEHI Ahmed**, directeur général de la direction Régionale du CPA Banque Tizi-Ouzou. Nous remercierons également **Mme SAHEB** pour ses conseils et sa disponibilité permanente.*

Et en fin, On remercie les membres du jury d'avoir accepté de juger et évaluer notre travail.

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à mes très chers parents à qui je souhaite une longue vie et une santé parfaite, je les remercie de m'avoir aidé tout au long de mes études universitaires.

A mon grand frère Islam et ma petite sœur Dihia qui est le rayon de soleil qui illumine mes journées.

A ma chère binôme et amie Dihya, ce travail nous à demander beaucoup d'efforts, de patience mais surtout une entente qui sans elle rien n'aurait été possible.

A une personne cher à mon cœur qui à toujours était là dans les moments difficiles, qui à sû être l'épaule sur la quel j'ai toujours pu me reposer.

Enfin je remercie tout mes amis (es), qui ont étaient des rencontre inoubliable et à qui je souhaite une très grande réussite professionnel.

TINHINANE

Dédicaces

A mes chers parents en reconnaissance de leurs soutiens,

*Amours et sacrifices. Que dieu leur procure bonne santé et
longue vie,*

A mes deux frères Massinissa, Farinas,

A ma meilleure amie Lydia,

A ma grande famille du petit au grand,

A toutes mes amies,

*En fin, Je remercie mon amie et binôme Tinhinane pour
tous les efforts fournis à la réalisation de ce modeste travail.*

DIHYA

LES ABRÉVIATIONS

ABC: Arab Banking corporation.

APBEF: Association Professionnelle des Banque et Etablissement Financiers.

AGB: Algeria Gulf Bank.

ANADE: Agence Nationale d'appui au développement de l'entrepreneuriat.

ANGEM : Agence Nationale de gestion du Micro-credit.

ATM: Automate Teller Machine.

BADR : Banque de l'agriculture et de développement rurale.

BDL : Banque de Développement Locale.

BEA : Banque Extérieure d'Algérie.

BNA : Banque Nationale d'Algérie.

BNP : Banque Nationale de Paris.

BTC : Le Bitcoin.

BTPH : Bâtiments des travaux publics et de l'hydraulique.

CIB : Carte interbancaire.

CBRI : Carte Bancaire de retrait interne.

CMI : Carte monétique interbancaire.

CNAC : Caisse Nationale des Chômeurs.

CNEP : Caisse Nationale d'épargne et de Prévoyance.

CPA : Crédit Populaire Algériens.

DAB : Distributeur automatique de billet.

EMV : Europay, Mastercard, Visa.

GAB : Guichet automatique de banque.

GIE : Groupement d'Intérêt Economique de la Monétique.

GRE : Groupe Régionaux d'exploitation

LEB : Livret épargne bancaire.

MADR : Ministre de l'Agriculture et du Développement Rurale.

NTIC : Nouvelles Technologie de l'information et de la Communication.

PME : Le porte-monnaie électronique.

PMV : Le porte-monnaie virtuel.

RIB : Relevé d'identité bancaire.

RMI : Réseau Monétique Interbancaire.

SATIM : Société d'Automatisation des Transaction Interbancaire et de Monétique.

SMS: Short Message Services.

SPA: Société par Action

SWIFT: Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication.

TPE: Terminaux de paiement électronique.

TPV : Terminal de paiement virtuel.



Sommaire

Introduction générale.....	01
Chapitre 01 : généralité sur les moyens de paiement électronique	
Introduction.....	05
Section 01 : historique et évolution des moyens de paiements.....	06
Section 02 : les moyens de paiements.....	12
Section 03 : l’histoire de la monnaie électronique.....	26
Conclusion	33
Chapitre 02 : la monétique en Algérie	
Introduction.....	35
Section 01 : les opérations monétique en Algérie.....	36
Section 02 : les conditions de développement de la carte monétique et la carte interbancaire en Algérie.....	48
Section 03 : l’apparition et développement de la monétique en Algérie.....	60
Conclusion.....	66
Chapitre 03 : la modernisation des services bancaires au sein du CPA	
Introduction.....	68
Section 01 : présentation de l’organisme d’accueil le crédit populaire algériens.....	69
Section 02 : les produits et les services de CPA.....	77
Section 03 : la modernisation des services bancaires.....	93
Conclusion.....	108
Conclusion générale.....	110
Bibliographie	
Listes des figures	
Les annexes	
Tables des matières	

A blue scroll graphic with a white border and a white shadow. The scroll is unrolled, showing the text. The top right corner of the scroll is curled up, and the bottom left corner is curled down.

Introduction

Générale

Introduction Général

À travers les siècles, de l'ère du troc à l'ère actuelle, la monnaie est passée par plusieurs phases, elle a su se transformer au cours du temps pour pouvoir s'adapter à la modernisation. Les modes de paiements ont subi des changements considérables et révolutionnaires car aujourd'hui nous pouvons parler d'une monnaie dématérialisée. Cette évolution qui est de qualité permet d'être un bon indicateur de la performance économique d'un pays. La progression des intermédiaires bancaires, et le développement des institutions, et la concurrence pour dominer le marché bancaire ont permis de développer et de diversifier les moyens de paiement.

Parmi les divers moyens de paiement, on distingue actuellement plusieurs types : le chèque, les espèces, la carte bancaire, le virement et le prélèvement... Chaque 'un de ces derniers recouvrent des réalités différentes en matière de gestion tant sur le plan économique qu'industriel. Chaque banque se voit proposer ses différents types de moyen de paiement essayant de moderniser toujours plus leurs services. Lors de l'ouverture d'un compte le client se voit tout d'abord proposer un chéquier puis une carte bancaire et petit à petit un service à distance et un paiement électronique pour ainsi faciliter leurs vies au quotidien et évitez-la de ruer aux guichets des agences bancaires.

Les moyens de paiement électronique sont une forme de dématérialisation des moyens de paiement. Ils sont utilisés pour acheter des produits, des biens et des services qui ne nécessitent pas forcément d'avoir de l'argent liquide à porter de soi cette version de paiement est disponible à usage personnel et professionnel. Ainsi, les particuliers peuvent choisir de payer par carte bancaire, par portemonnaie électronique ou par virement de compte personnel à compte personnel. Ce moyen de paiement se développer de plus en plus et de nombreux le préfère aux anciens moyens, car il leur est plus facile et leur permet de moins se déplacer.

L'Algérie s'investit depuis 1990 dans un environnement concurrentiel dans l'objectif de libéraliser son système bancaire et de l'intégrer au niveau international, à travers la promulgation de loi n°90-10 des 14/04/1990 relatives à la monnaie et au crédit. Dans ce cadre, les autorités bancaires algériennes se sont engagées dans de nouvelles techniques financières pour améliorer et développer ces moyens de paiement, leurs assurant la circulation de la distribution des services avec une grande efficacité. En effet, une mise en œuvre de la modernisation des services de paiements s'est inscrite dans le développement de la monétique qui a pour but de faciliter les transactions commerciales et de développer la bancarisation de l'économie, avec une plus grande efficacité et sécurité des services.

Introduction Général

Dans la cadre de la modernisation du système le crédit populaire d'Algérie s'est inscrit dans le développement des services bancaires en Algérie. Le CPA dispose en effet de plusieurs nouveaux moyens de paiement notamment le banking, le mobile CPA, mais aussi de nouveaux projets pour l'année en cours comme la carte visa Mastercard et la carte PLATINUM.

Objet de recherche

La modernisation des services bancaires est de plus en plus considérée comme une nécessité au développement et à l'amélioration des prestations de la banque. Ils sont de nature à influencer le mode de fonctionnement des banques et leurs restructurations. La création de nouveaux produits qui vise à satisfaire le client est devenu un réel challenge. L'objet et l'intérêt de notre travail sont d'étudier comment moderniser les différents services bancaires.

La problématique de recherche

✚ **Quels sont les différents moyens bancaires modernisés mis en place au sein du CPA de Tizi-Ouzou à fin de satisfaire ses nombreux clients ?**

Pour répondre à cette question générale, nous formulons deux hypothèses que nous

Essayera de vérifier en s'appuyant sur des données empiriques recueillies, particulièrement celles issues de notre recherche empirique au sein de la banque CPA.

Hypothèse 01 : l'amélioration constante des services bancaires ne sont pas encore arrivée à la perfection ultime et présente quelques inconvénients.

Hypothèse 02 : le CPA comprend plusieurs moyens de paiement électronique, ce qui est constaté à travers l'usage massif des cartes bancaire et des moyens de paiement en ligne.

Objectifs et intérêt du sujet :

La raison du choix de notre thème de recherche est tout d'abord lié au nouveaux produits et services monétique à savoir : « le e-Banking, l'application mobile CPA, le carte visa MasterCard et la carte visa PLATINUM » qui permettent de régler des achats et des paiements en ligne. Ensuite comme autre raison nous pouvons citer notre intérêt à connaître l'apport et les avantages d'utilisation de la monétique pour les titulaires des cartes électroniques en Algérie mais surtout la place de paiement électronique et aussi de ressortir

Introduction Général

les blocages et les freins qui lui sont liés. Enfin notre sujet est un sujet d'actualité vue l'importance des nouveaux moyens de paiement électronique comme facteur principale et nécessaire pour l'évolution du secteur bancaire.

Limites et contraintes rencontrées :

Notre étude a été entravée par les difficultés suivantes :

- ✚ Manque de documentation et ouvrages ayant trait à notre thème ;
- ✚ Manque de statistiques et de documentation au niveau de la banque CPA.

La méthodologie de recherche :

Dans le but de répondre à notre problématique de recherche, nous avons adopté une méthodologie à double démarche :

Une démarche théorique fondée sur une bibliographique et nous avons eu recours à des documents, ouvrages, articles, mémoire et thèse et aussi une étude empirique menée sur un échantillon de 100 individus, (étudiant, professionnels, ouvriers et autres). Nous avons suivie démarche de collecte d'information, selon la méthode de contact directe qui adéquate et efficace, pour questionner les clients. En effet un questionnaire a été administré.

Structure du travail :

Pour élaborer notre travail, nous avons choisi de suivre une méthodologie descriptive et analytique, qui est structurée dans son ensemble en trois chapitres :

Le premier chapitre s'intitule « généralités sur les moyens de paiement électronique », dans lequel nous présenterons : historique et évolution des moyens de paiements, les moyens de paiements et enfin l'histoire de la monnaie électronique.

Le second chapitre, intitulé « La monétique en Algérie » dans lequel nous présenterons : les opérations monétique en Algérie, les conditions de développement de la carte monétique

A blue scroll graphic with a white border and a white shadow. The scroll is unrolled, showing the chapter title. The text is in a bold, italicized, black serif font.

***Chapitre 01 :
généralités sur les
moyens de paiement***

Introduction

La monnaie est passée par divers changements passant du troc de l'ancien temps jusqu'à notre ère d'aujourd'hui, la monnaie a subi de nombreux développements pour par la fin obtenir les développements que nous pouvons constater actuellement qui répondent aux besoins évolutifs des personnes, en particulier ces dernières années, elle a été favorisée par divers facteurs tels que l'émergence et le développement de l'information, une technologie qui favorise le paiement et l'utilisation de la monnaie.

Les moyens de paiement sont indispensables dans un système de paiement. Ces dernières sont passées de la monnaie espèces à la monnaie scripturale puis à la monnaie électronique, cette évolution permet de traiter les moyens de paiements toujours plus

Dématérialiser qui nécessite le développement des systèmes de moyens de paiement toujours plus élaboré.

Dans ce 1er chapitre, nous allons traiter et mettre l'accent sur différents points fondamentaux tel que :

- Explication générale sur la monnaie et son évolution à travers les siècles ;
- Les moyens et instruments de paiement.

Section 01 : historique et évolution des moyens de paiement :

Il est très difficile de préciser exactement l'émergence de la monnaie dans le temps, mais il est plus au moins facile de reconstituer son évolution à travers les siècles depuis le troc jusqu'à la nouvelles formes de monnaie qu'il existe aujourd'hui. L'histoire de la monnaie est marquée par plusieurs monnaies, qui se remplacent les unes les autres. Il existe une monnaie dans chaque pays du monde, il est très difficile de croire que durant une période passé les choses pouvaient s'acheter grâce aux produits élémentaires de notre vie de tous les jours tels que le sel, le lait ainsi que le poisson séché.

Au moyen âge, la grande majorité des gaulois n'utilise pas de pièces, car leur valeur est trop importante : le système d troc est encore actif pour les paiements. Les premières pièces de monnaie auraient été frappées aux alentours du VII^{ème} siècle av.J.C dans le royaume de Lydie et plusieurs cités indépendantes d'Asie Mineure.¹

1- Définition de la monnaie :

La monnaie fait référence à une unité utilisée pour mesurer la valeur d'échange.

La monnaie peut se définir comme tous moyens de paiement généralement acceptés par une collectivité pour une livraison de biens ou règlement d'une dette au sein d'un espace géographique donné.²

Cette définition nous permet de comprendre que la monnaie n'est nécessairement une pièce de monnaie ou un billet de banque en métal, mais elle inclut tous les modes de paiement avec des capacités de décharge instantanée, qui peuvent être rapidement transformés en un mode de paiement (liquide) sans risque.³

*« La monnaie est par nature, l'instrument d'échange universel dont l'existence préalable est la condition de l'échange. Sa détention est rationnellement justifiée par la nécessité soit de rompre les relations de troc, soit de différer l'échange en situation d'incertitude ».*⁴

¹ CHANCHE Hugo. « L'évolution de la monnaie au Moyen-âge », 19 avril 2020, p2.

² BASSINO Jean pascal. « Monnaie et finance », Edition Fouché, Paris, 2000, p.12

³ Idem, p.12.

⁴ MORGUES Mathieu. « Macroéconomie monétaire », Edition Economica, Paris, 2000, p20-21.

Généralités sur les moyens de paiement

La monnaie se caractérise par la maniabilité et divisibilité, permettant une utilisation intensive et une conversion aux meilleur prix. La reconnaissance par le plus grand nombre d'usage possible (limites territoriales), et un pouvoir de réserve, l'intervalle de temps entre l'obtention de marchandises et le transfert des marchandises.

1.1. L'évolution et les formes de la monnaie :

1.1.1. Le troc :

*« Le troc est un système économique primitif qui n'inclut pas les échanges financiers. Beaucoup de personnes l'ont adopté bien avant la création de la monnaie et certaines continuent d'utiliser le principe pour jouir de certains avantages. Par exemple, La personne X fournit du miel à une personne Y et cette dernière à la place d'argent, fournit en retour du sucre ».*⁵

Au fil du temps le troc connaîtra des limites :⁶

- La nécessité de la coïncidence des besoins mutuels des intervenants en termes de types, quantité, qualité et temps ;
- L'indivisibilité de certains articles et la périssabilité d'autres articles (comme le bétail et le poisson) ;
- L'expression de la valeur marchande requiert une variété de rapport de valeurs, et il y a des problèmes avec l'équivalence et l'évolution de la valeur marchande ;
- Séparation temporelle entre l'acquisition et l'aliénation des biens ; les échanges sont instantanés dans le temps et dans l'espace.

Le troc ne disparaîtra pas complètement mais laissera place à un autre moyen de paiement.

1.1.2. La monnaie marchandise :

La monnaie-marchandise est la première sorte de monnaie qui a existé, elle est apparue juste après le troc. Avant que les pièces métalliques voient le jour, les échanges commerciaux se réglaient donc avec de la monnaie-marchandise. La marchandise qui servait de paiement

⁵<https://www.troc-echange.com/blog/le-troc-definition-et-principes/>. Consulté le 1^{er} juin 2022 à 13h30.

⁶DELAPLACE Marie, « Monnaie et financement de l'économie », Dunod, 2^{ème} édition, Paris, 2007.p8-9.

Généralités sur les moyens de paiement

pouvait varier selon les pays, ça pouvait aller par exemple des coquillages dans les territoires en bordure de mer à des outils pour la chine.⁷

Cette monnaie était un moyen d'échange qui devait être durable pour pouvoir ensuite être stockés, divisible et suffisamment rares pour que les individus aient envie de les tenir, nous pouvons prendre l'exemple du bétail, des coquillages, les épices, les étoffes.....

1.1.3. La monnaie métallique :

Le développement des échanges a mené à l'apparition d'une nouvelle forme de monnaie ou bien une nouvelle forme d'instrument de paiement qui est devenue très rapidement très importante. Cette monnaie a pour nom la monnaie métallique.

Une Monnaie Métallique est une monnaie dont la valeur se définit par rapport à un ou plusieurs métaux. Il s'agit en général de l'or et de l'argent. Chaque pièce frappée contient ainsi une valeur intrinsèque forte : la valeur de son métal, proche ou égale à sa valeur faciale.⁸

La monnaie métallique prend plusieurs formes :

1.1.3.1. La monnaie pesée :

Très utilisée dans l'ère de l'Égypte antique, elle prenait la forme de lingots d'or sans avoir une telle forme spécifique, seul compte le poids et la pureté du lingot.

1.1.3.2. La monnaie comptée :

En 800 av. JC, le lingot autre qui n'avait aucune forme commence à être modifié et ainsi qu'une certaine unité de poids, cela donnera donc par la suite la création de la monnaie en forme de pièce.

1.1.3.3. La monnaie frappée :

Cette monnaie prend la forme de pièces, même si elle possède une unité de forme, il est toujours possible de modifier sa composition pour ainsi éviter de donner sa réelle valeur.

⁷<https://www.financefrancophone.com/monnaie-marchandise-185.html>. Consulté le 01 juin 2022 à 14h03.

⁸www.piecedemonnaie.fr/lexique/monnaie-metallique/. Consulté le 01 juin 2022 à 20h00.

1.1.4. La monnaie manuelle :

Cette forme est une forme traditionnelle de monnaie, c'est tout ce nous trouvons dans nos porte monnaie. Elle prend deux formes :

- **Lamonnaiedivisionnaire** : est tout ce que nous possèdent dans nos porte monnaie elle prend la forme de pièce métalliques que distribue le trésor public.
- **Lamonnaiefiduciaire** : est sous forme de billets de banque.

La monnaie manuelle est dans certains pays développé de moins en moins utilisé, car de nouvelles formes-en vue le jour.

1.1.5. La monnaie scripturale :

Du nom de sa forme spécifique c'est une inscription dans le livre de compte bancaire sous forme d'ouverture d'un compte de dépôts.⁹ Les transactions peuvent être réalisées à l'aide d'outils traditionnels (chèques, virement, prélèvements...) et de supports modernes

(Comme les cartes traditionnelles). Il existe également une monnaie appelée quasi-monnaie, qui doit être convertie en liquidité avant de pouvoir être utilisée : c'est le dépôt à terme.

Toutes ces monnaie on été créer dans des buts précis :¹⁰

- Remplacer les échange en nature (trocs) ;
- Faciliter et multiplier les échanges.

Des métaux précieux on été choisit :

- Matière facile à transporter ;
- Nature incorruptible donc durable ;
- De valeurs pour être un gage.

⁹ ADENOT Jacques, ALBERTINI Jean-Marie. « La monnaie et les banques », Edition du seuil, Paris, 1975, p25.

¹⁰ CHANCHE Hugo, « l'évolution de la monnaie au Moyen-âge », 19 avril 2020, p2.

2. Les fonctions de la monnaie :

Les économistes définissent généralement la monnaie par ce qu'elle fait, plus précisément par la fonction économiques qu'elle remplit. Cette approche de la monnaie dite approche fonctionnaliste est ancienne puisqu'elle remonte au philosophe Aristote (348 av. J.-C). Généralement, les économistes considèrent que la monnaie remplit trois fonctions économiques principales ou dit autrement, qu'un objet est de la monnaie s'il remplit ces trois fonctions que nous allons expliciter.¹¹

2.1. Intermédiaire d'échange :

La monnaie est avant tout un « intermédiaire des échanges », c'est-à-dire un élément que les agents économiques peuvent utiliser pour acheter n'importe quel bien ou service qui s'échange sur un marché ou pour rembourser leurs dettes. Cela ne peut évidemment être possible que si chacun a confiance dans le fait que la monnaie qu'il reçoit sera acceptée comme règlement par les autres agents. La monnaie repose sur l'Etat qui impose par la loi le fait d'accepter une monnaie comme moyen de paiement des achats ou de règlement des dettes, de paiement (on dit que l'Etat donne « cours légale » à la monnaie considérée). Pour comprendre l'importance de la n'existait pas d'intermédiaire des échanges et que les échanges prenaient uniquement la forme du troc, c'est-à-dire de l'échange de biens ou de services contre d'autres biens ou de services. Les agents économiques seraient alors confrontés au problème du « double coïncidence » des besoins » : pour qu'un échange se réalise entre deux agents économiques, il faudrait que chacun dispose de quelques choses que veut l'autre. Un violoniste virtuose ne pourrait ainsi acheter contre un petit récital de violon, ce qui peut être passablement compliqué. L'absence d'un intermédiaire des échanges limite donc les échanges dans une économie et donc, par la même occasion, la spécialisation des individus dans les tâches où ils sont les plus efficaces. Dès lors qu'un intermédiaire des échanges existe, la double coïncidence des besoins n'est nécessaire à l'échange. En reprenant l'exemple précédent, il n'est plus nécessaire que la personne qui souhaite écouter un récital de violon et la personne qui dispose des produits alimentaires soit une seule et même personne : la première « paie » le violoniste et, avec cet argent, le violoniste « paie » la seconde pour obtenir les produits alimentaires.

¹¹ Article la monnaie collège de France

2.2. La fonction d'unité de compte :

La monnaie est également une « unité de compte », c'est-à-dire un élément que les agents économiques utilisent pour exprimer les prix de tous les biens et services et le montant des dettes. Par exemple, en France, comme dans l'ensemble des pays de la zone euro, les prix des différents biens et services et le montant des dettes contractées sont exprimés en euro. La fonction d'unité de compte est évidemment très fortement liée à la fonction précédente : c'est parce que la monnaie permet d'acheter n'importe quel bien ou service et de rembourser n'importe quelle dette que les prix des biens et services et le montant des dettes peuvent s'exprimer en unité monétaires, c'est-à-dire en quantité de monnaie. Là encore, pour comprendre l'importance de cette fonction, il faut s'imaginer ce qu'il en serait s'il n'avait pas d'unité de compte et que les prix « relatifs » exprimés par rapport à chacun des autres produits existants. Supposons alors quatre produits échangeables, chaque étiquette devrait comporter trois prix pour que l'on puisse comparer les prix des différents produits les uns par rapport aux autres. Il faudrait alors comparer les prix des différents produits les uns par rapport aux autres. Il faudrait alors déterminer, en ne comptant pas deux fois le prix relatif de deux biens exprimés l'un par rapport à l'autre. Supposons maintenant qu'il y ait 1000 produits échangeables ! Imaginez la taille des étiquettes de prix (et le temps pour les lire), chaque étiquette devant alors comporter l'indication du prix.

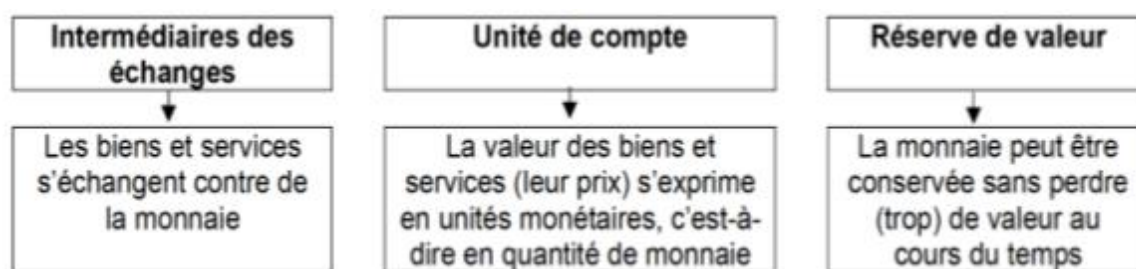
2.3. La fonction de réserve de valeur :

La monnaie est enfin une « réserve de valeur », c'est-à-dire un élément que les agents économiques utilisent pour conserver du pouvoir d'achat à travers le temps et reporter à plus tard des décisions d'achat, d'investissement, etc. Par exemple, lorsqu'un agent économique dispose d'un billet 100 euro dans son portefeuille, il n'a aucune obligation de les dépenser tout de suite et peut le garder pour le dépenser demain ou dans 10 ans. Toutefois, la « valeur » de ce billet n'est pas constante au cours du temps. En effet, s'il y a de l'inflation, c'est-à-dire que le niveau général des prix des biens et services augmente au cours du temps (ce qui généralement le cas), les 100 euro de notre agent économique ne permettront pas d'acheter la même quantité de biens et de services aujourd'hui, dans un mois ou dans un an. Plus l'inflation est forte, plus la monnaie perdra de sa valeur au cours du temps et moins la monnaie sera une bonne réserve de valeur. Certains pays ont connu ou connaissent des

Généralités sur les moyens de paiement

épisodes d'inflation extrêmement élevée que l'on appelle des épisodes d'hyperinflation.¹² Le cas de l'Allemagne au début des années 1920 est certainement le plus célèbre. Dans ses situations, la monnaie utilisée par les agents économiques n'est évidemment plus une véritable réserve de valeur et perd son statut de véritable monnaie. A noter que la monnaie n'est évidemment pas la seule réserve de valeur disponible : la détention de biens immobiliers, d'actions ou d'obligations et également une façon de détenir de la richesse et de la conserver dans le temps.

Figure N°01 : les fonctions économiques de la monnaie.



Section 02 : Les moyens de paiement :

1. Les moyens de paiement traditionnel :

Une distinction s'impose pour pouvoir comprendre la différence entre la monnaie et les moyens de paiement. La monnaie est un actif et un élément patrimonial détenu par les entités économique (à continuer).

1.1. Le chèque :

Inventé vers le milieu du XVIII^e siècle comme étant une monnaie scripturale. Au fil du temps ce document a été modifié plusieurs fois, c'est en 1931 à Genève qu'il a été uniformisé. Le chèque est un document écrit, valable généralement entre 6 mois et 1 an selon les lois du pays de l'émetteur. Celui-ci est un moyen par lequel la personne qui le signe donne l'ordre à une banque ou à une institution financière de payer sur présentation et sans délai (paiement à vue) un montant donné au bénéficiaire du chèque.¹³

¹² On appelle taux d'inflation le taux de variation d'indice des prix à la consommation. L'hyperinflation est généralement définie comme une situation où le taux d'inflation mensuel est supérieur à 50%.

¹³<https://grandquebec.com/economie-quebec/cheque-types/#:~:text=Il%20existe%20toutefois%20plusieurs%20types%20de%20ch%C3%A8ques%2C%20les,du%20d%20>

Généralités sur les moyens de paiement

Il existe plusieurs types de chèque :

- a) **Le chèque de banque** : ici le tireur et le tiré sont la banque elle-même. En conséquent le paiement de ce chèque en est garanti, pendant le délai légal ;
- b) **Le chèque de voyage (traveller's cheque)** : Est un chèque pré-imprimé, au montant fixé, conçu pour permettre à la personne qui les signe de payer un tiers sans condition aucune, ce privilège est obtenu après avoir lui-même payé l'émetteur du chèque ;
- c) **Le chèque barré** : le barrement d'un chèque (deux barres obliques en travers du chèque) indique que le chèque ne peut être payé que par l'intermédiaire d'un établissement de crédit (c'est un élément de sécurité).
- d) **Le chèque visé** : La banque du tiré indique grâce à un visa que la provision est suffisante au moment de l'émission du chèque. La banque ne garantit pas pour autant que la provision existe au moment de la présentation ;
- e) **Chèque certifié** : Pour des transactions importantes (achat immobilier par exemple) la banque tirée certifie que la provision existe et s'engage à bloquer au profit du bénéficiaire pendant le délai d'encaissement (ou de présentation).

Généralités sur les moyens de paiement

Tableau n°1 : les avantages et les inconvénients du chèque :

Avantages	Inconvénients
• Facilité d'utilisation ; • Moyens de paiement très utilisé dans le monde entier ; • Commissions faibles sur les chèques de montant élevé ; • Répondu et utilisé dans le monde entier.	• L'émission et laissée à l'initiative de l'acheteur ; • Temps d'encaissement parfois très long ; • Frais d'encaissement variable ; • Cout élevé pour les chèques de faible montant ; • Risque de change si le chèque est établi en devise ; • Risque d'opposition de la part du tireur ; • Risque de non-paiement si le chèque est impayé ; • Recours juridique parfois long est difficile.

1.2. Le virement :

L'opération consistant à débiter un compte pour en créditer un autre est appelée virement. Le bordereau du virement peut être délivré par écrit sur papier libre, mais il est généralement délivré sous la forme d'un formulaire bancaire. Elle s'effectue de plus en plus sur internet, le mot de passe que seul le titulaire du compte connaît. Il est possible de virer des fonds entre deux comptes détenus par le même établissement ou deux établissements différents ; dans ce dernier cas, la transaction s'effectue via le système de télé-compensation interbancaire. Le transfert peut être aussi simple qu'un ordre de transaction unique. Il peut aussi simple qu'un ordre de transaction unique. Il peut aussi être permanent, c'est-à-dire que si

Généralités sur les moyens de paiement

le montant et le bénéficiaire sont toujours les mêmes dans ce cas, il s'agit d'un ordre d'opération régulier. S'il n'y a pas d'exigence, aucun transfert ne sera effectué.¹⁴

Il existe plusieurs types de virement :

a) Le virement de compte à compte (virement interne) :

Ils concernent les opérations qui se font entre deux comptes tenus dans une même banque ;

b) Le virement interbancaire :

Se font entre deux comptes tenus dans différentes banques. Le virement est exécuté dans ce cas par le biais de la compensation ;

c) Le virement périodique :

C'est le client qui décide de la date et la périodicité du virement. Le bénéficiaire recevra les fonds selon le délai standard en vigueur. Il aussi possible d'annuler ou de modifier ce virement à tout moment ;

d) Le virement permanent :

Ce type de virement consiste à donner l'ordre au banquier de payer tous les mois (ou à l'échéance souhaiter) une somme d'argent déterminée à un bénéficiaire dont l'identité à été fourni par l'expéditeur ;

e) Le virement inter siège :

Les opérations qui sont traité dans cette autre type de virement concerne deux agences différentes de la même banque ;

f) Les virements postaux :

Ce sont des paiements qui se réalisent entre deux comptes l'un tenu dans une banque, l'autre au centre des chèques (C.C.P).

¹⁴ BARENET Luc- Rollande. OP.CIT, P88.

Tableau n°02 : Les avantages et les inconvénients de virement :

Avantages	Inconvénients
• Moyens de paiement peu coûteux ; • Moyens de paiement très rapide grâce au système SWIFT ; • Pas de risque d'impayé si le virement est fait avant l'expédition ; • Moyen de paiement sécurisé grâce à procédures de contrôles très sophistiquées.	• L'initiative de l'ordre de virement est laissée au débiteur ; • La possibilité d'un risque de change si le virement est libellé en devise ; • Le virement international ne constitue pas une garantie de paiement, sauf s'il est effectué avant l'expédition de la marchandise.

1.3. Le prélèvement :

Il s'agit d'un formulaire fourni à la banque du débiteur pour obtenir le paiement de la dette du créancier. Elle contient des informations plus complètes que la cession car elle bénéficie de l'autorisation du débiteur. Par cette procédure, le titulaire du compte autorise le créancier à retirer de son compte toute somme due à ce dernier. Il est à noter que l'autorisation est en principe générale, est rarement déterminée en fonction de la date d'expiration ou du moment. Le prélèvement est très fréquemment utilisé pour le règlement des factures d'électricité ou des reçus téléphoniques, le paiement des conditions de crédit, et souvent pour les dettes répétées.¹⁵

¹⁵ Idem, P89.

Tableau n°03 : Les avantages et inconvénients du prélèvement¹⁶

Avantages	Inconvénients
• Paiement automatique sans risque ; • Possibilité de limiter le montant, la périodicité et le nombre de bénéficiaire du prélèvement ; • Possibilité d'opposition 14 jours avant ; • La gratuité du service.	• Le prélèvement nécessite quelques formalités ; • Le manque de transparence au près de certaines banques ; • La résiliation engendre dans certains cas des frais bancaires.

1.4. Les effets de commerce :

Afin de garantir le paiement à l'échéance, le vendeur peut exiger la remise d'un document appelé billet négociable, qui a les trois caractéristiques suivantes : il représente une créance pour un montant déterminé et une échéance à court terme, et ne peut être payé qu'à la possession effective, il est transférable, c'est-à-dire qu'il peut être transmis par endossement : cette caractéristique constitue sa principale utilité, rendant sa circulation rapide et facile.¹⁷

Les principaux effets de commerce sont :

- La lettre de change ;
- Le billet à ordre ;
- Le warrant.

¹⁶<https://www.cidj.com/vie-quotidienne/consommation-argent/payer-par-prelevement-bancaire-avantages-inconvenients-et-risques>. Consulté le 10 juin 2022 à 11h05.

¹⁷BARNET Luc-Rollande. OP.CIT, P 254.

1.4.1. La lettre de change :

1.4.1.1. Définition de la lettre de change :

La lettre de change est un acte juridique à travers lequel un créancier que l'on appelle le tireur donne l'ordre à son débiteur que l'on nomme le « tiré de payer le change » c'est-à-dire la somme fixée par la lettre de change et à une date elle aussi fixée par la lettre de change à destination d'un bénéficiaire que l'on nomme le porteur.¹⁸

Dans cet effet de commerce nous pouvons constater trois intervenants principaux :

- a) **Le créancier aussi appelé le tireur** : c'est lui qui émet la lettre de change ;
- b) **Le débiteur qui est le tiré** : c'est celui qui doit payer à l'échéance indiquée la somme en question face à son débiteur ou du tireur ;
- c) **Le bénéficiaire appelé le porteur** : c'est à lui que le tiré doit payer la somme ; le bénéficiaire peut être le tireur lui-même ou une tierce personne désignée par lui.

La lettre de change comporte à la fois une opération de change et une opération de crédit dont l'intérêt est compris dans l'évaluation du change, la durée du crédit (ou usance) varie d'une place à l'autre. L'endossement des lettres de change n'apparaîtront qu'au XVII^{ème} siècle.¹⁹

Figure N°02 : lettre de change

LA LETTRE DE CHANGE

(Nom et adresse du Tireur)		Contre cette LETTRE DE CHANGE stipulée SANS FRAIS veuillez payer la somme indiquée ci-dessous à l'ordre de	
(Nom du bénéficiaire)			
A le			
Montant pour contrôle	Date de création	Échéance	L.C.R. seulement
R.I.B. du tiré		Montant	
Valeur en		Domiciliation Adresse de la Banque..... du Tiré.....	
(Référence de la créance)		Nom et adresse du tiré	Signature (du Tireur)
Acceptation ou aval			
Signature éventuelle par le tiré	Signature éventuelle de l'avaliste		

Source : <https://apprendreéconomie.com/la-lettre-de-change/>

¹⁸ <https://partiels-droit.com/lettre-de-change>. Consulté le 10 juin 2022 à 11h38.

¹⁹ BOUHOUS Philippe. « La monnaie finance institutions et mécanisme », édition Marketing, Paris, 1993. P19.

1.4.1.2. Les mentions obligatoires de la lettre de change :

Aux termes de l'article 110, la lettre de change contient :

- La dénomination de « la lettre de change », qui doit être insérée dans le texte même de la lettre ;
- Le mandat pur et simple de payer une somme déterminée, le terme « mandat » est pris ici dans son sens premier d'ordre, d'injonction (comme dans mandat d'arrêt... : Voc. Cornu, 3°) ;
- Le nom de celui qui doit payer (tiré) ;
- L'indication de l'échéance ;
- Le lieu où le paiement doit s'effectuer ;
- Le nom de bénéficiaire ;
- L'indication de la date et le lieu où la lettre est créée ;
- La signature du tireur.²⁰

1.4.1.3. Les mentions facultatives :

- **L'échéance** : la lettre de change peut être payable à vue dès sa présentation ou paiement à terme c'est-à-dire au jour fixé sur la lettre de change.
- **Lieu de paiement** : on dit qu'un effet est domicilié lorsque le tiré chargera sa banque de le régler par débit de son compte c'est-à-dire faire assurer le paiement de cet effet par un tiers « une banque ».
- **L'acceptation** : l'acceptation d'une lettre de change est signature du tiré qui reconnaît l'existence de la créance et s'engage à régler à son échéance.

²⁰ OPCIT, Françoise Pérochon, Régine Bonhomme, p505-510.

1.4.1.4. Le fonctionnement de la lettre de change :

Depuis son émission et jusqu'à son échéance, la lettre de change passe par plusieurs étapes une fois son statut juridique acquis. Ces étapes sont ainsi les suivantes :

a. L'aval :

Représente le fait d'avoir un cautionnement au profit du créancier. Dans le cas de non paiement du débiteur, dans ce cas il est possible de se retourner vers une tierce personne désignée au préalable dans le contrat qui est l'avaliste ou bien en d'autres termes le donneur d'aval.

Ce dernier s'engage à payer le montant soit partiel soit total à la place du débiteur en question si ce dernier n'est pas solvable.

b. L'acceptation de la traite :

Une lettre de change est valable si le tireur est titulaire d'une créance sur le tiré sans que ce dernier l'ait formellement reconnue sur la traite. Toutefois, pour conforter sa créance et surtout pour faciliter l'escompte de la traite, le tireur demandera au tiré l'engagement de la payer à échéance. On dit alors qu'il y a acceptation.

Accepter une traite, c'est signer pour reconnaître l'existence de la créance et s'engager à régler l'effet à son échéance.²¹

c. L'endossement :

Cette action relève du bénéficiaire qui après avoir reçu la lettre de change signée par le tiré, doit alors endosser la lettre de change en apposant sa signature au verso de l'acte avec mention « Payer à l'ordre de », suivi de son numéro de compte bancaire.

Il est à rappeler que pour recevoir le paiement le signataire doit déposer la traite dans un délai de 15 jours dans un établissement bancaire après l'endossement pour encaissement.²²

²¹<https://apprendreéconomie.com/la-lettre-de-change/>. Consulté le 10 juin 2022 à 19h54.

²²<https://apprendreéconomie.com/la-lettre-de-change/>. Consulté le 10 juin 2022 à 20h05.

Tableau n°04 : les avantages et les inconvénients de lettre de change :

Les avantages	Les inconvénients
• Paiement immédiat lors d'un recours à l'escompte pour le fournisseur ou le créancier ; • Le client ou le fournisseur bénéficie d'un délai pour le règlement ; • Facturation des agios sur l'escompte ou des intérêts pour les établissements bancaires ; • La solidarité des signatures fait bénéficier une meilleure garantie pour les banques.	• ne supprime pas les risques d'impayé ; de vol, • elle est soumise à l'initiative de l'acheteur, • temps plus ou moins long selon le circuit bancaire utilisé, • mode de paiement pas très répandu

1.4.2. Le billet à ordre :

1.4.2.1. Définition du billet à ordre :

Le billet à ordre est un titre négociable et un effet de commerce dont la particularité tient à ce que lors de sa création, il fait seulement intervenir deux personnes, un souscripteur et un bénéficiaire. La première s'engage à payer au second une somme déterminée à une certaine échéance.²³

²³ STEPHANE Piledelievre : « Instrument de crédit et de paiement », Dalloz, 8ème 2014, p186.

Généralités sur les moyens de paiement

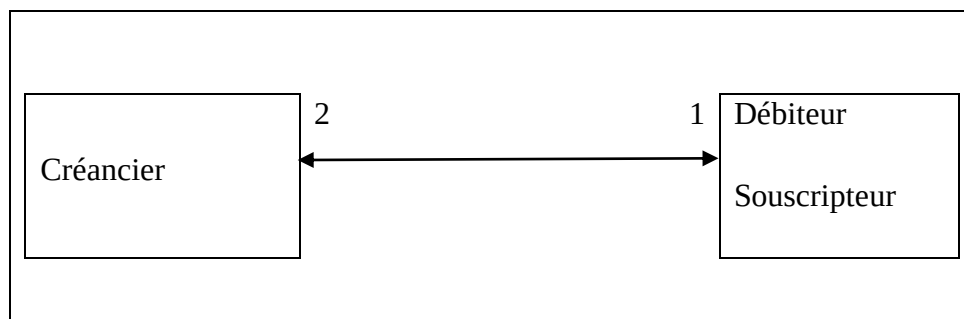
Figure N°03 : billet a ordre

Contre le présent BILLET À ORDRE stipulée SANS FRAIS Nous paierons la somme indiquée ci-dessous à				<i>Société (Bénéficiaire)</i> <i>20 Rue d'Exemple</i> <i>94400 Vitry-sur-Seine</i>	
A Paris Le 28/03/2014					
Montant pour contrôle 25 000 €	Date de création 28/03/2014	Échéance 30/05/2014	BOR seulement		Code Monnaie €
			REF Tiré	Montant 25 000 €	
RIB du souscripteur			Domiciliation		
30076	02020	187638200200	Crédit du Nord		
Code Banque	Code Guichet	N° de compte	50 Rue d'Anjou, 75008 Paris		
Bon pour Aval Signature (avaliste)		Nom et adresse du souscripteur	Société (souscripteur) 12 Rue de l'étoile 75001 Paris		Signature du souscripteur Signature (souscripteur)

Exemple de billet à ordre

Source : <https://www.comprendrelespaiements.com/le-billet-a-ordre-definition-et-caracteristiques/>

Schéma n° 01 : utilisation du billet à ordre



Source : Mémoire de fin d'études « le financement d'une opération d'importation par une remise documentaire » Cas : C.P.A.

1.4.2.2. Les mentions obligatoires du billet à ordre :

Pour que le billet à ordre soit valable, il doit contenir les mentions suivantes :

- La formule de billet à ordre doit être insérée dans le texte ;
- La reconnaissance et la promesse pur et simple de paiement de la dette, exprimée par la formule « je paierai » ;
- Le nom de bénéficiaire ;
- La date et le lieu de souscription ;
- Le lieu de paiement ;

- L'indication de l'échéance ;
- La signature de souscripteur.²⁴

1.4.2.3. Les mentions facultatives :

Il est possible d'insérer dans un BO la plupart des mentions facultatives que l'on peut trouver dans la lettre de change. Parmi celles-ci, on peut citer, à titre d'illustration, la clause domiciliation, qui présente une grande utilité pour les BO relevés, ou celle de dispense de protêt en cas de non-paiement. Toutefois, le particularisme du BO conduit à en exclure certaines. La clause à ordre, de l'essence du BO, ne pourrait être écartée par une stipulation contraire. Sont nécessairement exclues les clauses non acceptables ou les clauses dispensant de l'établissement d'un protêt faute d'acceptation.²⁵

1.4.2.4. Emission d'un billet à ordre :

Le billet à ordre doit être rédigé dans le respect d'un certain formalisme et mentionner sa date d'échéance, la signature du tiré (bénéficiaire) et le RIB du tireur (souscripteur). Il est d'usage d'indiquer le montant du billet en chiffres et en lettres.

Le billet à ordre est une promesse de paiement à jour fixe ou à un certain délai. Si aucune date n'est immédiatement, à vue, dès sa remise à l'encaissement.

Si le billet est encaissable à terme, la provision du compte bancaire dont il sera débité peut-être constitué ultérieurement, ce qui le différencie d'un chèque (qui doit être provisionné dès l'origine).²⁶

²⁴ TOULAIT Yacine, Zerraf Djamel, OUIKENE Aissam : « modernisation des paiements » en vue de l'obtention de mémoire licence monnaie-finance banque, UMMTO, 2008-2009, p09.

²⁵ STEPHANE Piledelievre : « Instrument de crédit de paiement », Dalloz, 8ème 2014, p191.

²⁶ <https://www.capital.fr/votre-argent/billet-a-ordre/>. Consulté le 11 juin 2022 à 11h00.

Généralités sur les moyens de paiement

Tableau n°05 : les avantages et inconvénients du billet à ordre :

Avantages	Inconvénients
• Préciser exactement la date de règlement ; • Il peut être avalisé par une banque, endossé, négocié ; • Sert de reconnaissances de dette ; • Il permet au client d'influencer sur la date d'exploitation des marchandises celle-ci étant souvent conditionnée à l'établissement du paiement ; • Permet l'escompte (par mobilisation).	• Il est émis à l'initiative de l'acheteur ; • Il est soumis au risque d'impayé ; • Il est très rarement utilisé en commerce international, il est même déconseillé.

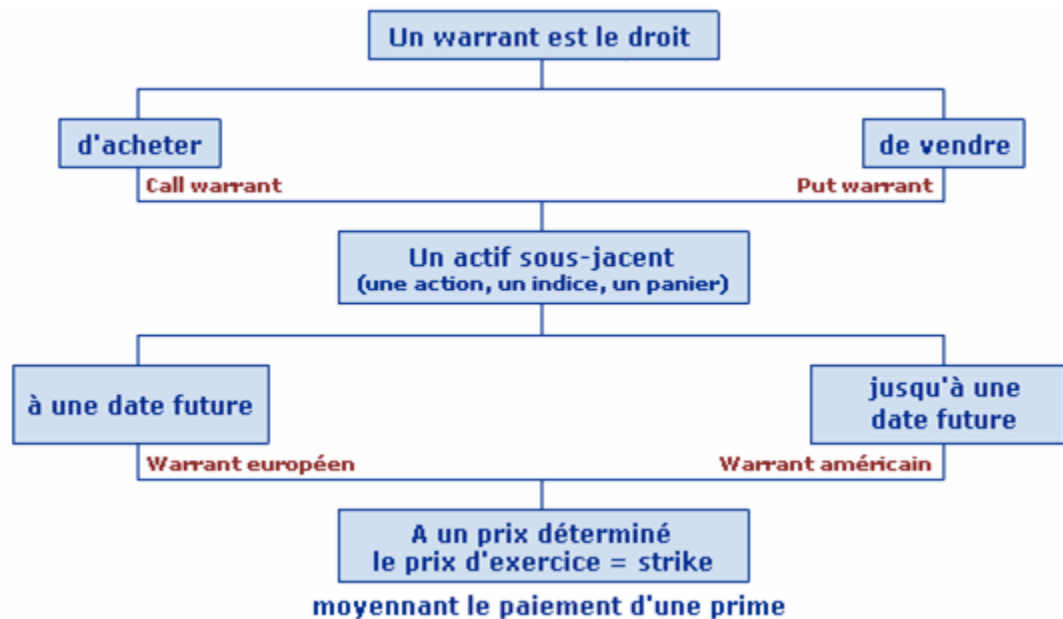
1.4.3. Le warrant :

1.4.3.1. Définition du warrant :

Un warrant est un instrument financier qui donne à son détenteur le droit d'acheter (call warrant) ou de vendre (put warrant) un actif financier (le « sous-jacent ») à un prix (le prix d'exercice) et jusqu'à (ou à) une date d'échéance (maturité) fixés à l'avance. Financièrement, le principe est identique à une option ou, dans le cas d'un call, un bon de souscription d'actions. Le sous-jacent d'un warrant peut être une action, un indice, une devise, une matière première ou un taux d'intérêt et son prix d'exercice correspond au prix auquel le sous-jacent peut être acheté ou vendu à la date d'échéance du warrant. La durée d'un warrant peut être de quelques mois ou de quelques années. En achetant un warrant, un investisseur essaie d'anticiper le sens de l'évolution du cours du sous-jacent, et un put à la baisse.²⁷

²⁷<https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/comprendre-lesproduits-financiers/produits-complexes/warrants>. Consulté le 12 juin à 11h30.

Figure N°04 : le fonctionnement du warrant



Source : <http://boursegestionportefeuille.e-monsite.com/pages/les-warrants.html>

1.4.3.2. Les risques liés aux warrants :

- **L'effet de levier :**

Si l'anticipation de l'investisseur s'avère être juste dans ce cas il bénéficiera d'un fort taux de gains, en revanche si son anticipation n'est pas juste sa perte sera plus ou moins importante cela dépendra du montant de la somme investie.

- **Le temps :**

Plus la maturité c'est-à-dire l'échéance de ce dernier approche, sa valeur par conséquent sera remise à la baisse, ce qui est le cas des warrants à court durée contrairement à ceux de longue durée.

- **La volatilité :**

Elle représente l'amplitude passée (volatilité historique) ou anticipée (volatilité implicite) avec laquelle les cours de l'actif sous-jacent évoluent à la hausse comme à la baisse. Plus elle est grande, plus la prime du warrant sera élevée.

Section 03 : l'histoire de la monnaie électronique :

Avec le développement du commerce en ligne (e-commerce), il se devait de s'adapter à

Se nouveau mode de paiement. Les moyens de paiement traditionnels sont encore utilisés pour les achats en ligne, l'avantage du paiement électronique est qu'il est adapté à internet que tout le monde possède de nos jours. Le système de porte-monnaie électronique consiste à débiter les acheteurs par des méthodes traditionnelles et à établir des dépôts de monnaie électronique, ce qui est très adapté pour les petits achats (articles de journaux, chansons, etc....).

Les portefeuilles sont souvent plafonnés. Contrairement aux cartes de crédits traditionnelles, cette réserve de fonds pour les transactions en ligne est indépendante du compte courant. De nos jours, le paiement par carte bancaire est le moyen de paiement le plus utilisé, l'utilisateur saisit le type, la durée de validité et le numéro de sa carte bancaire sous forme de tableau. Les transactions sont sécurisées et les informations circulant sur le réseau sont cryptées à l'aide d'algorithmes de cryptage. Cependant, si la sécurité de la transmission de données est bien garantie, les paiements électroniques via des numéros des cartes de crédit n'ouvriront pas la porte à divers virements. Les fraudeurs tentent de récupérer les numéros de carte bancaire dans les magasins ou via des sites Web piratés, ou utilisent des programmes informatiques qui génèrent des numéros.

1. Définition de la monnaie électronique :

La banque des règlements internationaux (BRI) a défini le concept de la monnaie électronique comme étant : « *Tous les systèmes de dépôt de valeur en monnaie électronique appartenant aux consommateurs qui les utilisent pour le paiement. Ces systèmes peuvent s'incarner sous deux formes : les portefeuilles électroniques et les monnaies virtuelles (monnaie numérique) ».*²⁸

La Commission Européenne définit la monnaie électronique comme : « *la valeur monétaire stockée électroniquement sur des supports électroniques tels que les cartes à puce ou la mémoire d'ordinateur est émise pour la remise de fonds au moins égale à la valeur de la devise émise, est acceptée par la société comme moyen de paiement pour des produits*

²⁸ Bulletin de la banque de France, n°91, juillet 2001, p.52.

*autres que l'émission institution, car les pièces de monnaie et les substituts électroniques des billets de banque sont fournis aux utilisateurs.*²⁹

1.1. Les types de la monnaie électronique :

Principalement il existe deux types de monnaie électronique.

1.1.1. La monnaie virtuelle :

C'est une monnaie stockée sur des supports numériques, tel un ordinateurs, un serveur ou un réseau, les monnaies virtuelles sont des valeurs monétaires dématérialisées leurs utilisations supposent donc l'existence de devises et de porte-monnaie électronique permettant leur stockage et leurs circulation.³⁰ La monnaie virtuelle est une monnaie non réglementée émise et contrôlée par des promoteurs et acceptée au sein d'une communauté virtuelle fermée (déterminée). Son support, sa représentation et son mode d'utilisation (paiement) n'ont pas de formes tangibles et peut être contenues dans des logiciels qui permettant d'effectuer des paiements sur des réseaux ouverts en l'occurrence internet. C'est une monnaie utilisable en communauté d'achat : en 2012, le Facebook crédit permet de payer/acheter des produits virtuels (jeux en ligne), que l'on peut acheter et vendre : à un cours de change au sein d'une communauté.

La monnaie virtuelle provient d'une carte virtuelle, et cette solution permet aux clients qui souscrivent à ce service auprès de leurs banques sans avoir à communiquer leur numéro de carte bancaire. Lors du paiement, l'utilisateur ouvre le logiciel qui génère le numéro de carte à usage unique. Ce service à des noms différents, selon la banque qui le fournit. Pour les sites marchands qui souhaitent proposer des cartes virtuelles comme moyens de paiement, une intervention technique est absolument nécessaire.

1.1.1.1. La crypto-monnaie :

C'est une monnaie cryptographique et un système de paiement de pair à pair une monnaie virtuelle, des moyens de paiement dématérialiser sont caractérisées par une absence de support physique : pièces, billets et les paiements par chèque ou carte bancaire ne sont pas disponible. La crypto est une monnaie alternative au cours légal dans quelques pays du globe.

²⁹Article 2 c) de la recommandation n°97/489/CE de la Commission Européenne du 30 juillet 1997 concernant les opérations effectuées au moyen d'instrument de paiement électronique, JOCE n° L208, 2 août 1997, p.52.

³⁰ SHERIF Moustafa, SERHROUCHNI Ahmed. « La monnaie électronique », éd. Eyrolles, 2000, page 46.

Généralités sur les moyens de paiement

Leurs valeurs ne sont pas indexées sur le cours de l'or ni sur celle des devises classiques et elles ne sont pas non plus régulées par un organe central ou des institutions financières. Il n'y a pas de banques à leurs têtes. Et pourtant parmi leurs principes sont la sécurité et la transparence.³¹

En effet la cryptographie sécurise les transactions qui sont toutes vérifiées et enregistrées dans le domaine public, assurant tout à la fois confidentialité et authenticité grâce à la technologie de blockchain.³²

Figure N°05 : le top 10 crypto-monnaies.



Source : <https://fr.statista.com/infographie/7425/le-top-10-des-crypto-monnaies/>

1.1.1.2. Le Bitcoin (BTC) :

Le bitcoin est une monnaie virtuelle créée par une personne non identifiée sous le pseudonyme de Satoshi Nakamoto. Contrairement aux monnaies traditionnelles (également

³¹<https://www.cafedelabourse.com/crowdfunding-et-pme>. Consulté le 13 juin 2022 à 10h.

³²Blockchain : est une technologie de stockage et de transmission d'informations sans organe de contrôle techniquement, il s'agit d'une base de données distribuée dont les informations envoyées par les utilisateurs et les liens internes à la base sont vérifiés et groupés à intervalles de temps réguliers en blocs, formant ainsi une chaîne.

Généralités sur les moyens de paiement

appelées cours légal),³³ le Bitcoin n'est pas émis et géré par des institutions bancaires. Il a été émis sur le protocole blockchain du même nom. Cette technologie permet le stockage et la transmission d'informations de manière transparente, sécurisée et sans avoir besoin d'un organisme de contrôle central. Comme beaucoup d'autres crypto-monnaie, Bitcoin entre en circulation via le ménage. Les mineurs, personnes réparties dans le monde entier, utilisent leur matériel informatique pour effectuer des calculs mathématiques pour le réseau Bitcoin afin de confirmer les transactions et d'améliorer leur sécurité. Ils peuvent ensuite être convertis en monnaie fiduciaire ou échangés contre d'autres crypto-monnaies sur la plateforme d'échange.³⁴ Il s'agit d'un système monétaire autonome qui se distingue à la rapidité et sa transparence dans ses transactions financières. Il offre la capitalisation boursière la plus importante dans ce secteur. D'ailleurs, le BTC permet d'acheter et vendre librement dans tout le monde entier. La plupart des entrepreneurs et des prestataires ont vite fait d'adopter le Bitcoin comme mode de paiement, car les règlements sont hyper rapides et sécurisés.

- **Fonctionnement** : dans un premier temps, il faut un porte-monnaie virtuel (WALLET) et ou le confier à un prestataire en ligne. Par la suite, il faut installer une application gratuite sur un appareil (téléphone, ordinateur). Ce logiciel attribue une clé alphanumérique totalement confidentielle qui est équivalente à un relevé d'identité bancaire.
- **Achat** : il existe trois formes connues pour l'achat de Bitcoin, la première est de se faire transférer ces derniers par une personne qui possède l'application adéquate, la deuxième est de se rendre sur la plateforme de change pour échanger de la monnaie contre des Bitcoin. Puis comme dernier ressort, il existe des sites marchands qui acceptent cette monnaie comme moyen de règlement.

³³Cours légal : système monétaire dans lequel la monnaie d'un pays doit être acceptée en paiement pour sa valeur nominale.

³⁴<https://www.journaldunet.fr/patrimoine/guide-des-finances-personnelles/1210185-bitcoin-definition-evolution-du-cours-comment-en-acheter/>. Consulté le 12 juin à 15h.

Figure N° 06 : évolution de prix de Bitcoin



Source : <https://fr.statista.com/infographie/23669/evolution-du-cours-du-bitcoin-prix/>

1.1.2. La monnaie numérique :

La monnaie numérique est une nouvelle forme de dématérialisation monétaire. Car l'unité monétaire numérique sera un symbole monétaire doté d'un réel pouvoir libérateur et que le corps économique principal de l'espace accepte les paiements, car chaque pièce numérique codée est identifiée par un numéro de série unique, de sorte que le réseau d'échange en temps réel peut être échangé en les manières suivantes. Sa compensation est soit réalisée en temps réel, soit différée. L'échange entre la monnaie numérique et la monnaie physique peut être complété en vérifiant le document de vérification universel via la banque. L'une des caractéristiques du système est que les transactions peuvent être effectuées de manière totalement anonyme.

1.2. Les caractéristiques de la monnaie électronique :

Les paiements électroniques des transactions doivent remplir certaines conditions :³⁵

- **L'atomicité** : Avant qu'un résultat ne soit produit, la transaction doit être complétée jusqu'à la fin. Cet attribut est nécessaire pour pouvoir restaurer l'état initial en cas d'interruption.

³⁵ SHERIF Mostafa Hishem. OP.CIT. (2007).

Généralités sur les moyens de paiement

- **La consistance** : Tous les intervenants doivent être d'accord sur les points essentiels de la transaction.
- **L'isolement** : Le déroulement d'une transaction ne doit pas perturber les autres transactions afin que le résultat final d'un ensemble de transaction qui se recouvrent partiellement soit le même quel que soit l'ordre de l'exécution.
- **La durabilité** : Si le système plante pendant le fonctionnement, cette propriété vous permet de revenir à l'état avant le début de la transaction. Les acheteurs ne devraient pas être obligés de payer pour des transactions interrompues.
- **La personnalisation** : signifie que l'identité de l'acheteur intervient explicitement pour l'acquittement des obligations. celle-ci met en relation, directement ou indirectement, un moyen de paiement avec le débiteur.
- **La traçabilité** : Cette propriété vous permet de suivre les différentes phases de la transaction. Dans une carte à puce, la zone protégée garde une trace des opérations effectuées. Cependant, un algorithme de cryptage fort est utilisé pour assurer la confidentialité complète de l'échange.

1.3. Les risques liés aux opérations de paiement électronique :

Les opérations de paiement électroniques peuvent être confrontées à divers risques notamment et sans être exhaustif, nous pouvons citer :³⁶

- **Les risques opérationnels** : risque de perte directe ou indirecte dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, personnels, système (interne et externe) ou à des événements externes. Pour les nouveaux instruments de paiement, ce risque peut se résumer en, sécurité insuffisante des systèmes : qui résulte de la possibilité de piratage des données pour obtenir des informations personnelles sur les clients et les exploiter à de mauvaises fins. Lorsque la banque est impliquée, son rôle est crucial dans la mesure où c'est à elle qu'incombe la responsabilité d'entraver toute tentative ou de piratage en s'assurant de l'adéquation des mesures de sécurité avec ses programmes et logiciels. Les clients doivent aussi s'assurer de sécurisation de leurs appareils et que le mot de passe soit confidentiel et procéder si c'est possible à sa modification d'une façon répétitive et recourir aux sites marchands agréés par l'organisme émetteur de

³⁶<https://spgabac.org/les-nouveaux-moyens-de-paiements-face-aux-defis-de-la-lutte-anti-blanchiment-et-contre-le-financement-du-terrorisme/>. Consulté le 13 juin 2022 à 10h.

Généralités sur les moyens de paiement

l'instrument de paiement. La mauvaise conception des systèmes : découle de l'inefficacité des systèmes pour répondre aux besoins des utilisateurs ainsi qu'au manque de rapidité dans la résolution des problèmes de maintenance de systèmes.

- **Risques relatifs aux défaillance du dispositif réglementaire** : bien que l'introduction relativement récente, la réglementation sur le fonctionnement de l'activité d'émission de la monnaie électronique et sur l'utilisation des nouveaux moyens de paiement semble prendre en compte les possibles dérapages pouvant conduire au blanchiment des capitaux de financement du terrorisme tel que le contrôle sur l'origine des fonds déposer en contrepartie de l'émission de monnaie électronique, sur l'objet des transactions, ainsi que sur la destination des fonds. Des dispositions dans ce sens contribueraient à une meilleure traçabilité des opérations.

1.4. Le contrôle des moyens de paiement électronique :

Le processus de contrôle commerce généralement par l'établissement de règles et des règlements nécessaire au suivi de l'activité depuis l'émission de l'instrument jusqu'à son utilisation et au règlement.

- **L'étape de l'émission** : il faut départ vérifié l'adéquation de toutes les données des clients (informations personnelles) avec le type de l'instrument sollicité pour déterminer le type d'instrument, domaine d'utilisation, montant plafond. Une fois l'instrument émis, le code d'identification et de mot de passe seront remis aux clients et mains propres dans une enveloppe, en inciter à procéder à modification du mot de passe dès la première utilisation.
- **L'étape de l'utilisation** : au départ, il est question de mettre en place des appareils permettent de faciliter la transaction aux clients et même proposer une sorte d'initiation (explication) quant à son utilisation.
- **L'étape de règlement** : cette étape se déroule après que la transaction soit réalisée entre client et commerçant, l'établissement doit assurer le suivi de l'opération de règlement, procéder au débit du compte de client et au crédit du compte du commerçant comme convenu (une fois par mois, chaque fin de mois, après chaque opération).

Conclusion du chapitre

L'évolution de la monnaie et des moyens de paiement montre que le processus de dématérialisation de la monnaie est relativement long et progressif. En effet, l'amélioration des instruments monétaire conduira à la dématérialisation et à l'émergence de nouvelles technologies de paiement qui s'adaptent aux besoins des utilisateurs. Ces nouveaux moyens de paiement ont encore tendance à être séparés de tout support matériel, mais reposent sur des signaux électroniques. Cependant, la nouvelle représentation monétaire ne fera pas disparaître immédiatement l'ancienne représentation monétaire : l'ancienne représentation monétaire existera longtemps pour répondre aux besoins les plus limités des entités économiques ou en fonction d'habitudes comportementales.

Le lancement de la monétique vise à accélérer la modernisation des moyens de paiement, augmentant ainsi le niveau des services bancaires dans l'économie. Le monde a fait des progrès significatifs dans la modernisation des méthodes de paiement électronique, en particulier dans les pays développés, où la plupart des économies utilisent quotidiennement la monnaie électronique en grande quantité dans divers secteurs économiques.

A blue scroll graphic with a white border and a white shadow. The scroll is unrolled, showing the chapter title. The text is in a bold, italicized, black serif font.

Chapitre 02 :
La monétique en
Algérie

Introduction :

Le développement de système de monétique an Algérie, visent à moderniser, diversifier et lancer de nouveaux instruments de paiement. Le système de monétique a évolue par le temps pour inclure de nouveaux produits et services qu'elle propose a ses clients. A cet effet, les autorités bancaires algériennes couvrent l'ensemble du territoire national a travers l'installation du premier distributeur automatique de billets(DAB).d'ailleurs, En voit se développer de plus en plus le commerce en ligne intimement lié au progrès réalisé sur le système de monétique.

Afin de développer les moyens de paiement électronique, la SATIM a été créée pour accompagner le plan de modernisation de la banque. La SATIM envisage à accélérer le développement du système de paiement électronique interbancaire en Algérie, afin d'intégrer de nouveaux produit et services.

Section 01 : les opérations monétique en Algérie

Depuis l'avènement des réformes économiques, les banques algériennes ont engagé des efforts soutenus dans le sens d'une plus grande modernisation de leurs méthodes d'intervention et d'une diversification des produits et des services offerts à la clientèle.

La monétique a constitué dans ce cadre un vecteur prioritaire qui a fait l'objet d'une série d'actions vigoureuses au niveau interbancaire et à l'intérieur de chaque institution.

La société d'automatisations des transactions interbancaires et de monétique :

L'année 1995 a marqué la création de l'unique opérateur monétique en Algérie, la Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétiques (SATIM), cette dernière est une filiale de 07 Banques Algériennes BADR, BDL, BEA, BNA, CPA, CNEP, ALBARAKA et de l'institution des assurances CNMA. Actuellement La SATIM réunit 19 adhérents dans son réseau monétique interbancaire, se composant de 18 banques dont 06 banques publiques et 12 banques privées ainsi que l'Algérie Poste.³⁷

La SATIM a connu une évolution conséquente et une croissance soutenue sur ses services. En août 2021 y a 3052 automates bancaires et 39104 terminaux de paiement électronique déployés sont connectés à ses serveurs, ajouté à cela plus de 71 sites web marchands opérationnels sur sa plateforme. Cette croissance est essentiellement due à l'impact de la carte CIB sur les habitudes d'achat des citoyens algériens.³⁸

1. La société d'automatisation des transactions interbancaires et de monétique(SATIM) :

À l'initiative du secteur bancaire, la Société d'Automatisation des Transactions et de Monétique « SATIM » a été fondée en 1995 est une filiale de 07 Banque Algérienne BADR, BDL, BEA, BNA, CPA, CNEP, ALBARAKA et CNMA Assurances. Seul opérateur de monétique interbancaire domestique et international en Algérie, c'est l'un des outils techniques pour accompagner le développement et la modernisation de la banque, notamment la promotion des moyens de paiement à la carte. La SATIM regroupe 19 adhérents dans son réseau monétique interbancaire, dont 18 banques, dont 06 banques publiques et 12 banques privées, ainsi que la Poste Algérienne. La SATIM a connu une évolution conséquente et une

³⁷<https://www.satim.dz/fr/la-satim/qui-somme-nous.html>. Consulter le 08 juin 2022 à 18h20.

³⁸<https://www.satim.dz/fr/la-satim/qui-somme-nous.html>. Consulter le 08 juin 2022 à 18h20.

croissance soutenue sur ses services. En Août 2021 y a 3052 Automates bancaires et 39104 terminaux de paiement électronique déployés sont connectés à ses serveurs, ajouté à cela plus de 71 sites Web marchands opérationnels sur sa plateforme. Cette croissance est essentiellement due à l'impact de la carte CIB sur les habitudes d'achat des citoyens Algériens.³⁹

1.1. Les missions et les avantages de la SATIM :

Les missions et les avantages de la SATIM sont comme suite :

1.1.1. Les missions de la SATIM :

Les principales missions de SATIM sont :⁴⁰

- Œuvre au développement et à l'utilisation des moyens de paiement électronique ;
- Met en place et gère la plate-forme technique et organisationnelle assurant une interopérabilité totale entre tous les acteurs du Réseau Monétique en Algérie ;
- Participe à la mise en place des règles interbancaires de gestion des produits monétiques interbancaires en étant une force de proposition ;
- Accompagne la banque dans la mise en place et le développement des produits monétiques ;
- Personnalise les chèques et les cartes de paiement et de retrait d'espèces ;
- Met en œuvre l'ensemble des actions qui régissent le fonctionnement du système monétique dans ses diverses composantes ;
- La société d'automatisation des transactions interbancaires et de monétique SATIM assure les fonctions de connexion et de gestion des DAB/GAB.

³⁹<https://www.satim.dz/fr/la-satim/qui-sommes-nous.html>. Consulter le 08juin2022à19h00.

⁴⁰<https://www.linkfinance.fr/SATIM-Algerie-idc-1480.html#:~:text=Les%20principales%20missions%20de%20Satim,du%20R%C3%A9seau%20Mon%C3%A9tique%20en%20Alg%C3%A9rie>. Consulter le 08juin2022à19h00.

1.1.2. Les avantages de la SATIM :

Les avantages de la SATIM sont comme suites⁴¹ :

- Interbancaire totale (*Banques et Algérie Poste*) ;
- Disponibilité du service (Système opérationnel 24H/24H et 7J/7) ;
- Disponibilité de l'argent à tout moment ;
- Diminution de la circulation du cash ;
- Élimination du risque d'encaissement de faux billets ;
- Diminution du risque de vol ou de perte de liasse d'argent ;
- Utilisation d'une carte multifonctions (*Retraits et Paiements*).

1.2. les activités de la SATIM :

L'activité principale de la SATIM porte sur le développement et la gestion d'une solution monétique qui repose sur une infrastructure et des équipements techniques sécurisés et connectés aux sites informatiques et/ou monétiques des banques et qui répondent aux exigences de la norme internationale EMV et qui permettent de se prémunir de toute tentative de fraude connue à ce jour. La solution monétique prend en charge le paiement domestique et le retrait d'espèces dans un cadre interbancaire, elle est constituée :

- Du Front Office, qui assure la connexion avec les banques, les commerçants, les Terminaux de Paiements Electroniques (TPE) et les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) ;
- Du Back Office, qui permet les traitements internes ;
- D'un système de personnalisation des cartes bancaires ;
- D'une plate-forme de télécommunications qui permet d'effectuer les échanges entre les différents acteurs du réseau monétique ;
- D'un réseau d'acceptation DAB et TPE.⁴²

⁴¹<https://www.ummto.dz/dspace/bitstream/handle/ummto/8442/M%C3%A9moire%20Final.pdf?sequence=1>.

Consulter le 08juin2022à19h30.

⁴² SATIM Magazine, 2005, p.08.

1.3. Les Services de la SATIM :

Les services nationaux et les services internationaux de la SATIM sont :⁴³

1.3.1. les services nationaux :

- Routage transactions ;
- hébergements services monétiques ;
- acquisition transactions (retrait sur DAB/GAB, paiement sur TPE, paiement sur internet (e-commerce)) ;
- lutte contre la fraude et gestions des litiges ;
- laboratoire certification des moyens de paiement interbancaires ;
- personnalisations des chèques.

1.3.2. les services internationaux :

- routage transactions vers les réseaux internationaux ;
- traitement du flux ;
- lutte contre la fraude et charge back ;
- émissions de la MasterCard ;
- personnalisation de la MasterCard.

2. Le Réseau monétique interbancaire algérien (RMI) :

En 1966, la SATIM a lancé un projet de construction d'une solution monétique interbancaire. En 1977, cette dernière a mis en place son premier réseau monétique interbancaire (RMI) en Algérie qui est une phase opérationnelle. Ce dernier ne couvre que des services d'émissions des cartes bancaires de retrait sur les distributeurs automatiques de billets (DAB).

Autrement dit, le RMI est un système constitué d'un système central, de Guichets Automatiques de Banque, de Distributeurs Automatiques de Billets et de Terminaux de Paiement Electroniques utilisés pour les services bancaires, notamment le retrait de billets de banque et le paiement par carte bancaire.⁴⁴

⁴³ <https://www.satim.dz/fr/la-satim/nos-services/>. Consulter le 09juin2022à18h10.

⁴⁴ BENCHABLA Ali. »La monétique au niveau e la SATIM », Magazine de la monétique n°13, du 15mars2002.

Le réseau RMI interconnecte les systèmes d'informations des banques adhérentes qui sont de nombre de 17, dont 07 banques publiques, 09 banques privées et Algérie poste, ainsi que leurs distributeurs automatiques de billets (DAB).

2.1 Rôle et objectifs du réseau monétique interbancaire(RMI) :

2.1.1 Rôle du RMI :

Le rôle du RMI se résume dans les points suivants :

- Assurer l'interbancaire des transactions de retrait et de paiement effectuées sur le RMI pour tous les porteurs des banques adhérentes ;
- L'intégration au RMI de DAB propres à la banque adhérente ;

L'acquisition des demandes d'autorisation de retrait émanant de DAB ;

- Garantir le traitement des transactions DAB/TPE pour le compte des banques adhérentes ;
- La préparation et le transfert des flux financiers destinés à la pré-compensation des transactions DAB ;
- La mise en disposition de DAB par le RMI aux banques adhérentes ;
- L'intégration du système monétique des banques qui en possède.

2.1.2 Objectifs du RMI :

Les deux principaux objectifs du RMI sont :

- **Assurer l'interopérabilité** : c'est-à-dire assurer l'acceptation de toutes les cartes de retrait et de paiement de toutes les banques adhérentes ;
- **Garantir la sécurité** : en garantissant de respect de la réglementation en vigueur, en assurant les échanges sécurisés des données et en luttant contre la fraude.

2.2. Les acteurs du RMI :

On distingue deux catégories d'acteurs qui sont :

2.2.1. Les institutions financières :

Les institutions financières constituent un acteur principal du RMI, leurs adhésion à ce réseau se fait par la signature d'une convention interbancaire et d'un contrat de coopération

liée aux services offerts par le RMI, en respectant les spécifications techniques éditées. Elles assurent la fonction d'acquéreur, ou d'émetteur ou des deux à la fois.

2.2.2. Le gestionnaire du RMI :

Il assure les fonctions communautaires déléguées par les adhérents de réseau monétique.

Sur le plan matériel et logiciel, il dispose de :

- D'un centre serveur FrontOffice ;
- D'un centre serveur Back-office ;
- D'un centre d'appel (mis à la disposition des opérateurs de cartes et des opérateurs sur le site).

2.3. Les membres du RMI :

De nombreuses banques participent au Réseau Monétique Interbancaire (RMI), dont 7 banques sont des actionnaires de la SATIM (Al Baraka, BNA, BDL, CPA, BADR, BEA, CNEP-Bank) et CNMA et d'autres institutions, notamment (Algérie-Poste, Société Générale Algérie, BNP Paribas El Djazair, Housingbank, Algeria Gulf Bank, Natixis, Fransabank, Hong Kong & Shanghai Banking Corporation « HSBC », Arab Banking Corporation « ABC », ARAB Bank et Al Salam Bank). En plus des retraits, les clients avec les cartes Interbancaire domestiques CIB peuvent utiliser leurs cartes pour payer l'achat de biens et services auprès des commerçants et des TPE appartenant au Réseau Monétaire Interbancaire.⁴⁵

⁴⁵<http://www.satim.dz/fr/la-satim/qui-somme-nous.html>. Consulter le 09 juin 2022 à 18h50.

3.1. Les organes statutaires du GIE-monétique :

Le tableau ci-dessous montre les organes statutaires du GIE –monétique :⁴⁷

Tableau n°06 : les organes statutaires du GIE-monétique.

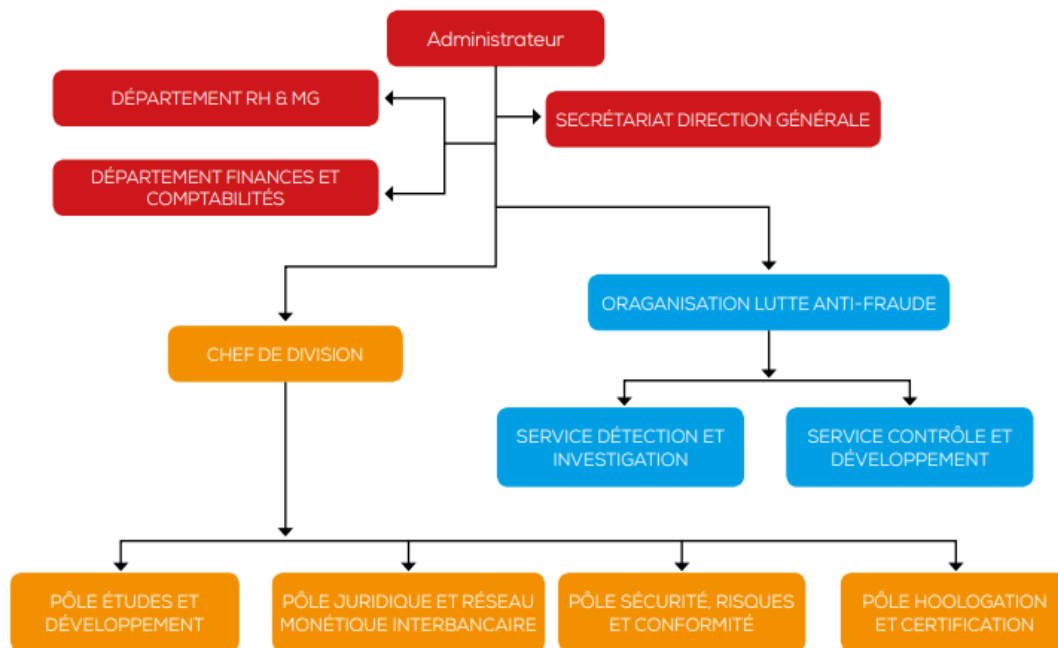
Assemblée général	Conseil de direction	Administrateur	Comite opérationnel
L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres adhérents et non adhérents au GIE Monétique. Elle est compétente sur toute question relative au fonctionnement du GIE Monétique à travers l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire.	Le Conseil de Direction est composé de dix membres adhérents désignés par l'Assemblée Générale et de la Banque d'Algérie. Il est chargé de conduire la politique générale engagée par le GIE Monétique pour le développement de la monétique interbancaire.	Le GIE Monétique est dirigé par un Administrateur unique, personne physique, nommé par le Conseil de Direction. Il est chargé d'assurer la gestion du GIE Monétique et dispose des pouvoirs les plus étendus pour l'accomplissement de sa mission. L'Administrateur est le représentant légal du GIE Monétique vis-à-vis des tiers.	Le Comité Opérationnel du GIE Monétique est composé de onze (11) membres-adhérents et de la Banque d'Algérie. Les membres adhérents sont désignés par le Conseil de Direction. Il est présidé par l'Administrateur du GIE Monétique.

Source : conception personnelle à base d'information recueillies du site <https://giemonetique.dz/qui-sommes-nous/organes-statutaires/>.

⁴⁷<https://giemonetique.dz/qui-sommes-nous>. Consulter le 10 juin 2022 à 13h00.

3.1.1. Organisation du GIE –monétique :

Figure N° 08: organisation du GIE-monétique.



Source : <https://giemonetique.dz/qui-sommes-nous/rapport-activite>. Consulter le 10 juin 2022 à 13h30.

3.2. Les activités du GIE –monétique :

Les principales activités de la GIE-monétique sont : ⁴⁸

3.2.1. L'interbancaire monétique :

L'interbancaire représente l'activité monétique interbancaire en émission et en acquisition à travers le réseau interbancaire. Elle permet au porteur d'une carte CIB de bénéficier des services proposés par les systèmes d'acceptation interbancaire d'un adhérent sans en être nécessairement client.

Ce mode d'acceptation interbancaire est rendu possible grâce à la normalisation des systèmes et des produits monétiques, d'une part, et à l'engagement d'assurer l'interopérabilité des systèmes entre les membres, d'autre part. Cette interopérabilité permet de garantir l'acceptabilité des produits et services monétiques interbancaires émis par l'ensemble des

⁴⁸<https://giemonetique.dz/actualites-medias/>. Consulter le 10 juin 2022 à 14h00.

membres et les échanges de transactions dans des conditions de performance et de sécurité optimales.

Les cartes interbancaires émises par les membres du Groupement sont identifiées visuellement par le logo de l'interbancaire. Les points d'acceptation sont aussi identifiés par une signalétique (vitrophane) correspondant au logo de l'interbancaire.

3.2.2. Régulation :

Dans le cadre de la mission de régulation, le GIE Monétique:

- Gère la relation entre les membres adhérents ;
- Édicte aux membres adhérents toutes règles, normes ou procédures à l'effet de cadrer l'activité monétique interbancaire ;
- S'assure de leur respect par les membres adhérents.

3.2.3. Promotion :

Le GIE Monétique, engagé dans la promotion de la monétique interbancaire, consacre un pôle d'activité au développement des produits et services monétiques interbancaires. Dans ce cadre, une démarche projet est entreprise pour l'introduction des nouveaux produits et services monétiques répondant aux besoins multiples et variés des membres adhérents. Cette démarche consiste, pour chaque produit ou service, en :

- L'opportunité du produit ou du service ;
- La définition des spécifications fonctionnelles ;
- La définition des spécifications techniques ;
- La promulgation de règles de fonctionnement ;
- La définition des responsabilités et obligations des acteurs intervenants pour l'exploitation du produit ou du service ;
- La planification de la mise en production en collaboration avec les acteurs de la monétique interbancaire ;
- Le suivi et l'éventuelle mise à niveau du produit ou service.

3.2.4. La sécurité :

Le GIE Monétique joue un rôle stratégique dans la surveillance de l'activité monétique interbancaire. Il œuvre à l'amélioration continue des mécanismes sécuritaires basés sur les normes internationales et ce pour assurer et maintenir la confiance de tous les acteurs du système monétique interbancaire, notamment l'utilisateur final qu'il soit client porteur de carte ou commerçant accepteur.

Pour se faire, le GIE Monétique s'est doté d'outils divers, dont :

- **La charte de sécurité :**

Des règles et normes de sécurité sont consignées dans une charte de sécurité du GIE Monétique qui est opposable à tous les acteurs du système monétique interbancaire et couvre les aspects techniques, organisationnels et réglementaires.

- **Le dispositif des moyens de paiement :**

Le GIE Monétique investit ses efforts en la matière pour accompagner les acteurs du système monétique interbancaire dans la mise en œuvre des mécanismes de lutte contre la fraude monétique les plus adaptés et ce pour prévenir, contenir et traiter les actions de fraude.

- **La sécurité des moyens de paiement :**

Le GIE Monétique se tient informé des dernières normes & règles de sécurité dans le domaine de la monétique et aux dernière évolutions technologiques en matière de sécurité pour choisir celles qui s'adaptent au mieux à l'écosystème monétique interbancaire national. La norme adoptée au système monétique interbancaire est la norme EMV qui est une norme technique, élaborée conjointement par les organismes internationaux et qui définit l'interaction entre tous les moyens de paiement pour assurer l'intégrité et la sécurité des transactions.

- **Sécurité des cartes :**

La carte de paiement émise utilise la technologie « Puce » qui héberge les paramètres de sécurité difficiles à lire et à reproduire telles que les clés cryptographiques et les certificats

EMV. Elle embarque plusieurs paramètres tels que les règles de gestion de risque définies par l'émetteur et propres à chaque client, une application de paiement interbancaire certifiée et d'autres informations d'authentification pour garantir l'authenticité de la carte lors d'une transaction monétique.

- **Sécurité des Terminaux de Paiement :**

Les Terminaux de paiement (TPE) sont verrouillés pour n'accepter que la lecture sur puce. Ils offrent une facilité d'utilisation permettant au client d'introduire le code confidentiel à l'abri des regards en toute sécurité. Un terminal de paiement ne peut être commercialisé que s'il est homologué par le GIE Monétique. L'application embarquée sur ces Terminaux est, elle aussi, certifiée.

- **Sécurité des automates bancaires :**

Les automates bancaires sont munis de dispositifs pour protéger les données confidentielles du porteur lorsqu'elles sont introduites par celui-ci sur le clavier ou lorsque les données de la carte sont lues par le lecteur de l'automate. Parmi ces dispositifs de sécurité nous citerons les mécanismes cryptographiques, l'anti-ski ming les caméras de surveillance et les miroirs de vigilance. Un automate bancaire ne peut être connecté au réseau monétique interbancaire que s'il est homologué par le GIE Monétique.

- **Sécurité des Sites Web Marchands :**

Le service de paiement sur internet par carte CIB, il est autorisé que sur les sites homologués par le GIE Monétique. Certaines exigences minimales de sécurité sont requises telles que le cryptage des échanges avec la plate-forme de paiement interbancaire et l'authentification par la méthode 3D-Secure.

Section 02 : les conditions de développement de la carte monétique et la carte interbancaire en Algérie

La carte interbancaire permet de faire des retraits, des paiements de proximité à distance, des virements et des encaissements. Elle permet d'effectuer toutes les transactions quotidiennes en toute sécurité, donc la carte interbancaire représente un nouveau mode de paiement qui peut augmenter la vitesse des transactions, réduire le support papier afin d'assurer la polyvalence de la carte, et une certaine normalisation doit être effectuée.

1. L'interbancaire

L'interbancaire est un système global mis en place par les banques, pour faciliter les paiements, retraits et autres opérations de leurs clients, quelle que soit la banque où ils détiennent un compte. Cela fait bien longtemps que les chèques sont acceptés par toutes, par le biais des Chambres de compensation. Au fil du temps, les virements ont été ajoutés, puis l'acceptation des cartes bancaires. Aujourd'hui, les DAB (distributeurs automatiques de billets) permettent de retirer des espèces dans n'importe quel distributeur, quel que soit le réseau bancaire du client.⁴⁹

L'interbancaire il constitue un équilibre délicat entre coopération et compétition. La coopération entre les banques permet aux agents économiques de d'avoir des moyens de paiement qui ne se limitent pas aux guichets de la banque à domicile. Cependant, l'interbancaire permet aux porteurs de la carte CIB d'utiliser tous les réseaux (TPE, DAB) afin d'effectuer leur transactions d'une manière efficace sur tous le territoire algérien.

Les accords d'interbancaire couvrent les règles de gestion communes, la standardisation des normes bancaires, la convergence des technologies ce qui permet l'acceptabilité et l'efficacité des instruments de paiement, cette caractéristique conduit aux instruments de paiement modernes. Bien que l'interbancaire soit imposée en amont, elle n'interdit pas l'offre de services spécifiques, ni le développement de système privatif en aval.⁵⁰

⁴⁹ <https://www.boursedescredits.com/lexique-definition-interbancaire-2458.php>. Consulter le 15 juillet 2022 à 11h

⁵⁰ LAZRAG Mohamed, op cité, p91.

1.1. Les principes et les avantages de l'interbancaire

Les principes et les avantages de l'interbancaire sont comme suite :⁵¹

1.1.1. Les principes de l'interbancaire :

Les principes de l'interbancaire sont comme suite :

- Standardisation des conditions contractuelles (porteurs et commerçants) ;
- Standardisation des matériaux (cartes, terminaux, DAB) ;
- Mise en commun des fonctions support (techniques, juridiques, marketing...) ;
- Centralisation des interfaces avec les organismes internationaux (avantage technique, intérêt politique).

1.1.2. Les avantages de l'interbancaire :

Les avantages de l'interbancaire sont :

- L'élaboration et le respect de normes juridiques et de standards facilitant les échanges entre acteurs ;
- L'élargissement des services offerts (le commerçant client d'une banque peut accepter les porteurs clients d'une autre banque) ;
- L'optimisation des coûts résultant d'une part, de l'augmentation du volume des transactions, et d'autre part, de la mutualisation d'une partie des investissements ;
- L'accélération des processus de dématérialisation ;
- La centralisation de la lutte contre la fraude ;
- La banalisation plus rapide des services de base (paiement et retrait).

⁵¹ Idem. p 91,92.

La monétique en Algérie

Figure N°000 : Écosystème du réseau monétique interbancaire



Source : <https://www.satim.dz>.

1.1.3. Les fonctions du centre de traitement interbancaire :

Le centre de traitement interbancaire contient trois fonctions : fonction « front office », fonction « back office » et fonction « infocentre », ces fonctions présentent les différentes missions du centre de traitement.

Tableau n° 07 : les fonctions du centre de traitement interbancaire

Fonction « front office »	Fonction « back office »	Fonction « infocentre »
- La connexion des automates à un serveur front office ; - La délivrance des autorisations de retrait ; - La surveillance du parc d'automates ; - La gestion des équipements sécuritaires (boite noire transactionnelle) ; - Le stockage des états des traitements de retrait et de débit.	- La gestion des contrats porteurs ; - La gestion des supports carte ; - La gestion des oppositions ; - Le traitement des transactions remontées par le front office ; - La constitution des fichiers transaction à destination des établissements adhérents ;	- L'archivage des transactions et des codes de services ; - L'édition des états de contrôle et des statistiques concernant les transactions et les porteurs.

Source : conception personnel à base d'informations recueillies de mémoire de magister de LAZREG Mohamed. OP.CIT.P 93,94.

1.2. La migration des cartes à puce a la norme Europay, MasterCard et Visa(EMV) :

Le développement des cartes de paiement est important, mais toujours confrontés à un obstacle majeur suite aux fraudes multiples : la diversité et les cartes et leurs usages ne sont pas compatibles entre elles. Donc, l'introduction de la carte à puce était nécessaire pour assurer la sécurité de l'utilisation de la CIB et élargissement de la gamme des services offerts.

1.2.1. Définition de l'EMV :

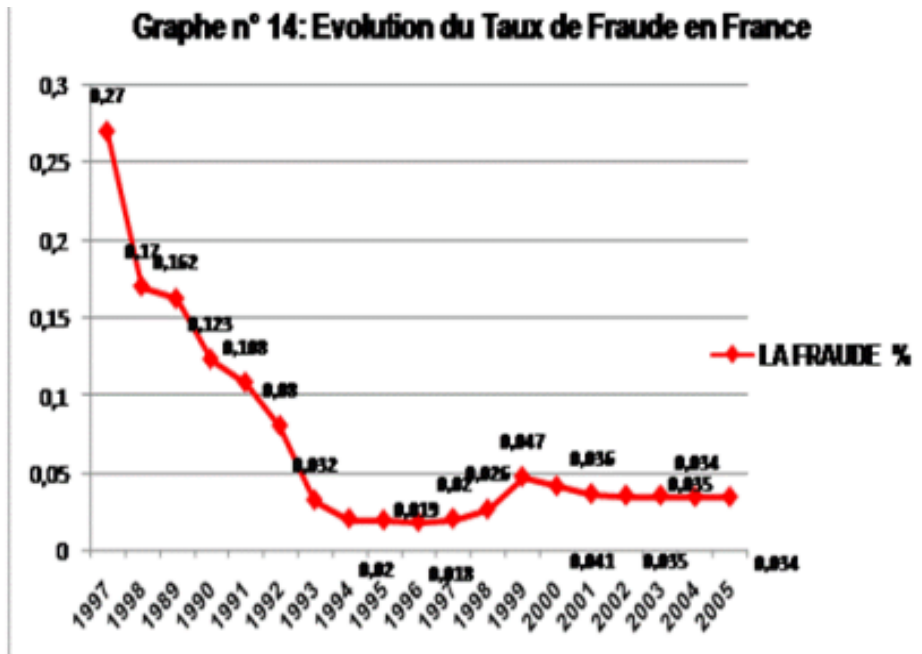
La migration des cartes à puce a la norme EMV (Eurocard, MasterCard Visa) est entamé depuis les années 2005/2006. La carte à puce est une appellation strictement française a été créée en 1974 par l'inventeur français **Roland Moreno**.⁵²

EMV (Europay MasterCard et Visa) est le standard international de sécurité des carte a puce lancé en 1997 par les réseaux internationaux de Europay, MasterCard et Visa. Cette norme vise a renforcer la sécurité d'utilisation de la carte bancaire, grâce a la technologie de la puce qui est intégré est en fait, c'est une petite carte mémoire qui stock un mécanisme de vérification d'identité pouvant émettre une signature numérique unique pour chaque transaction. La capacité et l'intelligence de la technologie du microprocesseur, l'évolution de l'EMV permet d'attendre la diversification des services offerts par la carte.

Effet de la puce en France La carte à puce a diminué la fraude en France de 0.27 % en 1997 à 0.034 % à fin 2005.

⁵²<https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/296/1/1/56373>. Consulter le 15juillet2022 à 17h20.

Graphe n° 01 : évolution de taux de fraude en France.



Source : REVUE NOUVELLE ECONOMIE/N° :02 janvier2010.

1.2.2. Les objectifs de la norme EMV⁵³ :

Certains objectifs de la norme EMV :

- Le développement d'un système interopérable de la carte à puce et la réalisation de l'économie d'échelles entre systèmes cartes ;
- Renforcer contre la fraude par la mise en place des contrôles supplémentaires aux niveaux des transactions ;
- Le développement de nouveaux services par la création multi-application qui permet de faire plusieurs opérations avec une seule carte.

1.2.3. Impact et enjeux de la migration EMV :

- La mise à niveau de tous les dispositifs d'acceptation ainsi que les systèmes de transactions par carte à puce ;
- Assurer la continuité et la qualité de services sans mettre en péril la sécurité des transactions.

⁵³LAZREG Mohamed, opt cité, page 98.

1.2.4. Les grands réseaux internationaux :

La solution de paiement électronique mise en place la SATIM pour assurer la connexion avec les Systems internationaux MasterCard et Visa.

1.2.4.1. Définition des réseaux :

Les réseaux internationaux sont « une association de banque à but lucratif permettant une interbancaire internationale des paiements et de retraits sur DAB/GAB aux moyens de cartes internationales ».

- a- **Visa** : c'est le premier réseau international, né aux États-Unis en 1966, et est organisé en cinq régions autonomes : Asie/Pacifique, Europe/Moyen-Orient/Afrique (EMOA), États-Unis, Amérique latine et Canada.
- b- **MasterCard** : c'est le deuxième réseau international, elle coopère son activité avec la société Europay international et d'autres réseaux européens pour développer ces activités. Il a le droit d'autoriser l'émission de cartes de la série de marques Eurocard Mastercard.

2. La carte interbancaire (CIB) en Algérie :

*« La carte bancaire est le document créé est remis par une banque à un client titulaire d'un compte et qui permet à ce dernier de retirer ou de transférer des fonds au profit du fournisseur d'un bien ou d'un service ».*⁵⁴

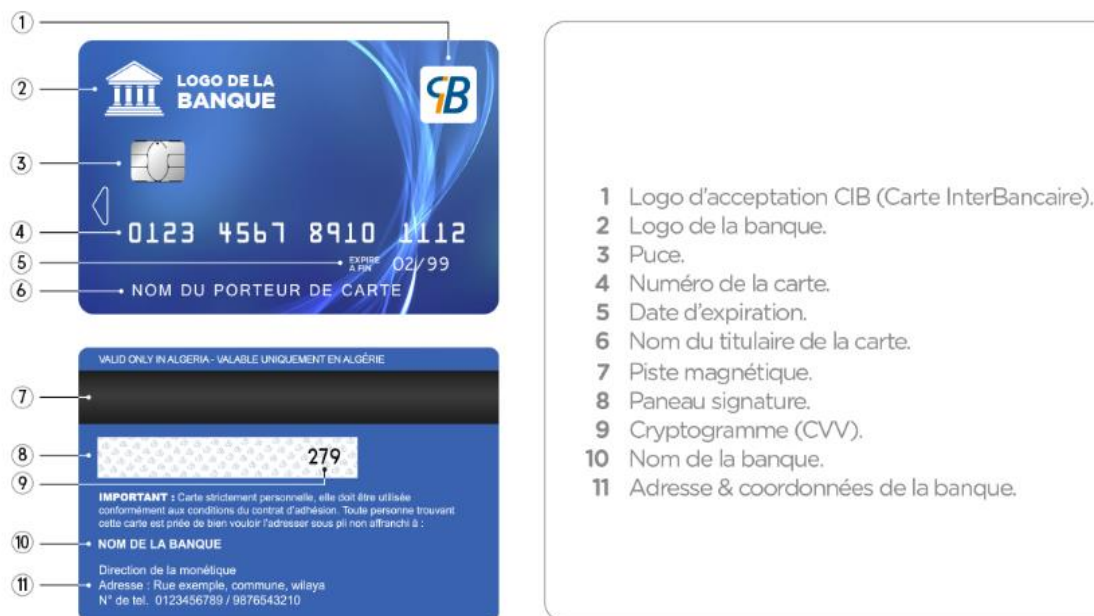
Matériellement, elles se présentent, en vertu d'une norme ISO 7810, sous la forme standard d'un rectangle plastifié d'une longueur de 86 mn. D'une largeur de 54 mn et d'une épaisseur de 0.76 mn.

Elle est reconnaissable aussi par le logo CIB de l'interbancaire monétique qui est imprimé sur la carte. On y trouve aussi le logo et la dénomination de la banque émettrice de la carte. La carte est équipée d'un microprocesseur pour gérer et protéger les transactions de paiement. Elle permet à son titulaire appelé « porteur de carte » de régler ses achats auprès de différents commerces de détail tels que les hôtels, les hypermarchés, les supermarchés, les restaurants, les magasins, les superettes, les pharmacies.

⁵⁴ Serge Braudo et Alexis Baumann, dictionnaire de droit privé de serge braudo Paris, 2017, www.dictionnairejuridique.com/definition/carte-bancaire. Consulté le 15 juillet 2022 à 19h50.

Il s'agit d'un outil de paiement et de retrait interbancaire domestique, qui est acceptable pour tous les commerçants affiliés au réseau monétique interbancaire et tous les distributeurs automatiques installés dans tout le pays. Elle permet également de payer les factures sur la facture principale. Elle permet aussi de faire des retraits, des paiements de proximité à distance, des virements et des encaissements. Par exemple la BADR la remet gratuitement à l'ouverture d'un compte chèque, avec une validité de deux (02) ans.⁵⁵

Figure N°10 : carte CIB



Source : <https://www.satim.dz/fr/services-cib/carte-cib.html>.

2.1. Les caractéristiques de la carte CIB :

Les caractéristiques de la carte CIB sont les suivants :⁵⁶

- **Logo d'acceptation CIB :** C'est le logo du réseau d'acceptation du Groupement des Cartes Bancaires dont la mission principale est d'assurer « l'interbancaire » des cartes de paiement.
- **Logo de la banque :** C'est la marque de fabrique du réseau d'acceptation du Groupement des Cartes Bancaires, et sa mission principale est d'assurer « l'interbancaire » des cartes de paiement.

⁵⁵ <https://www.satim.dz/fr/services-cib/carte-cib.html>. Consulter le 15juillet2022à 20h.

⁵⁶ <http://www.comprendrespaiements.com/la-carte-bancaire-la-connaissiez-vous/>.consulter le 15juillet2022à20h20.

- **Puce** : La puce est un circuit intégré composé d'un microprocesseur et d'une mémoire. La mémoire de la carte est divisée en deux parties : la partie lecture publique et la partie lecture cachée. Les données classiques (prénom, nom, numéro de carte, etc.) existent dans la partie publique sous une forme claire et cryptée. La partie illisible contient la clé privée de la carte, qui est théoriquement inaccessible. Seule la carte peut le lire. Le microprocesseur permet le cryptage en cas de besoin. La puce est un élément clé de la sécurité des cartes. Les capacités de calcul et de stockage accrues de la puce permettent d'y stocker davantage d'informations et de programmes.
- **Numéro de la carte** : Le numéro de carte est son identifiant unique, mais pas seulement. C'est un numéro structuré selon la norme (ISO/IEC 7812)⁵⁷, qui se décompose ainsi :
 - les six premiers chiffres constituent le numéro d'émetteur.. Le premier chiffre identifie le type de carte : 3 pour les cartes American Express, 4 pour les cartes Visa, 5 pour les cartes Mastercard.
 - Les chiffres suivants (9 à 12 chiffres) constituent l'identifiant de la carte chez l'émetteur et sont attribués par l'émetteur lui-même. Les banques françaises utilisent exactement 9 chiffres comme identifiant dans la très grande majorité des cas.
 - Enfin, le dernier chiffre est une clé de contrôle permettant de vérifier que le numéro de carte est conforme à la norme. Cette clé de contrôle est calculée selon la formule de Luhn.

Toutes les cartes bancaires françaises sont identifiées par un numéro de carte composé de 16 chiffres et présenté en 4 groupes de 4 chiffres.

- **Date d'expiration** : La date d'expiration est constituée du mois et de l'année de validité de la carte. Le jour n'est jamais marqué sur la carte, mais il correspond toujours au dernier jour du mois. Ces cartes sont valables 2 ou 3 ans. La mise à jour est principalement due à la sécurité et à l'obsolescence de la carte. Quelques semaines avant l'expiration de la carte, le titulaire de la carte recevra une nouvelle carte avec un nouveau numéro, valable 2 ou 3 ans.
- **Nom du titulaire de la carte** : Il s'agit du nom du titulaire de la carte, qui peut être une personne morale ou une personne physique. S'il s'agit d'une personne morale, le

⁵⁷ ISO/IEC 7812 : Spécifie un système de numérotation pour l'identification des émissions de cartes, le format du numéro d'identification des émissions (IIN) et le numéro de compte principal (PAN).

nom légal de l'entreprise apparaîtra à cet endroit. S'il s'agit d'une personne physique, le nom de la personne y sera mentionné. Pour les entreprises, les titulaires de cartes.

- **Piste monétique** : La piste magnétique est utilisée pour stocker les informations sur la carte, l'identité du titulaire de la carte visible au recto, et le code confidentiel sous forme codée ou cryptée. La sécurité de ces informations est limitée car elles ne sont pas protégées, qu'elles soient écrites ou lues.
- **Panneau signature** : Le titulaire de la carte doit signer sur le panneau fourni. Dans le cas de l'utilisation d'une piste magnétique pour payer, la signature permet de vérifier l'identité du titulaire de la carte en comparant la personne sur le panneau avec sa propre signature ou la signature de la carte d'identité.
- **Cryptogramme (CVV)** : Le cryptogramme est généré par l'outil de mot de passe de la banque émettrice. Le mot de passe visuel doit être payé à distance via Internet ou un téléphone.
- **Nom de la banque** : Il s'agit de la marque de l'institution financière qui a émis la carte bancaire. Très souvent, l'émetteur écrira son nom et son logo dessus.
- **Adresse et coordonnées de la banque** : Il s'agit de l'adresse où se trouve la banque afin d'identifier le titulaire de la carte si la carte est retrouvée après avoir été perdue, volée ou expirée.

2.2. Les types de la carte interbancaire CIB :

Il existe deux types de la carte CIB, le classique et la Gold

- **La carte classique** : premièrement, la carte de paiement classique est de couleur bleu, elle est utilisée par des porteurs de revenus moyens. Elle est subordonnée aux guichets automatiques des banques (DAB/GAB) et des établissements participants au réseau monétique interbancaire(RMI). Ce type de carte offre des services de retrait et de paiement interbancaires aux clients selon les normes définies par la banque.

Figure n°11: la carte CIB classique.



Source : <https://www.banque-of-algeria.dz>.

- **La carte Gold** : la carte de paiement Gold est de couleur dorée, elle est destinée aux porteurs de revenu supérieure. Elle fournit également des services de retrait et de paiement interbancaire. En cas de perte ou de vol cette carte peut être remplacée en 48h.

Figure n°12 : la carte CIB Gold.



Source : <https://www.banque-of-algeria.dz>.

2.3. les canaux d'acceptation des cartes bancaire :

Il existe deux grands canaux les DAB/GAB et le TPE

2.3.1. les DAB et les GAB :

Les Distributeurs Automatique de Billets / Guichets Automatique de Banque (DAB/GAB) firent leur apparition pour la première fois aux Etats Unis dans les années 1960.

Ils fonctionnaient « off-line », de manière autonome, et n'assumaient qu'une fonction de retrait d'espèce. Ils eurent un succès notable essentiellement en dehors des heures d'ouverture des banques.

Toutefois, les banques se sont vite rendues compte du coût élevé de ces appareils, d'autant plus qu'ils fonctionnaient « off-line » entraînant ainsi des risques élevés de fraude, et des restrictions d'utilisation. Les banques décidèrent donc d'installer de nouveaux matériels plus performants, et répondant aux motifs suivants :

- Pallier la durée réduite d'ouverture des agences ;
- Diminuer les coûts de transactions ;
- Offrir aux clients de nouveaux services en leurs évitant de se déplacer vers leurs agences domiciliataires ;
- Mieux informer le client de l'état de son compte.

Chaque automate dispose d'une mémoire destinée à enregistrer une liste noire composée d'un certain nombre de cartes indésirables.

De plus les DAB/GAB offrent plusieurs avantages parmi lesquels la réduction des coûts et le développement de la clientèle.

Cette réduction du coût de retrait d'espèce représente un élément capital dans la diffusion de ces automates. En effet, l'intensité d'utilisation et le nombre d'automates dans le réseau permettent de réaliser des économies d'échelle qui répercuteront sur les coûts. Il est donc essentiel d'élargir leur implantation non seulement à l'intérieur des agences mais également à l'extérieur.

En revanche à la différence des DAB qui ne délivrent que des billets, les GAB permettent d'effectuer plus d'opération comme le retrait et le dépôt d'espèce, la délivrance d'un reçu

détaillé de chaque opération, la demande et la remise de chèques, le virement, la consultation du solde,...

Figure n°13 : un distributeur automatique de billet (DAB).



Source : www.ingenico.com.

2.3.2. le terminal de paiement électronique (TPE)

« L'interbancaire a permis aux commerçants d'adhérer au réseau de paiement par carte à travers la mise en place des terminaux de paiement électronique. Ces derniers ont remplacé les vieux « fers à repasser » : équipement simple caractérisé par des lourdeurs, des coûts de traitement très élevés et des risques d'erreurs très probables. Avec la presse manuelle, la caissière doit placer la carte sur l'appareil d'édition, introduit les factures, écrire le montant à payer, faire signer le porteur et vérifier la conformité de la signature »⁵⁸

Le Terminal de Paiement Electronique désigne tout appareil permettant de traiter un paiement par carte. C'est une machine dotée d'un clavier, d'un écran et d'un logiciel avec mémoire »⁵⁹.

Il offre divers services :

- Vérification électronique des cartes ;
- Contrôle des cartes en opposition ;
- Obtention automatique des autorisations ;
- Télétransmission des transactions réalisées.

⁵⁸ ZOULINGER.M, 1989, Op.Cit, P.54.

⁵⁹BOULEY.F Op.cit., P.55.

Figure n°14 : un terminal de paiement électronique (TPE)



Source : www.ingenico.com.

Section 03 : l'apparition et développement de la monétique en Algérie

L'Algérie a participé au processus de réforme économique, visent à remplacer le système de gestion centralisé par de nouvelles normes d'organisation dans le cadre d'une économie de marché.

Depuis l'avènement de la nouvelle technologie dans le développement du secteur bancaire, par la diffusion de nouveaux outils et services bancaires permettant l'accroissement rapide du volume et surtout l'amélioration de la sécurité des transactions.

La monétique a constitué dans ce cadre un secteur prioritaire qui fait l'objet d'une série d'actions vigoureuses au niveau interbancaire et à l'intérieure de chaque institution.

Les banques ont mis en œuvre un plan de modernisation, de développement et de lancement d'un nouveau moyen de paiement (carte bancaire) en coopération avec la société d'automatisation des transactions interbancaire et de monétique.⁶⁰

1.1. La monétique en Algérie

Les réformes économiques entreprises en Algérie depuis la fin des années quatre-vingt(80) ont donné lieu à de profondes mutations et transformations sur le plan économique d'une part, et une nouvelle configuration du secteur bancaire et financière de l'autre part, tout en traçant des perspectives d'évaluation nouvelles dans ces deux domaines en particulier. Cependant, le

⁶⁰<https://docplayer.fr/18920127-developpement-de-la-monetique-en-algerie-realite-et-perspectives.html>.
Consulter le 01/08/2022 à 12h30.

La monétique en Algérie

système de paiement et la monétique sont restés à la marge de ces transformations et n'ont pas vu le jour qu'au début des années quatre-vingt-dix (90).

Dans le cadre, la SATIM à commence à fournir a ses clients des cartes de retrait interbancaires aux distributeurs automatiques de billet a travers le réseau de paiement électronique interbancaire, et d'autre institutions financière sont également en train de s'y joindre.

1.1.1. Les cartes émises

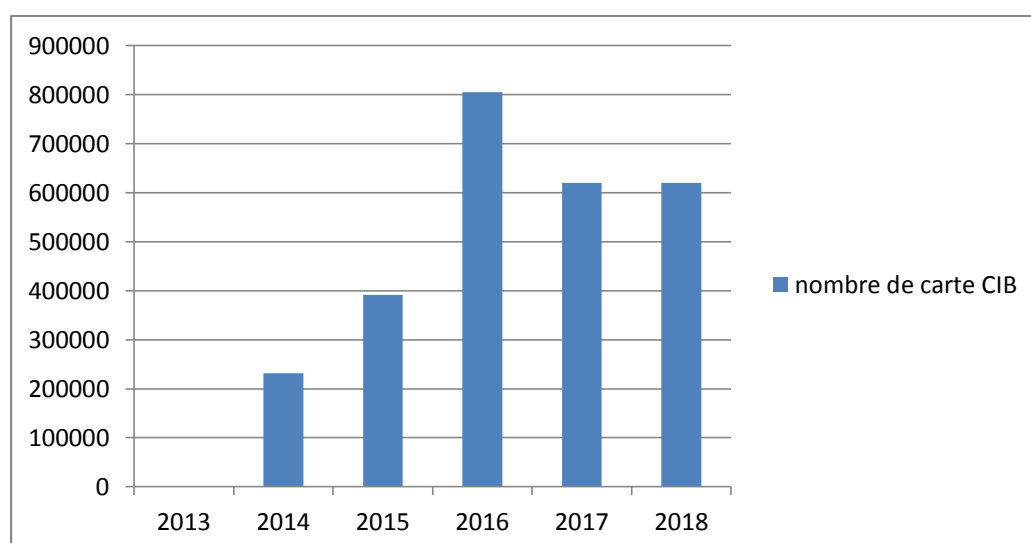
Le nombre de carte émise en Algérie pendant la période 2013au 2021 est comme suit :

Tableau N°08 : l'évolution des cartes interbancaires en Algérie

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nmbr de carte CIB	173131	238083	391853	804674	619935	619624	782465	817397	10712133

Sources : conception personnel à base des données de la SATIM.

Graphe N°02 : nombre de carte CIB



Le graphe ci-dessus montre que le nombre de cartes interbancaires fluctue d'une année à une autre. En effet, entre 2013 et 2015, on remarque que l'évolution est moins importante passant de 173131 à 391853 cartes. En 2016 une hausse massive d'utilisation de carte grâce

La monétique en Algérie

aux efforts des autorités bancaire qu'ont renforcé leur utilisation. Entre 2017 et 2019, il y a eu une diminution de l'utilisation passant de 804674 en 2016 à 619935 en 2017, et de 782465 en 2018. Ensuite, il y a eu une forte croissance, atteignant le seuil de 817397 cartes contre 10712133 cartes en 2021. Autrement dit, un nombre important de cartes ont été distribué grâce aux recommandations et les efforts des autorités de privilégier ses services bancaires à distance.

La progression que connaît la carte interbancaire au fil des années montre la volonté des pouvoirs publics à développer l'utilisation de ce nouveau moyen de paiement qui est la carte interbancaire.

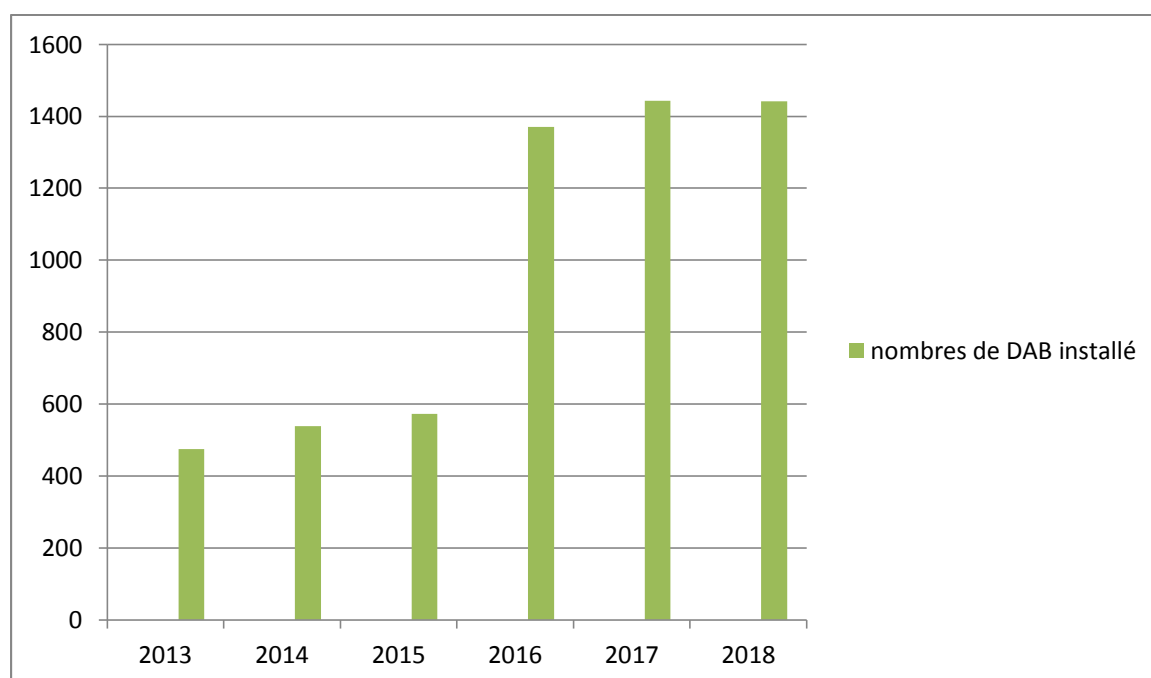
1.1.2. Les distributeurs automatiques de billets :

Tableau N°09 : évolution du nombre de DAB en Algérie

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nmbr de DABinstallé	475	539	573	1370	1443	1441	1621	3030	3052

Source: SATIM Alger

Graphique N°03 : nombre de DAB installé



En ce qui concerne le nombre de distributeurs automatiques (DAB), ce dernier a atteint 3052 distributeurs en 2021 donc une augmentation de 2577 distributeurs par rapport à l'année 2013.

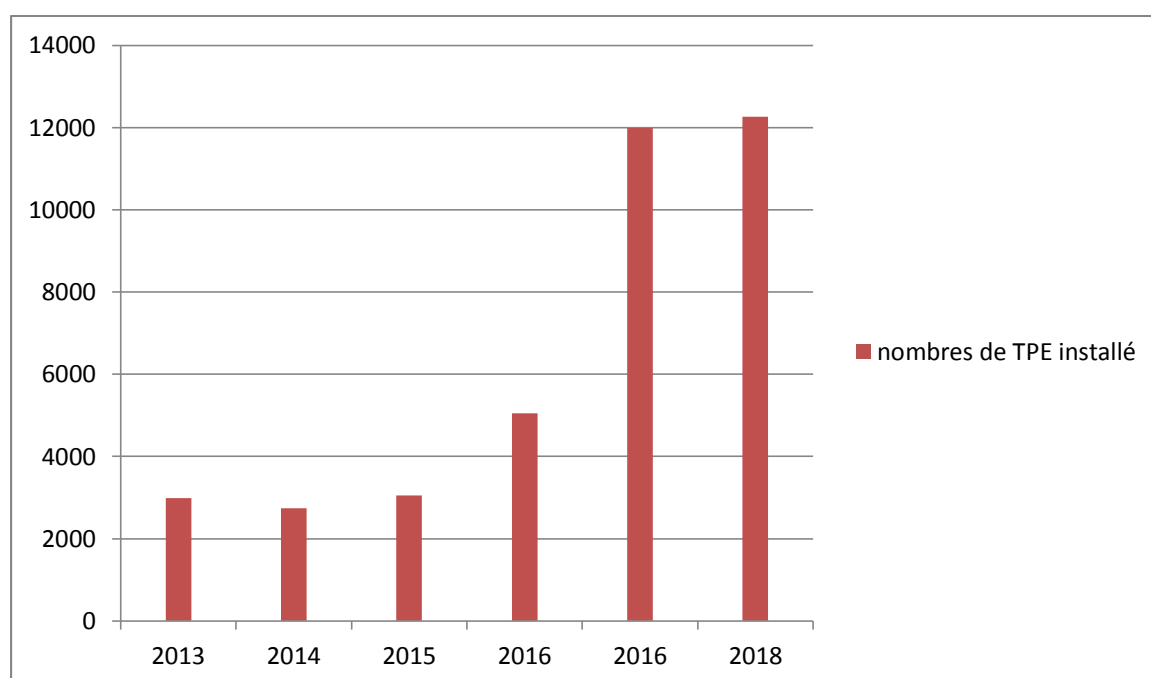
1.1.3. Terminal de paiement électronique TPE

Tableau N°10 : évolution du nombre de TPE installé

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nmbr de TPE installé	2985	2737	3049	5049	11985	12265	23762	33945	39104

Source : SATIM Alger

Graph N°04 : évolution du nombre de TPE installé



D'après la figure 04 chiffres montre une forte densité d'installation de terminaux de paiement électronique (TPE) dans les différents commerces passant de 2985TPEen 2013à 12265 TPE en 201.ensuite ces chiffres on connu une augmentation très importante de 23762 TPE en 2019 à 39104 TPE en 2021, ce qui montre que les autorités algériennes espèrent vulgariser les paiement électronique afin que les porteurs de cartes puissent utiliser d'avantage les cartes interbancaires.

1.1.4. Les transactions électroniques en Algérie en 2021

Les transactions électroniques en Algérie ont continué leur progression au premier trimestre 2021, portées notamment par le boom des paiements en ligne (+ 247,80% sur un an) et des paiements de proximité par TPE (+384,34%), avec une hausse appréciable des cartes interbancaire à plus de 10,7 millions de cartes.⁶¹

Voici les chiffres clés du secteur du paiement électronique en Algérie au 31 mars 2021 selon GIE Monétique :

1.1.4.1. Carte interbancaire :

Le nombre total de cartes interbancaires en circulation est de 10.712.133, (+7,49% par apports au 1er trimestre de 2021). Ce chiffre est reparti comme suites :

- Le nombre de cartes CIB est de 1.681.995 cartes ;
- Le nombre de cartes d'affaires est de 25.990 cartes ;
- Le nombre de cartes entre Epargne, Visa et MasterCard est de 1.640.929 cartes ;
- Le nombre de EDAHABIA est de 7.363.219 cartes ;
- 70% des cartes en circulation sont actives.

On remarque que le nombre de carte EDAHABIA qui est de 7.363.219 cartes est très élevée par rapport aux nombres de cartes CIB qui est de 1.681.995 cartes cela se justifie par le nombre considérable des bureaux de postes excitant par rapport aux agences bancaire et aussi les cartes bancaires sont conditionnées aux plafonds des salaires contrairement aux cartes EDAHABIA elle suffit d'avoir un compte CCP.

1.1.4.2. Paiement par internet :

Le nombre des Web-marchands qui ont intégré la plateforme de paiement sur internet est (+84,44% par rapport au 1er trimestre 2021).

- Le nombre des transactions valides par cartes interbancaires via l'internet est de 1.782.213, (+340,44%) ;
- Le montant de transactions effectuer par internet est de 2.204.836.081,42 dinars ;

⁶¹https://www.aps.dz/economie/121720-paiement-electronique-le-nombre-des-tpe-a-evolue-de-30-au-1er-trimestre-2021?fbclid=IwAR3lhWxuaEq54EXkFsWjzDfUdn_aY62L9Z91JndeOMlmtufZ8pElZtVCnGc. Consulter le 4/08 / 2022 à 15h00.

- (+247,80%) ;
- Le nombre moyen de transactions par Web-marchands par jour est de 239 transactions ;
- Le montant moyen de transaction par Web-marchands par jour est de 295.158,78 Dinars ;
- Le montant des paiements par cartes interbancaire (paiement de proximité et paiement sur internet) est de 5.370.687.652,46 DA.

1.1.4.3. Retrait sur ATM (distributeurs automatique de billet) :

- Le parc national des guichets/distributeurs automatiques de billets GAB/DAB est composé de 3.030 automates (+0,17% par rapport au 1er trimestre 2021) ;
- L'activité "Retrait" au moyen des cartes interbancaires, sur ATM, a totalisé 17.225.208 transactions valides (+4,01%) ;
- Le montant des retraits au moyen des cartes interbancaires, sur ATM, s'élève à 349.692.202.000 dinars (+21,01%).

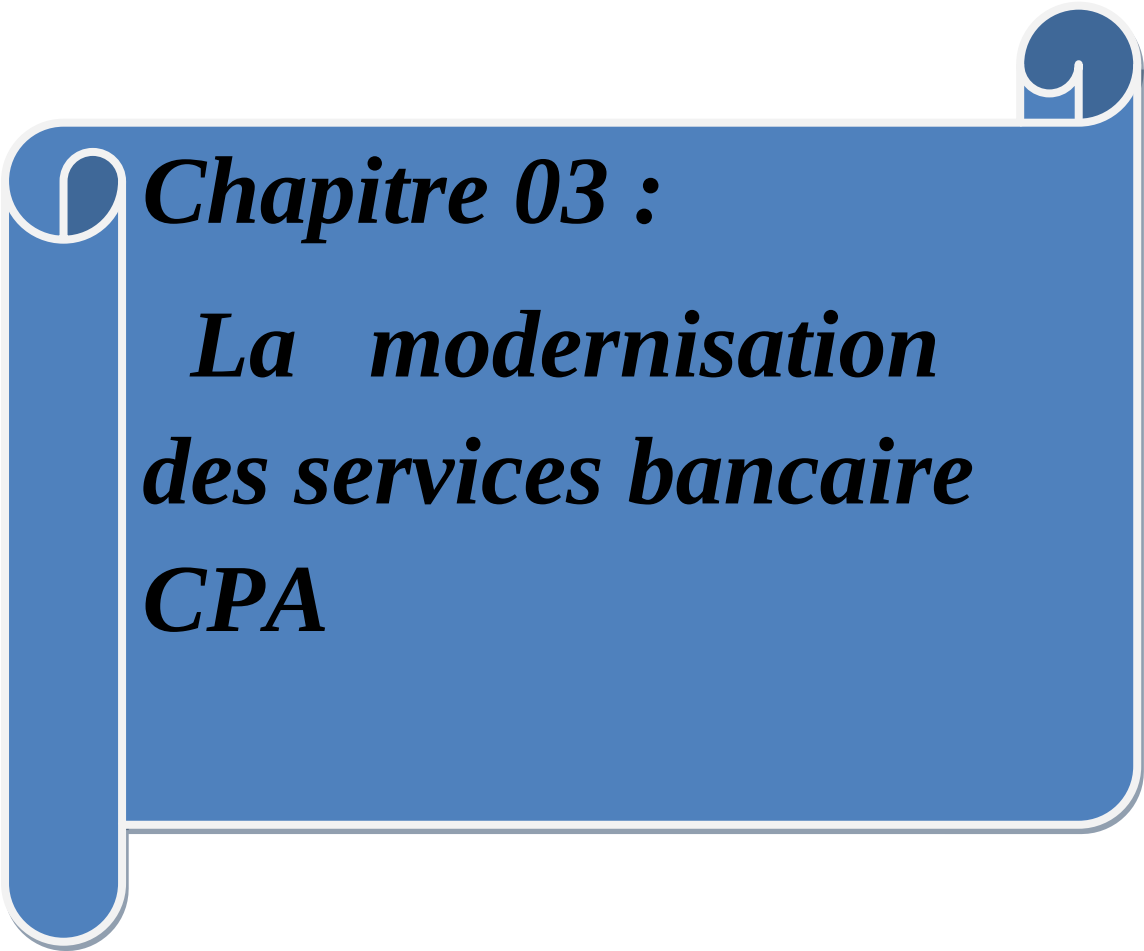
1.1.4.4. Paiement sur TPE (terminal de paiement électronique)

- Le nombre des TPE placés auprès des commerçants à travers le réseau des accepteurs est de 38.144 terminaux, (+29,44% par rapport au 1er trimestre 2021) ;
- Le nombre de transactions valides par TPE est de 483.801, (+384,34%) ;
- Le montant des paiements effectués par TPE s'élève à 3.165.851.571,04 dinars (+367,84%).

Conclusion du chapitre

Le degré d'utilisation des cartes et le nombre de réseaux interbancaires installés au niveau de chaque banque en Algérie, se reflète sur l'image de la monétique ainsi que des commerçants essayant de minimiser les déclarations fiscales, montrant des résultats mitigés qui ralentissent la promotion de la monétique. Bien que les autorités bancaires algériennes aient tout mis en œuvre pour promouvoir l'utilisation des paiements électroniques, cela n'est toujours pas suffisant, car le problème du paiement électronique n'est pas un problème technique, mais un problème de réforme.

Les activités de paiement électronique au niveau bancaire en Algérie doivent encore être réalisées. Cependant, du fait de l'amélioration de la gamme de produits et services qu'elle propose, de l'organisation et de la stratégie commerciale, et d'une réelle volonté de développement, la monétique doit parvenir à terme à une maîtrise complète de cette activité. Il a fallu beaucoup de temps à l'Algérie pour comprendre que la monétique est indispensable à la banque économique et à la lutte contre les marchés informels. Il y a encore beaucoup de travail à faire pour cela.

A blue scroll graphic with a white border, featuring a rolled-up end on the left and a small circular detail on the top right. The text is written in a bold, italicized serif font.

Chapitre 03 :

La modernisation des services bancaire CPA

Introduction :

Aujourd'hui, les banques vont vers le client et déploient tous leurs moyens en vue de les satisfaire pour ainsi accroître leurs parts de marché.

La recherche de l'information, l'amélioration de la qualité de services, la prise en compte des attentes des clients, deviennent ainsi les fondements de la compétitivité de la banque.

Le CPA dispose d'un réseau bancaire encadré par quinze groupes d'exploitation répartis sur tout le territoire national. Le CPA a su évoluer pour offrir une qualité de services toujours plus grande à ses clients.

Chaque client bénéficie de la puissance du CPA sur son marché locale et de l'étendu de son réseau international de correspondants bancaires étrangers de premiers rang.

Aujourd'hui banque universelle, le CPA active aussi dans le domaine de la banque de détail.

L'offre du réseau CPA privilégie en relation personnalisée, une qualité d'écoute et une confidentialité inégalées grave à une offre complète de produit et services.

Le CPA a pour mission de promouvoir le financement du commerce national grâce à une politique commerciale dynamique en direction de la PMA/PMI, du BTHP, de commerce et de la distribution, de la santé et des médicaments, du tourisme, de l'hôtellerie, de l'artisanat, et des médiats.

Le CPA peut recevoir des dépôts, accorder des crédits, prendre participations dans le capital de la grande entreprise et mobiliser pour le compte d'autrui tous crédits consentis par d'autres institutions.

Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil du crédit populaire d'Algérie « CPA » :

1. Présentation du Crédit Populaire Algérien (CPA) :

1.1. Historique du CPA :

Le CPA a été créé en 1966 par l'ordonnance n°66/366 du 26/12/1966 avec un capital initial de 15 millions de DA. Le CPA a hérité des activités gérées auparavant par les banques populaires (Banque Populaire Commerciale et Industrielle à Alger, Oran, Annaba et Constantine) ; ainsi que d'autres banques étrangères : Banque Alger-Misr, société marseillaise du crédit et Compagnie Française de Crédit et de Banque (CFCB).

Le capital social de la banque intermédiaire initialement fixé à 15 millions de DA a évolué comme suit⁶² :

Année 1966 : 15 millions de DA ;

Année 1983 : 200 millions de DA ;

Année 1992 : 5.6 millions de DA ;

Année 1994 : 9.31 millions de DA ;

Année 1996 : 13.6 millions de DA ;

Année 2000 : 21.6 millions de DA ;

Année 2004 : 25.3 millions de DA ;

Année 2006 : 29.3 millions de DA ;

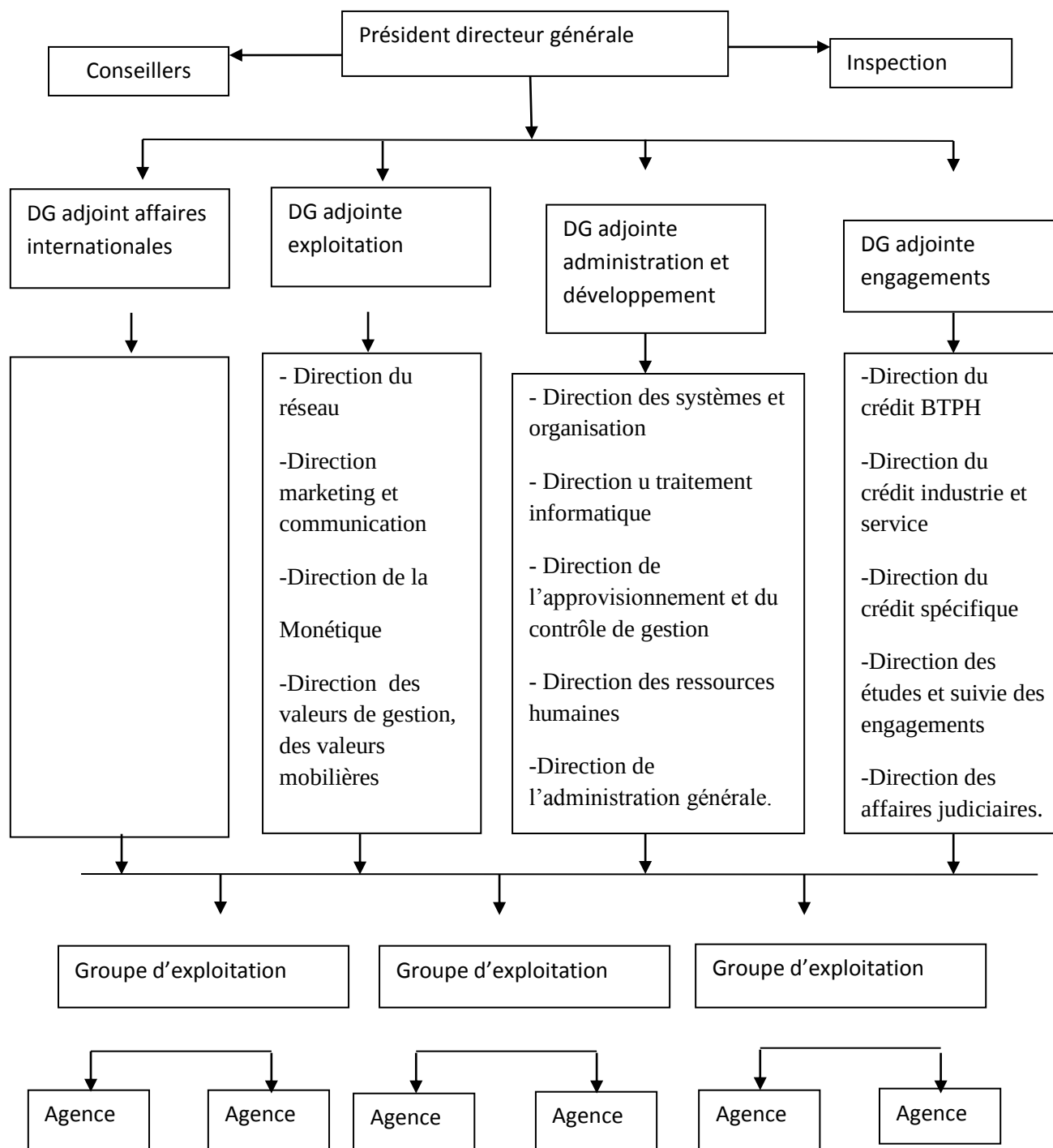
Année 2010 : 48.0 millions de DA.

Son réseau d'exploitation compte 129 agences encadrées par 15 groupes d'exploitation. L'effectif de la banque est de 2054 salariés dont 2174 cadres, 1670 agents de matirais et 210 agents d'exploitation. 75% de cet effectif est employé dans le réseau d'exploitation.

⁶² Document interne du CPA

1.2. L'organigramme du CPA :

Schéma N°02 : l'organigramme de l'agence CPA Tizi-Ouzou agence 194



Source : document interne à l'agence CPA 194 de Tizi-Ouzou

1.3. Mission du CPA :

Défini par ses statuts comme banque universelle, le CPA a pour mission de promouvoir le développement du bâtiment des travaux publics et de l'hydraulique (BTPH), les secteurs de la santé et du médicament, le commerce et la distribution, l'hôtellerie et le tourisme, les médias, la PME/PMI et l'artisanat.

Conformément à la réglementation en vigueur en Algérie, le CPA traite les opérations de crédits et de banque, il reçoit des dépôts et accorde des crédits sous toute formes ; prendre les participations dans le capital de toutes entreprise et mobiliser pour le compte d'autrui tous crédits consentis par d'autres institutions.

A la faveur de la mise en œuvre du processus de réformes économique en 1988, le CPA est devenu une entreprise publique économique sous la forme juridique de Société Par Actions (SPA) dont le capital est une propriété exclusive de l'Etat.

La loi 88/01 du 13/01/1988, a fait obligation aux banques d'accorder des crédits qu'aux entreprises dont la solvabilité est certaine. Cependant, ce principe a été rangé à l'oubli par des injonctions gouvernementales traduites par le financement systématique des entreprises publiques. Ce n'est qu'avec l'arrivée de la loi 90/10 du 14/04/90 à la monnaie et au crédit que le système bancaire fut révolutionné et a donné une certaine autonomie aux banques.

Depuis 1996 et en vertu de l'ordonnance relative à la gestion des capitaux marchands de l'Etat, les banques publiques sont placées sous la tutelle du ministère des finances. Après avoir satisfait aux conditions d'éligibilité prévues par les dispositions de la loi relative à la monnaie et au crédit (loi 90/10 DU 14/04/90) ; le CPA a obtenu le 7 avril 1997 son agrément du conseil de la monnaie et du crédit devenant ainsi la deuxième banque en Algérie.⁶³

1.4. Structure du CPA :

Le CPA, en tant que banque commerciale intervient sur le marché de l'intermédiation bancaire et financière. A ce titre il traite toutes les opérations bancaires et financière notamment la réception des dépôts du public, l'octroi du crédit sous toutes ses formes, la mobilisation des crédits extérieurs et la souscription à des prises de participation dans les filiales et des sociétés nationales. Dans un contexte économique marqué par l'évolution vers

⁶³ Document interne CPA.

La modernisation des services bancaire CPA

la concurrence, le CPA émerge dans une dynamique de changement induite par la nécessité de s'adapter aux nouvelles exigences de gestion fondées sur la rentabilité et la compétitivité.

Cette exigence d'adaptation requiert l'amélioration continue et harmonieuse des performances globales de la banque, seul choix qui est à même de lui permettre de consolider ses atouts de compétitivité par voie de conséquence, sa position sur le marché ainsi que l'accentuation de son intervention dans le financement de l'économie.

Cette volonté d'amélioration est véhiculée par un processus de modernisation de la banque appuyée par la réorganisation de ses structures centrales et de son réseau d'exploitation. Ainsi, ce processus a donné un nouvel organigramme qui comporte :

Une division centrale : la division des affaires internationales ;

Trois directions générales adjointes (DGA chargée de l'exploitation, DGA chargée de l'administration et DGA chargée des engagements et des affaires juridiques).

Chaque directeur adjoint est spécialisé dans son domaine, c'est l'avantage des relations fonctionnelles pour atténuer les relations hiérarchiques.

En adoptant ce type de structure, le CPA vise trois objectifs :

- ❖ Cerner les principales fonctions de la banque ;
- ❖ Redistribuer rationnellement les tâches et les responsabilités ;
- ❖ Assurer une meilleure efficacité d'intervention de la banque dans la sphère économique et le développement progressif des nouvelles activités liées aux mouvements des capitaux.⁶⁴

2. Présentation du groupe d'exploitation :

Chacun des groupes d'exploitation a des agences qui lui sont rattachées. Le groupe d'exploitation de Tizi-Ouzou a onze agences qui sont :⁶⁵

⁶⁴ Document interne CPA.

⁶⁵ Document interne CPA.

Tableau N°11 : présentation des agences de la banque CPA

Agence	Code
Tizi-Ouzou	120
Larbaa Nath Irathen	149
Draa Ben Khadda	189
Tizi-Ouzou	194
Bouira	111
Sour El Ghouzlane	191
Lakhdaria	196
Dellys	163
Bourdj Menaïel	193
Draa El Mizan	187
Boumerdes	141

2.1. Mission et organisation du groupe d'exploitation :

2.1.1. Mission du groupe :

A pour principale mission de veiller à l'exécution de la politique générale de la banque et de conduire le développement de son activité :

- De crédit ;
- De l'action commerciale ;
- De commerce extérieur ;
- D'administration et des moyens et de contrôle.⁶⁶

⁶⁶ Document interne CPA.

2.1.2. Organisation du groupe :

Le groupe est doté de trois fonctions :

- L'exploitation ;
- Administration et ressources humaines ;
- Contrôle.

Les fonctions sont individualisées en secteur, cellules, services, compartiment et section selon le volume des tâches à remplir⁶⁷

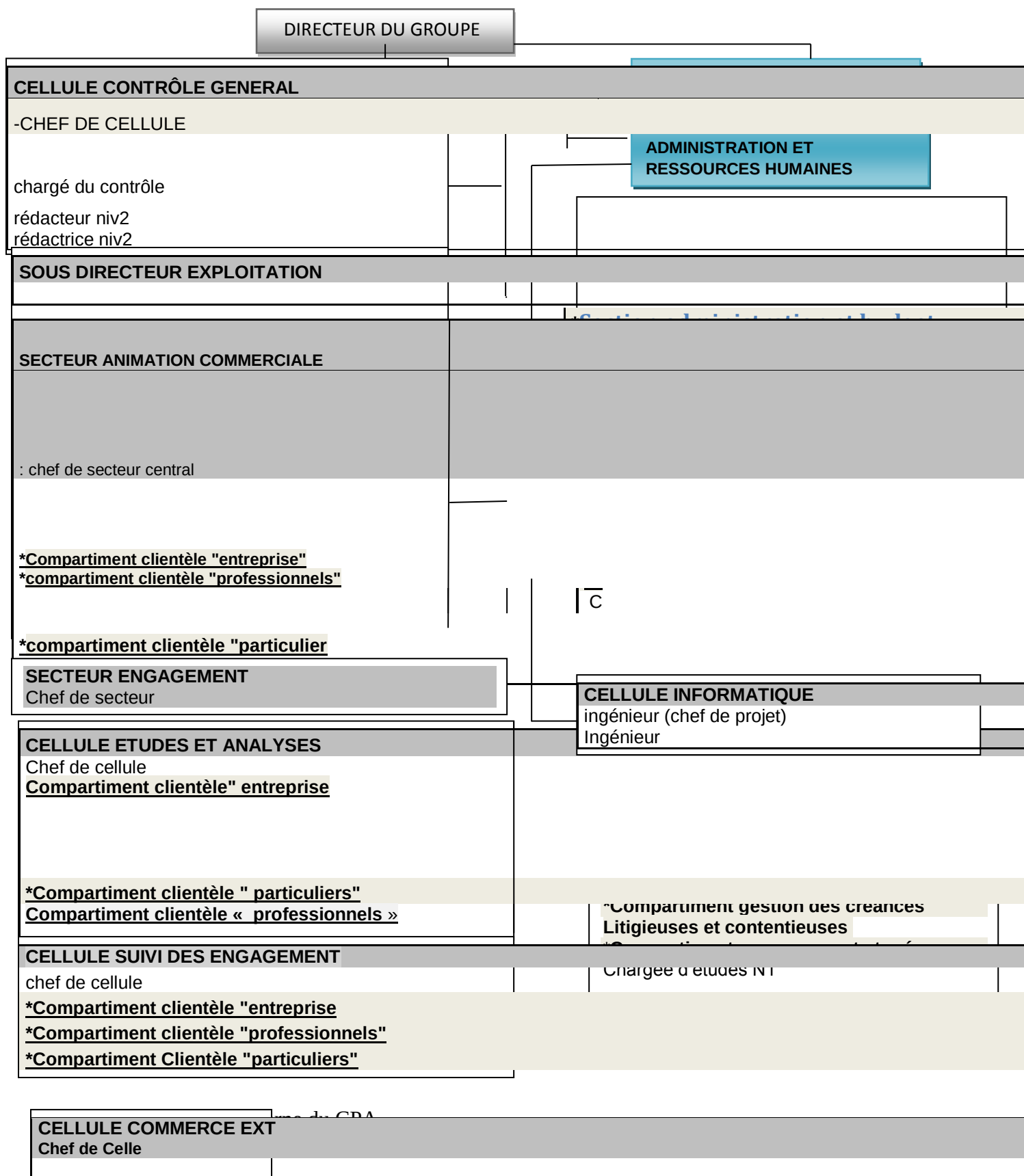
2.2.Objectifs du groupe d'exploitation :

- Améliorer l'organisation de l'action commerciale vers la satisfaction du client par la qualité d'accueil et la rapidité dans le traitement des opérations ;
- Développement de l'activité de la banque au plus régional et élargir son portefeuille clientèle ;
- Assister les agences rattachées en vue de concrétiser les objectifs de la banque.
- Renforcer les missions de management et de contrôle dévolues au directeur de l'exploitation.
- Promouvoir les actions de communications interne et externe pour consolider et conforter l'image de marque de l'établissement.
- Développer et améliorer de concert avec les agences les actions de recouvrement des créances.

⁶⁷ Document interne CPA.

2.3. Organigramme du groupe d'exploitation :

Schéma N°03 : l'organigramme du groupe d'exploitation de Tizi-Ouzou



2.3.1. La direction monétique :

L'implantation de la monétique au du CPA à nécessité des moyens important, qu'on peut citer :

3. L'élaboration du logiciel informatique ;
4. L'élaboration des procédures de gestion, de contrôle et sécuritaire ;
5. Posséder un guide pratique d'utilisation.

2.3.3. Attribution et fonctionnement de la monétique :

❖ Attribution :

La direction monétique à pour mission de :

3. Procéder à la personnalisation des cartes ;
4. Veiller au respect des clauses contractuelles ;
5. Gestion et suivi des cartes et codes confidentielles ;
6. Etudier les paramètres de retrait ;
7. Contrôler le respect des modalités et des conditions de délivrance des cartes ;
8. Donner des accords de validation ou de non validations des opérations de retrait par cartes ;
9. Contrôler la gestion des transactions, des autorisations et des oppositions ;
10. Gérer les stocks de fournitures et de matériels inhérents à l'activité des distributeurs automatiques de billets (DAB) ;
11. Procéder à l'affectation des DAB (distributeur de billets), TPE (terminal de paiement électronique) en collaboration avec les structures concernés ;
12. Veiller aux instructions des oppositions sur les DAB et TPE à travers le réseau ;
13. Assurer les agences dans la démarche commerciale.⁶⁸

❖ Le fonctionnement :

14. La direction monétique édite et diffuse chaque fin de semaine les listings des opérations traitées par ses services et des mises en oppositions reçues ou a opérer ;
15. Les listings des autorisations de retrait accordées ou refusées ;

⁶⁸ Document interne CPA.

16. Chaque succursale est chargée de les ventiler immédiatement vers les agences relevant de son réseau ;

17. Les transactions effectuées les porteurs de cartes CPA.⁶⁹

Section 2 : les produits et les services du CPA

La banque produit des services financiers implicites ou explicites. Un produit bancaire est un produit commercialisé par une banque de proximité ou une banque digitale, c'est un service financier mis à la disposition des particuliers et des professionnels. Le lancement d'un nouveau produit ou service est une étape importante, il est indispensable que les meilleures conditions soient réunies, de l'élaboration du concept jusqu'à la mise en marche et du suivi, le CPA met à la disposition de sa clientèle cinq types de produits : monétiques, crédits, assurances, Comex et finance islamique.

1. Volet monétique :⁷⁰

1.1. Cartes CIB :

1.1.1. Pour les particuliers :

1.1.1.1. Carte CIB classique :

Cette carte est un moyen de paiement et de retrait, elle offre un confort d'utilisation avec un plafond adopté aux besoins du client. Cette carte est valide pendant deux « 2 » ans, son renouvellement est automatique sauf en cas d'annulation par la banque.

➤ Les atouts de la carte CIB classique :⁷¹

Elle permet la disponibilité de votre argent 24h/ 7j avec :

- Des paiements d'achats simples auprès des commerçants dotés de Terminaux de Paiement Electronique (TPE) portant cette la vitrophonie CIB sur leurs vitrines ;
- Des retraits rapides sur les distributeurs automatiques de billets (DAB) affichant le logo CIB disponible 24h/7j.
- Le règlement d'opérations d'achat ou de paiement en ligne, en toute sécurité, auprès des web marchands algériens ;
- La carte CIB assure rapidité, sécurité et disponibilité ;

⁶⁹ Document interne CPA.

⁷⁰ Cpa-bank.dz.

⁷¹ Documents interne du CPA.

- Le plafond de retrait et de 40 000 DA par semaine, en cumulant un maximum de 03 opérations pour la même période.
- Paiement et e-paiement jusqu'à 80 000 DA/semaine avec un maximum de 07 opérations par semaine aussi.

1.1.1.2. Carte CIB gold :

Tout comme la carte CIB classique la CIB gold est aussi un moyen de paiement et de retrait, elle offre un avantage de confort avec ses plafonds de retrait et de paiement. Sa validité est aussi de deux « 2 » ans.

➤ Les atouts de la CIB gold :⁷²

- Des paiements d'achats simples auprès des commerçants dotés de Terminaux de Paiement Electronique (TPE) portant la vitrophanie CIB sur leurs vitrines ;
- Des retraits rapides sur les distributeurs automatiques de billets (DAB) affichant le logo CIB disponible 24h/ 7j ;
- Le règlement d'opérations d'achat ou de paiement en ligne, en toute sécurité, auprès des web marchands algériens ;
- La carte CIB gold assure disponibilité, rapidité et sécurité ;
- Retirer jusqu'à 100 000 DA/ semaine depuis les DAB, en cumulant un maximum de 05 opérations pour la même période ;
- Effectuer jusqu'à 10 opérations de paiements sur (TPE) ou en ligne à concurrence de 150 000 DA par semaine.

1.1.2. Pour les professionnels :

1.1.2.1. Carte corpor@te :

C'est une carte adossée à des comptes professionnels d'entreprises et d'entités publiques, sa validité est de trois « 3 » ans, elle est renouvelable par tacite reconduction, elle est dotée d'un code confidentiel pour le paiement en ligne. Cette dernière est sécurisée, son argent est disponible 24/7.

⁷² Document interne du CPA.

Figure N°15 : carte corpor@te



Source : Document interne du CPA.

Figure N°16 : exemplaire de carte corpor@te au recto et verso



Piste
magnétique
cryptographique
écran tactile
CVV de
Coordonnées
de la Banque
signature



1.1.2.2. Carte corporate (+) :

Cette carte est adossée par le paiement auprès des commerçants sur TPE, retrait d'espèces sur automate bancaires, le paiement sur internet auprès des web-marchands. La carte corporate (+) est valide pendant trois « 3 » ans, après expiration elle donne lieu à un renouvellement, cette dernière est dotée d'un code confidentiel et d'un mot de passe.

Figure N°17 : carte corporate(+)



1.2. Carte Visa :

1.2.1. Carte Visa classique :

La carte visa émise par le CPA est utilisable partout dans le monde, son cout annuel est fixé à 6000 DA/an, elle est valide pendant deux « 2 » ans ; avec cette carte de paiement et de retrait le client bénéficie de plusieurs avantages comme la simplicité, la disponibilité, la rapidité, la convivialité, cette dernière est sécurisée par un code secret.

1.2.2. Carte Visa gold :

Cette carte est utilisable partout dans le monde, son cout annuel est de 9000 DA/an, sa validité est de deux « 2 » ans. Elle est protégée par un code secret, avec cette carte de paiement et de retrait le client bénéficie de plusieurs avantages comme : la simplicité, la sécurité, la disponibilité, la commodité, la rapidité, la convivialité, l'innovation et la sérénité.

1.2.3. Les atouts des Carte Visa classique et gold :⁷³

- **Simplicité :**

Les deux cartes du CPA (classique et gold) sont utilisables partout dans le monde. En déplacements à l'étranger : le client peut retirer son argent à tous les DAB et Payer auprès des commerçants affichant le LOGO Visa International.

- **Sécurité :**

La carte est protégée par un code secret, il est donc très précieux de le conserver. En cas de perte ou de vol vous devez immédiatement faire opposition et, à compter de ce moment-là, plus aucune transaction ne sera possible sur votre compte.

- **Disponibilité :**

Le client dispose de son argent 24h/24 7j/7 à tous les distributeurs automatiques de billets portant le logo VISA.

- **Commodité :**

Règlement de toutes les dépenses chez tous les commerçants affichant le logo VISA.

⁷³ Brochure interne du CPA.

- **Rapidité :**

Retraits et paiements qui s'effectuent en quelques secondes, en toute sécurité.

- **Convivialité :**

Avec la carte Visa CPA le client appartient à un nouveau monde, toutes les opérations réalisées avec la carte sont soumises à la consultation du solde en compte et honorées à concurrence d'un solde suffisant.

- **Innovation :**

Les deux cartes du CPA sont dotées d'une puce électronique conforme aux normes internationales EMV (Europay, Mastercard, Visa), cela vous permet de bénéficier technologies en terme de sécurité.

- **Sérénité :**

Avec les cartes Visa CPA Gold, les clients disposent par conséquent la possibilité d'effectuer des paiements à distance, notamment la réservation via internet.

Cette prestation est à durée déterminée ; elle est conditionnée par la signature d'une lettre d'engagement stipulant les modalités d'utilisation de ce service.

1.3. Service CPA SMS Card :

Ce nouveau service est destiné aux porteurs de carte CIB et VISA, il leur permet de recevoir des sms qui les informent des opérations effectuées par carte, comme le type de transaction, date et heure, solde restant dans le compte. Le service est activé dès la réception du message de bienvenue.

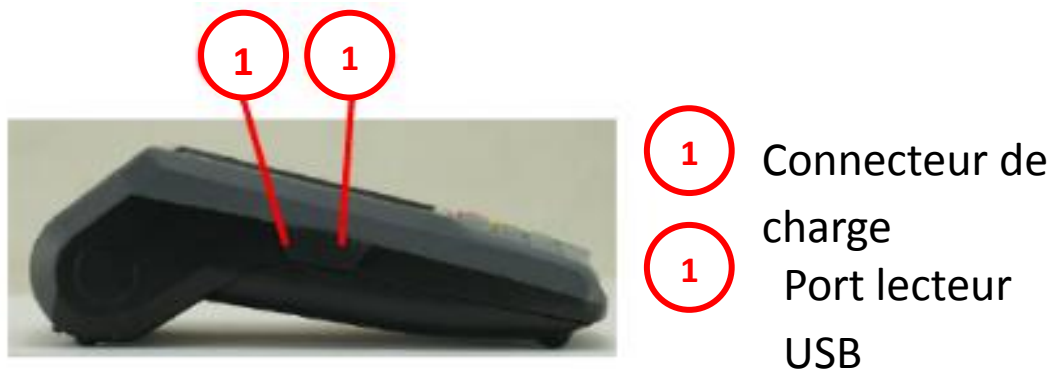
1.4. Le TPE :⁷⁴

Le TPE ou Terminal de Paiement électronique est un appareil qui permet d'encaisser les paiements par carte bancaire.

Le terminal de paiement électronique assure la fonction de:

- La lecture et Contrôle des données de la carte et du code secret (validité) ;

⁷⁴ Document interne CPA.



VEGA3000 Portable

1.4.1. fonctionnalité « sans contact » :

Le paiement sans contact permet au client de régler ses achats de petits montants ; sans insérer la carte, ni composer le code confidentiel, pour payer il suffit d'approcher la carte près du TPE ou autres automates.

1.4.2. La clientèle qui peut être doté d'un TPE : ⁷⁵

- Grandes distribution (superettes, Hyper Marchés, ..) ;
- Transport ;
- Hôtellerie ;
- Restauration ;
- Sociétés financières (assurances,..) ;
- Sociétés de services (eau, gaz, télécom...etc.) ;
- Professions libérales.

1.4.3. Les obligations du commerçant détenteur du TPE :

- 1- Réserver l'emplacement nécessaire à l'installation ;
- 2- Signaler au public l'acceptation des cartes Interbancaire CIB, par l'apposition de façon apparente des supports de communication ;
- 3- Informer immédiatement, par tous moyens, en cas de perte, vol ou dommage des TPE ;
- 4- Rembourser à la banque le montant équivalent du prix du TPE ou des TPE perdus, volés ou détériorés.

Ne pas déplacer ni transférer la SIM, laquelle reste la propriété exclusive De la banque.

1.4.4. Les acteurs dans une opération de paiement par carte CIB sur TPE :

- Le porteur (client) ;
- L'accepteur (commerçant) ;
- Banque Acquéreur ;
- Banque Emetteur ;
- SATIM ;
- CPI.

⁷⁵ Document interne du CPA.

2. Volet crédits : ⁷⁶

2.1. Particulier :

2.1.1. Le crédit immobilier :

C'est un crédit de logue durée destiné à financer l'achat ou la construction d'un logement ou le financement de gros travaux d'aménagement ou d'exploitation d'un logement. Le CPA donne donc accès à des crédits pour diverses activités notamment :

2.1.1.1. Un crédit pour l'achat d'un logement neuf

Le CPA met au service des ses clients qui répond à leurs besoins pour effectuer l'achat et c'est destiné pour toute personne physique de nationalité algérienne, résidente en Algérie ou non résidentes, jouissante de la capacité juridique, il faut également justifier d'un autofinancement égal au minimum à 10% du prix du logement et d'un revenu stable, régulier et égal au moins une fois le SNMG.

2.1.1.2. Crédit pour la réalisation des travaux d'aménagement :

Un crédit destiné au financement des travaux d'aménagement de locaux à usage d'habitation ou des travaux de finition de logements collectifs ou individuels, il est destiné à toute personne de nationalité algérienne, résidente en Algérie ou non résidente, jouissante de la capacité juridique, il faut également justifier d'un revenu stable régulier et égale à au moins une fois le SNMG.

2.1.1.3. Crédit à la construction ou l'extension de la maison individuelle :

C'est un crédit destiné au financement des travaux de construction et d'extension d'une maison individuelle, il est destiné à toute personne physique de nationalité algérienne jouissante d'une capacité juridique, étant propriétaire du terrain il est nécessaire aussi de présenter une part d'autofinancement ou une attestation d'avancement des travaux et justifier d'un revenu stable.

⁷⁶ Cpa-bank.dz

2.1.1.4. Crédit immobilier pour l'achat d'un logement de particulier à particulier :

Un crédit pour l'achat d'un logement auprès d'un particulier est mis par la CPA à la disposition de ses clients, il est destiné à toute personne de nationalité algérienne, jouissante de la capacité juridique avec justification d'un autofinancement et un revenu stable.

2.1.1.5. Crédit pour l'achat d'un logement à un taux bonifié⁷⁷ :

Il concerne l'achat d'un logement promotionnel collectif et la construction d'un logement rural.

➤ Logement promotionnel collectif :

Il s'agit d'un logement neuf soumis au régime de la copropriété, facturé et vendu par un promoteur public ou privé et dont le crédit couvre un logement finit ou sur plans.

➤ Construction d'un logement rural :

Il s'agit d'un logement rural qui est défini comme étant une construction dont le propriétaire bénéficie d'une décision d'éligibilité au soutien de l'état dans le cadre de l'habitat.

Taux d'intérêt bonifié : 1% à la charge du bénéficiaire et 3% pour le bénéficiaire dont le revenu est supérieur à 6 fois le salaire minimum.

2.2. Professionnels :

2.2.1. Prolib :

C'est un crédit d'investissement à moyen et long terme destiné au financement de l'achat d'un local à usage professionnel, l'aménagement du local, l'achat des équipements nécessaires à l'exercice de l'activité et l'achat combiné du local et des équipements, il est destiné pour toute personne physique ou morale ayant une qualité d'un professionnel ou d'officier public exerçant à titre indépendant à savoir : comptable agréé, expert comptable, avocat... etc.

⁷⁷Cpa-bank.dz

2.2.2. Promed :

C'est un crédit d'investissement à moyen et à long terme, destiné au financement de l'achat des équipements nécessaires à chaque professionnel, l'aménagement du local et achat d'équipements, l'achat ou l'aménagement d'un local à usage professionnel et l'achat combiné du local et des équipements est destiné aux médecins généralistes comme spécialistes, chirurgiens dentiste, pharmaciens, psychiatre, vétérinaires et les psychologues cliniciens.

2.2.3. Pme by CPA :

2.2.3.1. Sahel mahel :

C'est pour les petites et moyennes entreprises ou bien les START-UP qui souhaitent louer un local pour développer leurs activités ou bien réaliser des travaux de rénovation ou d'extension dans leurs entreprises, pour l'acquisition le CPA finance jusqu'à 70% de la valeur du local commercial ou des coûts d'aménagement.

2.2.3.2. Sahel nachati :

Est une solution financière qui offre l'accès simplifié au crédit avec un dossier très allégé, un traitement rapide du dossier et des montants pouvant aller jusqu'à 200000000 DA, un accompagnement et une prise en charge personnalisée avec les charges de comptes pour écouter et conseiller.

2.3. Entreprise :

2.3.1. Crédit d'investissement :

C'est une demande écrite revêtue du cachet de l'entreprise, datée et signée par le président directeur général pour une société par actions ou le gérant pour le gérant pour les sociétés à responsabilité limitée ou les sociétés aux noms collectifs désignés par le status.

2.3.2. Crédit d'exploitation :

Il est destiné à financer un cycle saisonnier de production, d'achat et de vente, il permet d'acheter des matières premières nécessaires à l'exploitation de l'entreprise.

2.3.3. Promotion immobilière :

Elle est destinée à toute personne physique ou morale immatriculée légalement au registre de commerce et autorisée à exercer l'activité de promotion immobilière, après justification par acte authentique de la propriété du terrain réservé au projet.

2.4. Dispositifs aidés :

Le CPA investi des projets et met en disposition une large gamme de produit de crédit destiné au financement de projets, ces différents crédits sont accordés en fonction du projet et de la solvabilité du prêteur, il existe trois moyens pour financer des projets de création d'entreprises qui sont :

2.4.1. Le crédit ANADE :

Le crédit ANADE est un crédit à moyen terme « CMT » destiné au financement de projet, de création et d'extension d'activités de production de biens et de services initié par les jeunes promoteurs dans le cadre du dispositif ANADE, le coût de l'investissement peut atteindre 10 millions de dinars.

2.4.2. Le crédit CNAC :

C'est un crédit à moyen terme destiné au financement de création d'activité pour les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 55 ans.

2.4.3. Le crédit ANGEM :

C'est un prêt à moyen terme « CMT » accordé aux citoyens sans revenus et/ou disposant de petits revenus instables et irréguliers. Il est destiné à la création de nouvelles activités.

3. Le volet Comex :⁷⁸

3.1. La remise documentaire :

Hormis les crédits documentaires, on peut procéder au règlement d'une transaction commerciale avec l'étranger par remise documentaire appelée aussi encaissement documentaire, c'est une opération par laquelle un exportateur mandate sa banque afin de

⁷⁸ Cpa-bank.dz

recueillir selon ses indications, une somme due en l'acceptation d'un effet de commerce par un acheteur contre remise de documents, il s'agit de documents commerciaux.

3.2. Le crédit documentaire :

L'opération du crédit documentaire se déroule comme suit :

- Instruction d'ouverture du crédit documentaire ;
- Ouverture du crédit documentaire ;
- Notification du crédit documentaire ;
- Expédition des marchandises ;
- Délivrance du document de transport ;
- Présentation des documents ;
- Paiement au bénéficiaire ;
- Transmission des documents à la banque émettrice ;
- Remboursement à la banque confirmatrice ;
- Levée des documents ;
- Paiement à la banque émettrice ;
- Réclamation des marchandises ;
- Remise des marchandises.

3.3. Les incoterms :

Les incoterms ou les termes de vente sont utilisés dans des cadres d'opérations d'achat et de vente à l'international, ils déterminent de manière précise la répartition des coûts et des risques entre l'exportateur et l'importateur au moment de la conclusion du contrat de vente.

3.4. Les garanties bancaires internationales :

La communauté bancaire internationale a mis en place deux principaux instruments financiers à savoir ; le crédit documentaire et la garantie bancaire internationale.

Le premier instrument est censé convaincre l'exportateur de la certitude d'être payé à la date convenue ou à l'issue de la réalisation d'un marché et le second instrument vise à rassurer l'importateur au respect de l'exécution et de la forme des obligations contractuelles du fournisseurs.

4. Volet assurance :⁷⁹

4.1. Assurance santé « SIHATI » :

Elle garantit la prise en charge des frais relatifs aux analyses et imagerie médicale, d'actes de spécialité, d'hospitalisation, de maternité, d'assistance médicale et de maladies redoutées.

Elle comporte trois offres :

- Silver ;
- Gold ;
- Platinum ;
- Deux formules individuelles familiales.

4.2. Assurance vie « HAYATI » :

C'est une assurance contre les accidents corporels non intentionnels survenus au cours de la vie privée, professionnelle, scolaire et étudiante, elle est destinée aux salariés et non salariés, personne exerçant une profession libérale, personnes sans couverture sociale ainsi que leurs familles, automobilistes, écoliers et étudiants.

Elle prend en charge les frais médicaux et pharmaceutiques, le décès, l'incapacité temporaire ou permanente, ...etc. elle comporte ainsi trois formules :

- HAYATI Solo ;
- HAYATI Family ;
- HAYATI Junior.

4.3. Assurance voyage « MOUSSAFER » :

C'est un produit d'assurance et d'assistance à l'étranger qui couvre un large éventail de garanties et prestations répondant aux besoins les plus divers de la clientèle est déclinés en plusieurs formules suivant leurs besoins ainsi que les destinations à savoir :

- Moussafer Maghreb ;

⁷⁹ Cpa-bank.dz.

- Moussafer Turquie ;
- Moussafer Classique et Classique +
- Moussafer Elite ;
- Moussafer Student ;
- Moussafer Hadji.

4.4. Assurance multirisques habitation « MRH » :

Elle est destinée pour toute personne habitant un logement locataire ou propriétaire, soucieuse de se prémunir des dommages et des risques aux quelles l'habitation est exposée (incendie, explosion... etc.) et comporte trois formules :

- Utile ;
- Utile + ;
- Prestige.

4.5. Assurance catastrophes naturelles « CAT-NAT » :

Cette assurance est obligatoire pour :

- Toute personne physique ou morale (autre que l'État) propriétaire d'un bien immobilier construit et situé en Algérie ;
- Tout propriétaire (personne physique ou morale) qui exerce une activité industrielle et/ou commerciale ;

Ce contrat couvre toutes sortes de catastrophe naturelles qui doivent impérativement être décréter par le représentant de l'État.

Section 03 : modernisation des services bancaire

Parmi les moyens mis en œuvre afin de fidéliser sa clientèle, le CPA a entrepris une modernisation de ses moyens de paiement par la mise en place d'un système de paiement qui répond aux exigences des clients en ce concerne la rapidité, la fiabilité des opérations et le sécurité des transactions effectuées par le développement et l'amélioration des opérations de paiement en interbancaire ou en système de télé-compensation.

1. L'optimisation de l'E-banking :⁸⁰

1.1. L'E-banking en générale :

1.1.1. Définition de l'E-banking :

Le e-banking (ou banque en ligne) permet de réaliser des opérations bancaires en ligne via un site web. Il s'agit notamment de payer des factures, demander un crédit, déposer des chèques, vérifier le solde de son compte ou encore transférer des fonds. Autrement appelé « banque internet » ou encore « banque virtuelle », l'e-banking est incontournable aujourd'hui, à l'ère du tout digital. On parle alors d'Electronic Banking pour désigner une banque électronique, disponible en ligne et non plus physiquement. L'utilisation y réalise une série d'actions sans avoir à se déplacer, via un ordinateur ou son Smartphone. Il peut ainsi transférer des fonds électroniquement, payer des factures et réaliser toute autre action (comme déposer automatiquement des salaires).

Le service bancaire électronique fonctionne selon un système informatique qui enregistre la propriété des fonds et prend en compte les transferts réalisés. Pour y accéder, l'utilisation à généralement besoin de s'identifier avec un code d'accès (comme un numéro d'identification personnel).

1.1.2. Les avantages de l'E-banking :

La banque en ligne remplace peu à peu les services des banques traditionnelles, rendant les interactions plus rapides et plus fluides. Ses avantages sont nombreux :

⁸⁰<https://trustpair.fr/blog/e-banking-une-revelation-pour-la-direction-financiere/> consulté le 1 aout 2022 à 10h.

- Vous avez accès à vos comptes bancaire quand vous le souhaitez, où vous le souhaitez. En vacances, dans le métro, pendant un jour férié ou un dimanche... l'accès est libre et illimité ;
- La banque en ligne vous tient au courant des transactions sur votre compte bancaire. Vous recevez des alertes et des notifications en temps réel. Bien souvent vous avez les possibilités de personnaliser ces alertes en fonction de vos préférences ;
- Le coût des transactions est réduit ;
- Le nombre de fonctionnalités est important, ce qui vous permet de réaliser de nombreuses transactions différentes.

1.1.3. Les services de l'E-banking :

La banque en ligne supprime les échanges papiers longs et fastidieux avec une banque traditionnelle. Cela permet de gagner du temps et un confort dans le quotidien.

L'e-banking propose de très nombreux services et des fonctionnalités adaptés pour tous les profils. Cela s'accompagne de droits, de responsabilités et de frais à ne pas négliger. Les entreprises ont la possibilité de réaliser des transactions sur le web : ces actions sont cryptées de bout en bout, ce qui assure des transactions plus sûres, transparentes et sécurisées.

Entre autres services proposés par l'e-banking on trouve :

- La consultation des relevés de compte ;
- Le téléchargement de certains documents comme avis d'impayés ou encore votre avis domiciliation ;
- La possibilité de récupérer des informations sur vos virements ;
- Le déclenchement du paiement des salaires par virement ;
- Le paiement des factures et/ ou de ses fournisseurs ;
- L'encaissement des créances ;
- La gestion optimale de sa trésorerie, avec un rééquilibrage si besoin via des virements.

1.2.L'E-banking au niveau du CPA :⁸¹

Le CPA met à la disposition de sa clientèle la solution e-banking leurs permettant de consulter leurs comptes de manière sécurisée et de suivre les opérations bancaire en intantané

⁸¹ Cpa-bank.dz.

et d'exécuter des opérations. Le service e-banking comprend les remises des ordres des « Virement Unitaire et Multiple à distance », ce dernier est un service de banque à distance par lequel la Banque met à la disposition de sa clientèle (particulier et/ou entreprise) un canal de distribution « e-banking » via internet et par Mobile CPA permettant l'initiation, la signature et la transmission à distance de leurs ordres de virement sans se présenter au niveau des guichets de la banque.

En d'autres termes, c'est la prise en charge, par la banque via « e-banking » des ordres de virement dématérialisés émis par sa clientèle en vue de leur traitement soit en interbancaire (par le système ATCI (hors système ARTS) soit en interbancaire (compte à compte sur même agence et inter agence).

1.2.1. Les services liés à un abonnement e-banking au CPA :

Si un client souhaite bénéficier d'un abonnement e-banking, un code confidentiel ainsi qu'un nom d'utilisateur lui sera communiqué par une agence pour un accès sécurisé.

Grace au service e-banking, le client lui est permit de :

- Accéder à son compte et cela 24h/24 et 7 ;
- Commander un chéquier à distance ;
- Initier, signer et transmettre, à n'importe quel moment et n'importe quel endroit, les ordres de virements unitaires et/ou multiples à distance par e-banking via le réseau internet ;
- Suivre l'évolution des ordres de virements unitaires et/ou multiples transmis à la banque pour exécution.

1.2.2. Les conditions pour bénéficier d'un abonnement e-banking :

- Etre titulaire d'un ou plusieurs compte(s) ouvert(s) auprès de la banque ;
- Ayant déjà souscrit à un abonnement e-banking ;
- Avoir adhérer au service des ordres de virements unitaires et/ou multiples à distance.

2. Mobile Banking :

Le CPA à mis en place une application disponible gratuitement que App Store et Google Play pour ces nombreux clients. Grâce à l'application « Mobile CPA », consulter et

La modernisation des services bancaire CPA

gérer les comptes à partir d'un SMARTPHONE en ligne en toute sécurité, 24 heures/ 24 et 7jours/7 peut importe l'endroit. Les comptes sont à porter de main avec l'application « Mobile CPA ».

Le service « Mobile CPA » (via internet), vous permet depuis votre téléphone mobile (Smartphone ou tablette) de :

- Consulter le solde de vos comptes (dinars, devise, épargne) et l'historique de vos transactions ;
- Effectuer des virements domestiques (inférieurs à un (01) million de dinars) à distance en toute sécurité au profit d'un ou de plusieurs, bénéficiaires sans se déplacer à son agence de domiciliation (ceux domiciliés chez les confrères) ;
- Commander un chéquier à distance ;
- Recevoir un relevé d'identité bancaire (RIB) par SMS ou par e-mail ;
- Contacter une agence par e-mail ou par téléphone en toute sécurité.

Avec l'application « Mobile CPA », la clientèle peut également :

- Localiser l'ensemble des agences et déterminer l'itinéraire exacte de l'agence domiciliaire ;
- Surveiller la courbe de l'évolution du solde ;
- Convertir des devises ;
- Personnaliser les comptes.

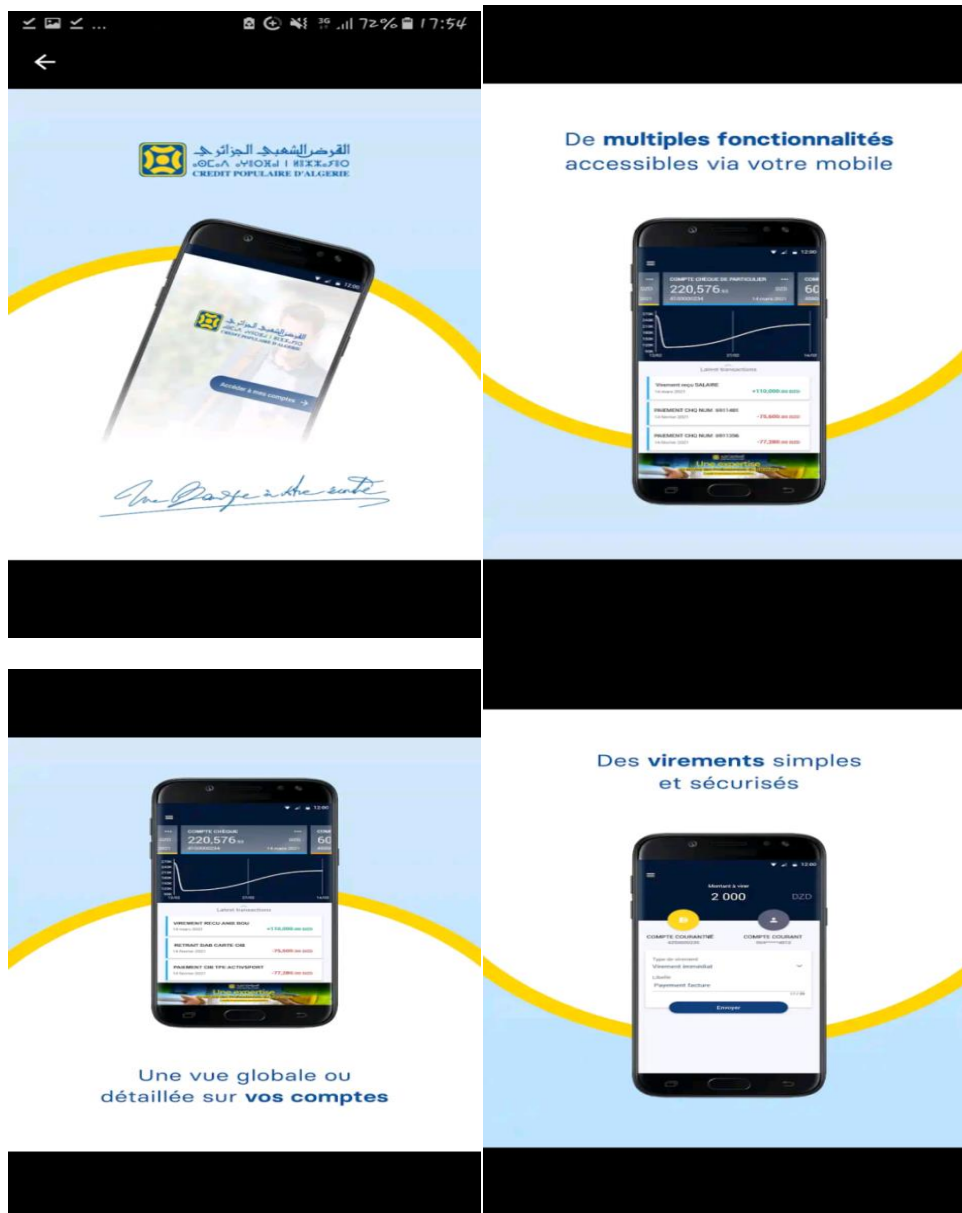
2.1. Bénéficiaire du service « Mobile CPA » :

Pour bénéficier du service « Mobile CPA », il suffit de souscrire un abonnement auprès de l'agence la plus proche, au service « e-banking » et adhérer au service « Mobile CPA » par la signature d'un contrat y afférent.

2.2. Durée de l'abonnement :

L'abonnement est souscrit pour une durée d'une année et prend effet à l'adhésion. Toutefois, si l'abonné souhaite résilier son abonnement avant échéance, il doit le notifier par écrit à la banque.

Figure N°20 : mobile CPA



Source : Play store

3. Les prochains produits du CPA pour l'année 2023 :

En collaboration avec le géant international MasterCard, pour l'année 2023 le CPA projette le lancement de ça propre carte pour la plus grande satisfaction de ses clients. Mais cela n'est pas sont seul objectif effectivement la banque CPA prévoit aussi la création de la carte Platium.

3.1. La MasterCard :⁸²

3.1.1. Présentation de la MasterCard :

Pionnière de la nouvelle technologie de paiement, MasterCard est une entreprise spécialisée dans l'édition de carte bancaire. Pour qu'une banque détienne la MasterCard une alliance est obligatoire avec le groupe. De ce fait la MasterCard est une carte bancaire qui permet de réaliser des paiements et des retraits à l'international. Elle est disponible sous forme de carte de débit immédiat et de carte de débit différé. Dans le cas d'une carte débit immédiat, les achats sont prélevés du solde au fur et à mesure des transactions effectuées. A l'inverse, avec une carte de débit différé, les sommes sont déduites de votre compte bancaire à une date fixe.

La MasterCard est accompagnée de prestations d'assurance. Elle propose entre autres une couverture en cas d'accident lors de vos déplacements, la prise en charge des frais en cas de vol de dommages, le rapatriement médical....

3.1.2. Les avantages de la MasterCard :

La MasterCard offre une panoplie d'avantages. Voici quelques-unes des raisons pour l'utiliser à tout moment :

- **Effectuer des transactions à l'international :**

Tout d'abord, il est possible avec cette carte de régler des achats en ligne ou en boutique et retirer des espèces partout dans le monde. Elle accompagne les clients tout au long de leurs voyages à l'étranger pour simplifier et sécuriser vos transactions.

- **Optimiser la gestion financière :**

MasterCard se voit être la solution efficace pour mieux gérer la trésorerie d'une entreprise. Elle donne une vision à 360° des dépenses professionnelles et permet de limiter les achats par période. Ensuite une MasterCard facilite la gestion des notes de frais, des encours et des écritures. En outre, elle pallie un besoin en trésorerie en vous donnant la possibilité de réaliser un achat même si vous n'avez pas le budget requis sur le moment. Le montant sera ensuite débité de votre compte sur le mois suivant.

⁸²<https://www.compte-pro.com/les-cartes-mastercard#presentation-de-mastercard-leditrice-de-carte-bancaire>. Consulté le 1 août 2022 à 11h30.

- **Payer sans contact :**

La carte MasterCard est dotée d'une technologie NFC (Near Field Communication) qui lui permet d'échanger des données avec un lecteur ou un terminal. Elle permet donc d'effectuer un paiement sans contact. Grâce à elle, l'encaissement est rapide et fluidifié. Il en ressort une meilleure satisfaction de la clientèle et un gain de temps pour l'entreprise.

- **Booster son chiffre d'affaires :**

La plus part des clients préfère la MasterCard aux chèques et aux espèces. Elle est d'ailleurs très pratique pour régler un paiement sur internet. Pour une entreprise, il est indispensable de privilégier ce moyen de paiement. En acceptant un paiement par MasterCard, non seulement vous augmentez la satisfaction des clients. Elle est alors bénéfique pour le chiffre d'affaires des entreprises.

- **Sécuriser les transactions :**

Une carte MasterCard est équipée d'une technologie SecureCode. Il s'agit d'un protocole conçu pour renforcer la sécurité des transactions effectuées via les cartes MasterCard. Ce dispositif de sécurité vous protège des risques de fraude et de vol. Il fait également de la MasterCard une solution monétique de choix pour éviter les chèques impayés.

3.2. La carte visa Platinum :

La carte visa Platinum est une carte bancaire international haut de gamme qui intègre un volet d'assurance et une gamme d'assistance à l'étranger complète ainsi que des capacités de paiement et de retrait plus élevées qu'avec une carte Visa Premier. Elle donne également accès aux nombreux services facilitant la vie de tous les jours du « Service Platinum ».

3.2.1. Les avantages de la carte Visa Platinum :

1. Un service de concierge pour faciliter le quotidien et les déplacements qui est disponible 24h/24, 7j/7 dans les divers TPE, DAB et GAB ;
2. Une capacité de retrait et de paiement accrue en Algérie et à l'étranger ;
3. Des garanties d'assurances et d'assistance pour les clients ainsi que leurs proches ;

4. L'utilisation de la carte partout dans le monde pour toute opération de retrait et de paiement ;
5. Payer les achats sur internet en un clic ;
6. Des voyages en toute sérénité avec la disponibilité immédiate de l'argent ;
7. Suivre les achats grâce à l'application Mobile CPA.
8. Un plafond de paiement jusqu'à 8000 euro/Semaine ;
9. Un plafond de retrait jusqu'à 1500 euro/Semaine ;
10. Une assurance voyage gratuite qui couvre les déplacements à l'étranger.

3.3. Etude empirique du comportement des clients bancaires envers les prochains nouveaux produits du CPA :

3.3.1. Méthodologie d'enquête :

Nous constatons chaque année une avancé technologique importante qui aide l'économie à évoluer, la naissance de nouveaux produits, services et méthodes de travail pousse les nombreuses à ce surpasser dans ce domaine si elles souhaitent perdurer dans le secteur.

C'est pour cela que la banque CPA travail toujours sur la création de nouveaux produits et services à fin de répondre au mieux aux exigences de ses clients, ainsi la carte MasterCard et la carte Visa Platinum visent à réaliser ces objectifs, ces deux produits sont des cartes magnétique, personnalisé, pratique, universelle, et répondent aux normes internationales, dotés d'une sécurité plus élevé et d'une flexibilité importante.

- **Elaboration du questionnaire :**

En ce qui concerne notre étude, nous avons élaboré un questionnaire dans le but de générer l'information la plus complète possible.

Le questionnaire est mené d'un échantillon de 100 individus, (étudiant, professionnels, ouvrier et autres) dont 8 questions simples et claires posées à ces derniers. Dans notre recherche nous avons suivi une démarche de collecte d'information, selon la méthode de contacte directe qui est la plus adéquate et la plus efficace. Et l'échantillon est composé de 100 individus interrogés aux niveaux de Tizi-Ouzou.

- **Résultat, analyse du questionnaire et commentaires :**

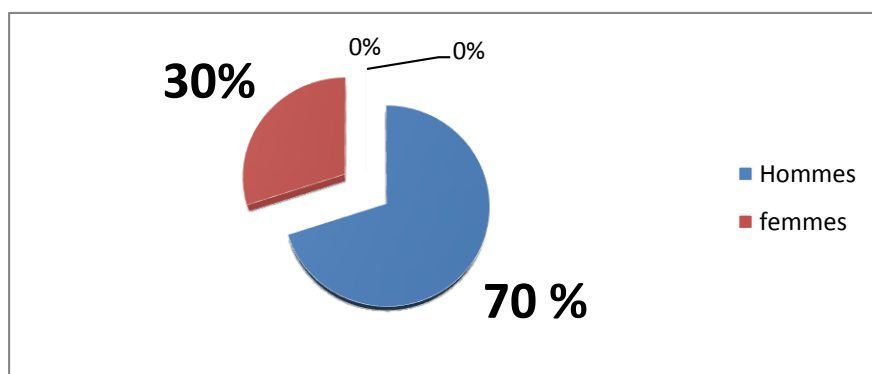
Après avoir recueilli toutes les réponses auprès des clients interrogés, nous avons retranscrit les réponses et méthodes de traitement que nous avons placées dans les différents tableaux qui vont suivre que nous avons ensuite analysés et traités par des graphes pour la présentation des résultats de notre enquête.

Question n°01 : Identification de la personne :

Tableau N°12 : identification des personnes :

	effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Homme	70	70.0	70.0	70.0
Femme	30	30.0	30.0	100.0
Total	100	100.0	100.0	

Graphe N°05 : identification de la personne.



Source : élaborer par nous-mêmes.

Nous pouvons constater d'après le graphe n°05 cité ci-dessus, que le pourcentage d'homme interrogé est de 70% et le pourcentage de femme est de 30%.

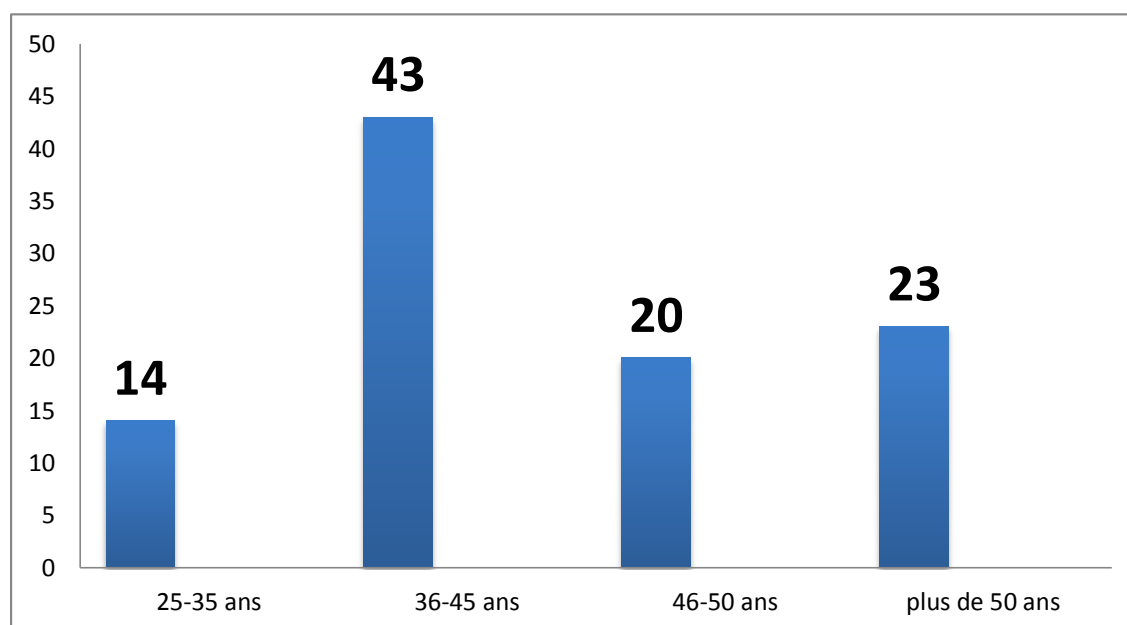
Ce pourcentage conclut que les hommes sont plus nombreux à fréquenter les banques et le domaine commercial. Nous rappelons que les personnes interrogées sont de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Question n°02 : Quel âge avez-vous ?

Tableau N°13 : Le nombre des personnes interrogées :

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
25-35ans	14	14.0	14.0	14.0
36-45 ans	43	43.0	43.0	57.0
46-50 ans	20	20.0	20.0	77.0
+50 ans	23	23.0	23.0	100.0
Total	100	100.0	100.0	

Graphe N°06 : Le nombre de personnes interrogées.



Source : élaborer par nous-mêmes.

Le graphe n°06, notre questionnaire cible des personnes de différents âges ce qui peut nous donner échantillon diversifié dont la majorité est constitué de personne qui sont entre 36 à 45 ans avec un taux de 43%, car c'est dans cette catégorie que nous retrouvons le plus de commerçants ainsi que particulier qui sont d'ailleurs les plus actif dans la vie économique. Une catégorie tout aussi importante celle des plus de 50 ans avec un taux de 23%. En troisième place nous retrouvons la catégorie entre 46-50 ans avec un taux de 20% et enfin la catégorie des plus jeunes celle de 25 à 35 ans avec un taux de 14%.

La modernisation des services bancaire CPA

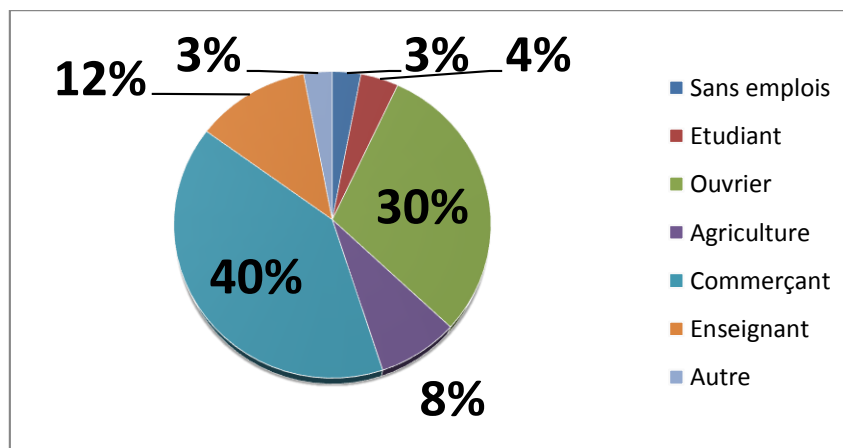
Pour les personnes âgées entre 30 et 50 ans le CPA accompagne dans la réalisation des projets par la Caisse d'Assurance Chômage (CNAC). Cela explique donc le fort pourcentage dans cette catégorie là.

Question n°03 : Quel est votre profession ?

Tableau N°14 : la profession des personnes interrogées

	Effectifs	Pourcentage
Sans emplois	3	3%
Etudiant	4	4%
Ouvrier	30	30%
Agriculture	8	8%
Commerçant	40	40%
Enseignant	12	12%
Autre	3	3%

Graphe N°07 : La profession des personnes interrogées



Source : élaborer par nous-mêmes.

Le graphe n°07 mentionnée ci-dessus concerne l'échantillon par catégorie socioprofessionnelle. On remarque que les commerçants occupent une place importante avec un taux de 40%, ce pourcentage est dû au fait que les commerçant possédant des entreprise et des sociétés, sont ceux qui utilise le plus les cartes pour leurs paiement que se soit l'achat de marchandise, règlement de facture etc....

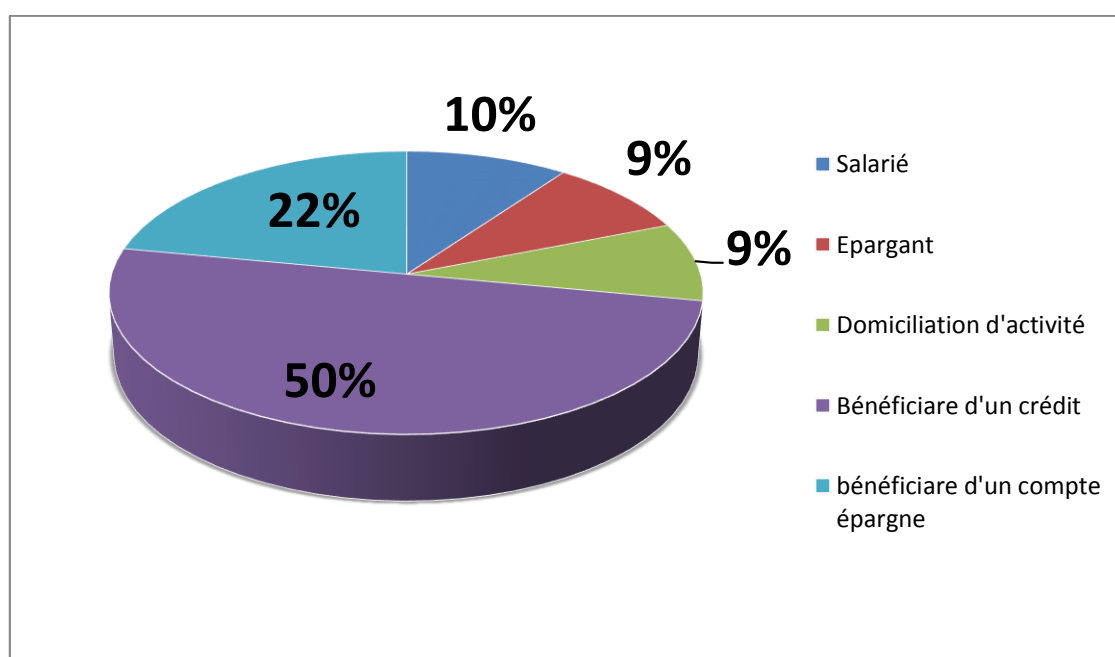
La modernisation des services bancaire CPA

Question n°04 : Quel est la nature de votre relation avec la banque CPA ?

Tableau N°15 : la nature de la relation entre les clients et la banque CPA :

	Effectifs	Pourcentage
Salarié	10	10%
Epargnant	9	9%
Domiciliation d'activité	9	9%
Bénéficiaire d'un crédit	50	50%
Bénéficiaire d'un compte devise	22	22%
Total	100	100%

Graphes N°08 : la nature de la relation entre les clients et la banque CPA.



Source : élaborer par nous-mêmes.

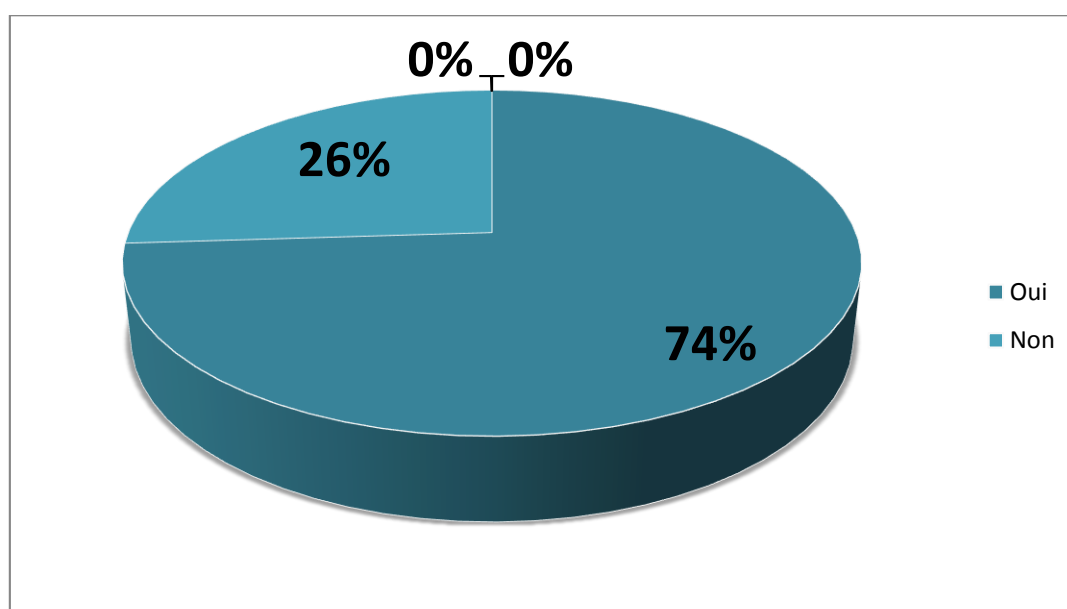
Nous remarquons sur le graphique n°08 ci-dessus la relation entre les clients de la banque CPA, le plus grand pourcentage qui est de 50% est dédiée au bénéficiaire de crédit. Les jeunes promoteurs à porteur d'idées nouvelles dans le cadre de l'ANSEJ. Le CPA accompagne ces jeunes dans cet accomplissement avec l'octroi d'un crédit à moyen terme, et aussi elle oriente les chômeurs et ceux à emplois instables par les microcrédits (ANGEM).

Questionn°05 : Avez-vous une carte bancaire ?

Tableau N°16 : le nombre de détenteurs de la carte CIB :

	Effectif	Pourcentage
Oui	74	74%
Non	26	26%
Total	100	100%

Graphe N°09 : Le nombre de détenteurs de la carte CIB



Source : élaborer par nous-mêmes.

Dans notre enquête le nombre de personnes interrogées est 100, on remarque dans ce graphe n°09 que dans cette question 74 personnes ont répondu par OUI, d'où un pourcentage de 74% des personnes interrogées ont un compte bancaire, on peut dire que les 74% sont employeurs, les ouvriers et les commerçants.

26% des personnes ne possèdent pas de compte bancaire, on trouve que ces gens n'ont pas les moyens pour se permettre une carte visa GOLD, la plupart d'entre eux ont un CCP et une carte EDHAHABIA d'Algérie Poste.

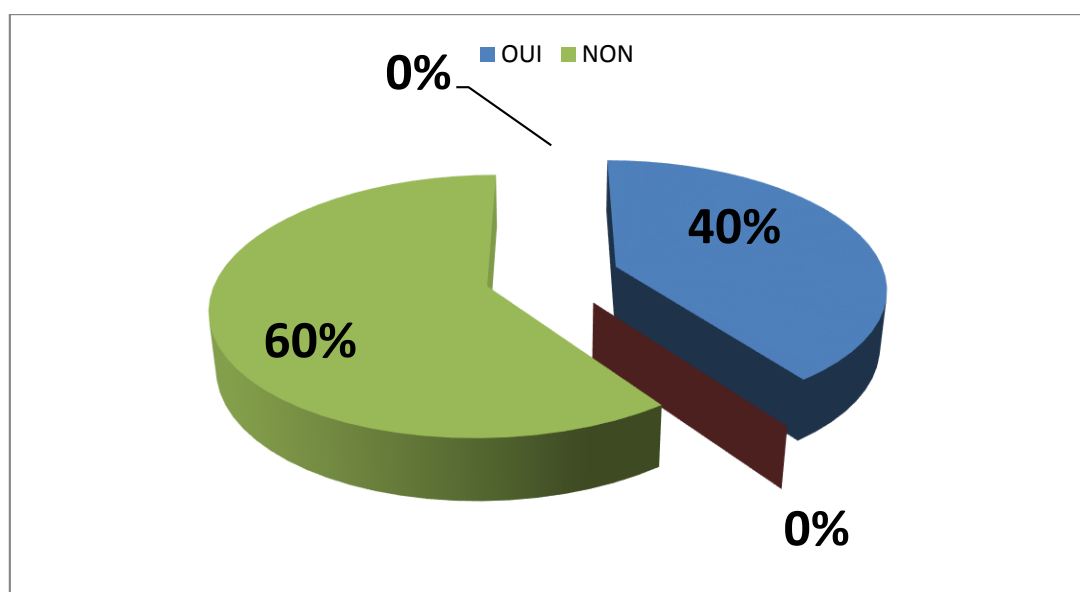
La modernisation des services bancaire CPA

Question n°06 : Avez-vous pris connaissance de la carte MasterCard et de la PLATINUM ?

Tableau N°17 : connaissance de la carte MasterCard et de la PLATINUM :

	Effectifs	Pourcentage
Oui	40	40%
Non	60	60%
Total	100	100%

Graphe N°10 : La connaissance de la MasterCard et de la PLATINUM



Source : élaborer par nous-mêmes.

Nous remarquons que d'après le graphe n°10 ci-dessus que la majorité des personnes ont répondu par NON avec un taux de 60%, ce haut pourcentage peut être justifié par le manque de publicité ou d'informations concernant la MasterCard et la PLATINUM vu que ces deux cartes sont des projets à l'avenir que la banque CPA souhaite réaliser pour son année 2023, ce genre de lancement nécessite un accord préalable de la Banque d'Algérie pour qu'elle puisse lancer tout nouveau produit.

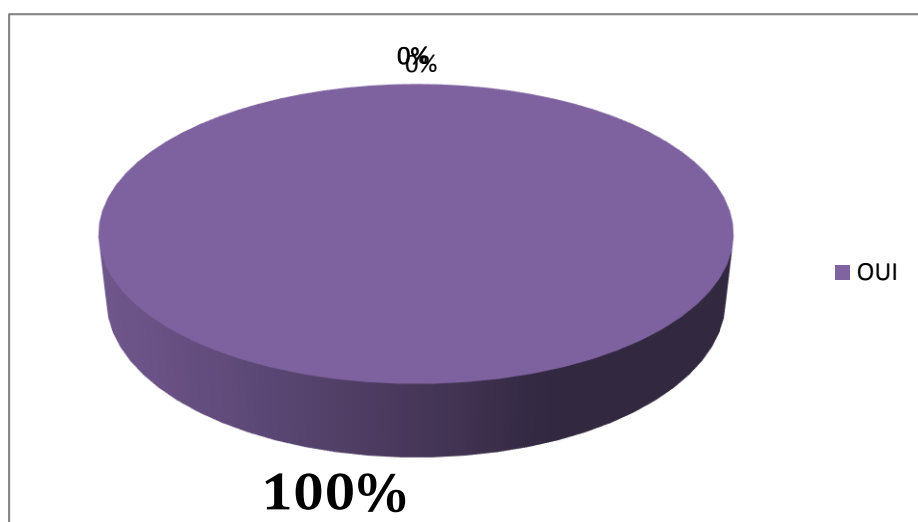
La modernisation des services bancaire CPA

Question n°07 : Si non, voulez vous en savoir plus sur ces nouvelles cartes ?

Tableau N°18 : Le nombre de personnes souhaitent prendre connaissance de ces cartes :

	Effectifs	Pourcentage
Oui	100	100%
Non	0	0%
Total	100	100%

Graphe N°11 : le nombre de personnes souhaitent prendre connaissance de ces cartes



Source : élaborer par nous-mêmes.

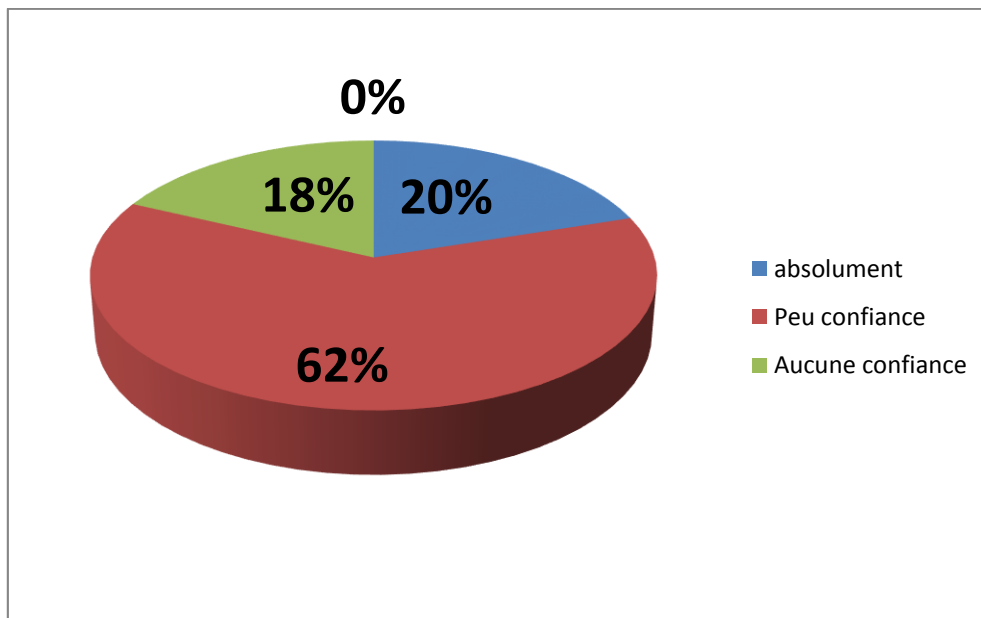
Nous constatant que dans le graphe n°11 que toutes les personnes ayant participé au questionnaire souhaitent en savoir plus sur ces nouvelles cartes visa.

Question n°08 : Avez-vous confiance en le paiement électronique ?

Tableau N°19 : La confiance au paiement électronique :

	Effectifs	Pourcentage
Absolument	20	20%
Peu confiance	62	62%
Aucune confiance	18	18%
Total	100	100%

Graphe N°12 : La confiance dans le paiement électronique



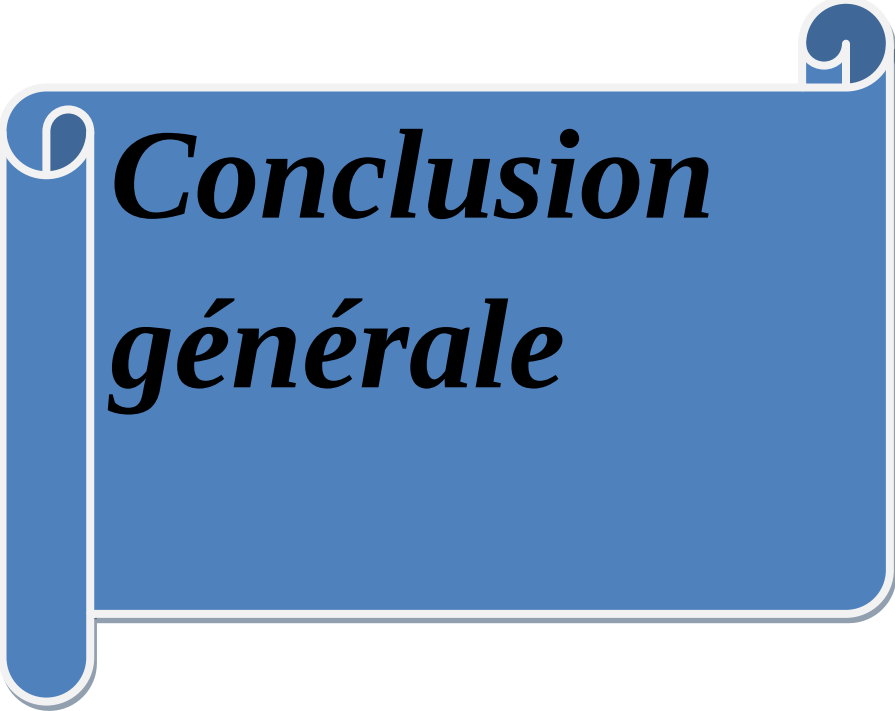
Source : élaborer par nous-mêmes.

Le graphe n°12 ci-dessus montre clairement que les gens n'ont pas encore tout à fait confiance en le paiement électronique, car beaucoup de personnes ne savent pas comment utiliser les moyens de paiement électronique et préfère rester dans le système classique.

Conclusion du chapitre

A travers notre stage effectué auprès de la banque CPA, nous avons pu nous étaler sur les différents moyens de paiement que la banque peut mettre à la disposition du client, ainsi que le système de paiement qu'elle utilise afin de parvenir à une meilleure utilisation de ces instruments de paiement.

Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) qui à commencé son activité monétique en 1989 par l'adhésion à Visa International en qualité de membre principal émetteur et acquérir, et en 1990 par l'adhésion à MasterCard International en qualité d'acceptant. Le CPA s'enge à émettre pour la nouvelle année la carte Visa MasterCard et la PLATINUM, qui sera lancé une fois que la banque d'Algérie. Ces cartes seront un plus dans la vie quotidienne des clients. Elles promettent sécurité, fiabilité et rapidité de paiements à l'étranger.

A blue scroll graphic with a white border and a white shadow. The scroll is unrolled, showing the text. The top right corner has a small blue circle with a white number 1 inside.

Conclusion générale

Conclusion Général

Le processus d'innovation dans les instruments de paiement se poursuit actuellement avec l'adoption de nouvelles technologies qui ont rendu possible la montée de la monnaie électronique.

Les technologies de l'information doivent être appliquées pour favoriser le développement des monnaies virtuelles, le flux contenu des innovations technologique accélère le mouvement de dématérialisation des moyens de paiement. Ce sont les sociétés de service informatique qui gèrent le transfert et le traitement des données et non pas les banques. Le traitement et l'exploitation des données relatives aux mouvements de fonds sont externalisé par les banques, ce qui conduit à long terme que ces dernières se consacreront uniquement à gérer des ordres de paiement.

L'automatisation et la dématérialisation croissante des moyens de paiement électronique provoquent un nombre de changement. A coté des espèces, effets de commerce, chèque, qui occupaient la première place dans les paiements, apparurent de nouveaux moyens dont la carte bancaire.

La monétique offre une nouvelle prestation bancaire alliant permanence, diversité et proximité du service à travers le réseau interbancaire. Les paiements par cartes bancaires procurent également plusieurs avantages aux commerçants et diminuent les risques et les couts de gestion. Quant aux banques, l'automatisation des transactions permet de réduire leurs couts, désencombrer leurs agences et redéployer leurs activités et leurs personnels pour d'autres segments de services. Ainsi, l'exploitation d'une infrastructure commune leur donne l'occasion de faire une économie d'investissement couteux.

Cependant, ce que nous avons pu constater est que l'accès aux nouvelles technologies, permettant la modernisation des moyens de paiement, reste toujours entre les pays développés et ceux en voie de développement à l'instar de l'Algérie. En effet, ces derniers accusent un retard important dans ce domaine.

En Algérie, la majorité des commerçants ne possèdent pas encore de terminaux de paiement, le nombre de clients qui font des transactions par carte est très faible, à très rare, ils utilisent beaucoup plus la carte CIB.

L'objectif de cette recherche a été de définir et de déterminer l'utilisation des cartes de paiement et de savoir quel genre de modernisation la banque CPA pouvait apporter à ces clients et au secteur bancaire en générale.

Conclusion Général

Durant notre étude empirique à la banque CPA, on a essayé de récolter des informations relatives à l'objet de notre étude, les difficultés qu'on a rencontrées, étaient principalement recentrées autour des statistiques et chiffres récents, où on a constaté un manque de mises à jour des données.

Le paiement par carte est représenté comme une révolution de la technologie dans les autres pays, or en Algérie il n'est qu'à ces débuts. Ce nouveau mode de paiement tarde encore à décoller, la raison principale est quasiment l'inexistence d'une stratégie de marketing au sein des banques qui pousserait les clients à adopter les nouvelles cartes bancaires CPA.

Cet inconvénient représente un frein important pour le développement des cartes bancaires et des services en ligne proposé par le CPA. En ajoutant à cela les résultats recueillis durant le questionnaire nous permettent ainsi de rejeter la première hypothèse que nous avons avancé car, les nouveaux services mis en place par le CPA sont à la hauteur de la technologie et en étaient créés pour la satisfaction des clients.

Concernant l'hypothèse n°02 qui stipule l'usage massif des moyens de paiement en ligne. Nous estimons que le CPA a informé leur clientèle de la création de nouveaux produits à venir, c'est dans ce contexte que des efforts doivent être fournis pour sensibiliser le plus de personnes à fin de créer une confiance autour des moyens de paiement électronique et l'utilisation des cartes bancaires dans la vie de tous les jours.

Pour cela une véritable culture monétique doit être développée en direction de l'ensemble des acteurs économiques en Algérie. Dans ce sens nous pourrions dire que la deuxième hypothèse de recherche posée est validée.

Dans ce contexte et suite à l'étude effectuée au sein de la Banque CPA et aux recherches effectuées, on pourrait mettre le point sur la nécessité de prendre en considération les éléments suivants :

- ✚ La création d'un service commercial pour promouvoir les différents produits bancaires pour toutes les catégories d'âge.
- ✚ Proposer des prix abordables et des conditions moins restrictives pour l'obtention d'une carte Visa.
- ✚ L'installation des systèmes d'information traite les opérations de paiement le plus rapidement possible, et leur généralisation aux structures d'exploitation.

Conclusion Général

- ✚ Mise en place s'une politique de marketing efficace pour rapprocher plus le client à la banque.

Enfin, nous espérons que ce thème fera l'objet d'autre recherches et d'analyse car l'innovation et la nouvelle technologie n'arrête pas de se développer.

BIBLIOGRAPHIE

➤ **Ouvrage :**

- ADENOT Jacques, ALBERTINI Jean-Marie. « La monnaie et les banques », Edition du seuil, Paris, 1975, p25.
- BOULEY.F Op.cit., P.55.
- BASSINO Jean pascal. « Monnaie et finance », Edition Fouché, Paris, 2000, p.12.
- BARENET Luc- Rollande. OP.CIT, P88.
- BOUHOUS Philippe. « La monnaie finance institutions et mécanisme », édition Marketing, Paris, 1993. P19.
- CHANCHE Hugo. « L'évolution de la monnaie au Moyen-âge », 19 avril 2020, p2.
- DELAPLACE Marie. « Monnaie et financement de l'économie », Dunod, 2^{ème} édition, Paris, 2007.p8-9.
- MORGUES Mathieu. « Macroéconomie monétaire », Edition Economica, Paris, 2000, p20-21.
- OPCIT, Françoise Pérochon, Régine Bonhomme, p505-510.
- STEPHANE Piledelievre : « Instrument de crédit et de paiement », Dalloz, 8ème 2014, p186.
- Serge Braudo et Alexis Baumann, dictionnaire de droit privé de serge braudo Paris, 2017.
- SHERIF Moustafa, SERHROUCHNI Ahmed. « La monnaie électronique », éd. Eyrolles, 2000, page 46.
- SHERIF Mostafa Hishem. OP.CIT. (2007).
- ZOULINGER.M, 1989, Op.Cit, P.54.

➤ **Mémoire :**

- HAMOUCHE saida, TERMOUL Zina : « la modernisation des moyens de paiement au sein des banques publiques algériens » en vue l'obtention du diplôme master en Management bancaire, UMMTO, 2020-2021.
- KRABCHI Sonia, MAHIOUT Katia : « essai d'évaluation de la gestion de la qualité des services bancaires » en vue l'obtention du diplôme d'étude universitaire appliquées en technique bancaires et monétaires, UMMTO, 2009-2010.
- LAZRAG Mohamed, opt cité, p91.
- RAFAFA Brahim: « la monétique en Algérie, développement et perspectives » mémoire fin d'étude, université Dr Moulay T Saida, (Algérie), 2020.
- TOULAIT Yacine, Zerraf Djamel, OUIKENE Aissam : « modernisation des paiements » en vue de l'obtention de mémoire licence monnaie-finance banque, UMMTO, 2008-2009, p09.

- TOUAT ouerdia, LOUADI Yamina, TOUDEFT Meriem : « la promotion des produits bancaires » en vue l'obtention mémoire licence en Management, UMMTO, 2020-2021.

➤ **Autres document :**

- Article la monnaie collège de France.
- Article 2 c) de la recommandation n°97/489/CE de la Commission Européenne du 30 juillet 1997 concernant les opérations effectuées au moyen d'instrument de paiement électronique, JOCE n° L208, 2 août 1997, p.52.
- Bulletin de la banque de France, n°91, juillet 2001, p.52.
- BENCHABLA Ali. »La monétique au niveau e la SATIM », Magazine de la monétique n°13, du 15mars2002.
- Document interne à la banque du CPA.
- SATIM Magazine, 2005, p.08.

➤ **Webographies :**

- Cpa-bank.dz.
- <https://www.troc-echange.com/blog/le-troc-definition-et-principes/>.
- <https://www.financefrancophone.com/monnaie-marchandise-185.html>.
- www.piecedemonnaie.fr/lexique/monnaie-metallique/
- <https://grandquebec.com/economie-quebec/cheque-types/#:~:text=Il%20existe%20toutefois%20plusieurs%20types%20de%20ch%C3%A8ques%2C%20les,du%20d%C3%A9lai%20de%20pr%C3%A9sentation.%20...%20Plus%20d%27articles...%20>
- <https://grandquebec.com/economie-quebec/cheque-types/#:~:text=Il%20existe%20toutefois%20plusieurs%20types%20de%20ch%C3%A8ques%2C%20les,du%20d%C3%A9lai%20de%20pr%C3%A9sentation.%20...%20Plus%20d%27articles...%20>.
- <https://www.cidj.com/vie-quotidienne/consommation-argent/payer-par-prelevement-bancaire-avantages-inconvenients-et-risques>
- <https://partiels-droit.com/lettre-de-change>.
- <https://apprendreéconomie.com/la-lettre-de-change/>.
- <https://www.comprendrelespaiements.com/le-billet-a-ordre-definition-et-caracteristiques/>
- <https://www.capital.fr/votre-argent/billet-a-ordre/>
- <https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/comprendre-lesproduits-financiers/produits-complexes/warrants>.
- <https://www.cafedelabourse.com/crowdfunding-et-pme>
- <https://fr.statista.com/infographie/7425/le-top-10-des-crypto-monnaies/>
- <https://www.journaldunet.fr/patrimoine/guide-des-finances-personnelles/1210185-bitcoin-definition--evolution-du-cours-comment-en-acheter/https://www.satim.dz/fr/la-satim/qui-somme-nous.html>.

- <https://www.linkfinance.fr/SATIM-Algerie-idc-1480.html#:~:text=Les%20principales%20missions%20de%20Satim,du%20R%C3%A9seau%20Mon%C3%A9tique%20en%20Alg%C3%A9rie>
- <https://www.satim.dz/fr/la-satim/nos-services/>
- <https://www.satim.dz/fr/activite-monetique/membres-du-rmi.html>
- <https://giemonetique.dz/acteurs/le-gie-monetique/>
- <https://giemonetique.dz/qui-sommes-nous/organes-statutaires/>.
- www.dictionnairejuridique.com/definition/carte-bancaire.
- <http://www.comprendrelespaiements.com/la-carte-bancaire-la-connaissiez-vous/>
- <https://www.banque-of-algeria.dz>.
- www.ingenico.com.

LISTES DES FIGURES

Figure 01 : les fonctions économique de la monnaies.....	12
Figure 02 : exemplaire sur la lettre de change.....	18
Figure 03 : exemplaire sur un billet à ordre.....	22
Figure 04 : le fonctionnement du warrant.....	25
Figure 05 : le top 10 crypto-monnaie.....	26
Figure 06 : évolution de prix de Bitcion	30
Figure 07 : les membres de RMI.....	42
Figure 08 : organisation du GIE-monétique.....	44
Figure 09 : écosystème du réseau monétique interbancaire.....	50
Figure 10 : La carte CIB.....	54
Figure 11 : la carte CIB classique.....	57
Figure 12 : la carte CIB Gold.....	57
Figure 13 : un distributeur automatique de billet DAB.....	59
Figure 14 : un terminal de paiement électronique TPE.....	60
Figure 15 : la carte corpor@te.....	79
Figure 16 : exemplaire sur la catre corpor@te au recto et verso.....	79
Figure 17 : la carte corpor@te(+)......	80
Figure 18 : les types du TPE.....	83
Figure 19 : exemplaire de verso du TPE.....	83
Figure 20 : mobile CPA.....	97

Liste des tableaux

Tableau 01 : les avantages et les inconvénients du chèque.....	14
Tableau 02 : les avantages et les inconvénients du virement.....	16
Tableau 03 : les avantages et les inconvénients du prélèvement.....	17

Tableau 04 : les avantages et les inconvénients de la lettre de change.....	21
Tableau 05 : les avantages et les inconvénients du billet à ordre	24
Tableau 06 : les organes statutaires de la GIE-monétique	43
Tableau 07 : les fonctions du centre de traitement interbancaire.....	50
Tableau 08 : évolution de la carte interbancaire en Algérie.....	61
Tableau 09 : évolution du nombre de DAB installé en Algérie.....	62
Tableau 10 : évolution du nombre de TPE installé.....	63
Tableau 11 : présentation des agences de la banque CPA.....	73
Tableau 12 : identifications des personnes.....	101
Tableau 13 : le nombre de personne interrogés.....	102
Tableau 14 : la profession de personnes interrogées.....	103
Tableau 15 : la nature de la relation entre les clients et la banque CPA.....	104
Tableau 16 : le nombre de détenteurs de la carte CIB.....	105
Tableau 17 : connaissance de la carte MasterCard et de la PLATINIUM.....	106
Tableau 18 : nombre de personne souhaitent prendre connaissance de ces cartes.....	107
Tableau N°19 : La confiance au paiement électronique	107

Liste des graphes

Graphe 01 : évolution de taux de fraude en France.....	52
Graphe 02 : nombre de carte CIB.....	61
Graphe 03 : nombre de DAB installé.....	62
Graphe 04 : évolution de nombre de TPE installé.....	63
Graphe 05 : identification de la personne.....	101
Graphe 06 : le nombre de personne interrogés.....	102
Graphe 07 : la profession de personnes interrogées.....	103
Graphe 08 : nature de la relation entre les clients et la banque CPA.....	104
Graphe 09 : le nombre de détenteurs de la carte CIB.....	105

Graphe 10 :connaissance de la carte MasterCard et de la PLATINIUM.....	106
Graphe 11 : nombre de personne souhaitent prendre connaissance de ces cartes.....	107
Graphe N°12 : La confiance dans le paiement électronique.....	108

Liste des schémas

Schéma 01 : utilisation du billet à ordre.....	22
Schéma 02 : organigramme de l'agence CPA.....	70
Schéma 03 : organigramme du groupe d'exploitation.....	75

Annexe

Annexe n°01 :

**Etude empirique du comportement des clients
envers es nouveaux produits les prochains
produits de la CPA : la MasterCard et la**

Cher client, dans le cadre de l'élaboration d'un mémoire de Master sur la modernisation des moyens de paiement au sein de la banque CPA, précisément concernant la carte visa MasterCard et la PLATINIUM, nous enquêtons sur le comportement des clients envers ces deux nouveau produits qui seront prochainement disponible.

A cet effet, nous vous prions de bien vouloir accepter de répondre à ce questionnaire, en nous consacrons quelques minutes de votre temps.

Merci d'avance.

Questionnaire :

Question n°01 : identification de la personne

- ☐ Homme
- ☐ Femme

Question n°02 : Quel âge avez-vous ?

- ☐ 25-35 ans
- ☐ 36-45 ans
- ☐ 46-50 ans
- ☐ + 50 ans

Question n°03 : Quel est votre profession ?

- ☐ Sans emplois
- ☐ Etudiant
- ☐ Ouvrier
- ☐ Agriculteur
- ☐ Commerçant
- ☐ Enseignant
- ☐ Autre

Question n°04 : Quel est la nature de votre relation avec la banque CPA ?

- ☐ Salarié
- ☐ Epargnant
- ☐ Domiciliation d'activité

- ☐ Bénéficiaire d'un crédit
- ☐ Bénéficiaire de compte devise.

Question n°05 : Avez-vous une carte bancaire ?

- ☐ OUI
- ☐ NON

Question n°06 : Avez-vous pris connaissance de la carte MasterCard et la PLATINUM ?

- ☐ OUI
- ☐ NON

Question 07 : Le nombre de personnes souhaitent prendre connaissance de ces cartes ?

- ☐ OUI
- ☐ NON

Question 08 : La confiance au paiement électronique ?

- ☐ Absolument
- ☐ Peu confiance
- ☐ Aucune confiance

TABLE DE MATIÈRES

Remerciements

Dédicaces

Abréviations

Sommaire

Introduction générale.....01

Chapitre 01 : généralités sur les moyens de paiement électronique

Introduction.....05

Section 01 : historique et évolution des moyens de paiement.....06

1. Définition de la monnaie.....06

1.1. L'évolution et les formes de la monnaie.....07

1.1.1. Le troc.....07

1.1.2. La monnaie marchandise.....07

1.1.3. La monnaie métallique.....08

1.1.3.1. La monnaie pesée.....08

1.1.3.2. La monnaie comptée.....08

1.1.3.3. La monnaie frappée.....08

1.1.4. La monnaie manuelle.....09

1.1.5. La monnaie scripturale.....09

2. Les fonctions de la monnaie.....10

2.1. Intermédiaires d'échange.....10

2.2. La fonction d'unité de compte.....11

2.3. La fonction de réserve de valeur.....11

Section 02 : Les moyens de paiement.....12

1. Les moyens de paiement traditionnel.....12

1.1. Le chèque.....12

1.2. Le virement.....14

1.3.	Le prélèvement.....	16
1.4.	Les effets de commerce.....	17
1.4.1.	La lettre de change.....	18
1.4.1.1.	Définition de la lettre de change.....	18
1.4.1.2.	Les mentions obligatoires de la lettre de change.....	19
1.4.1.3.	Les mentions facultatives.....	19
1.4.1.4.	Le fonctionnement de la lettre de change.....	20
a.	L'aval.....	20
b.	L'acceptation de la traite.....	20
c.	L'endossement.....	20
1.4.2.	Le billet à ordre.....	21
1.4.2.1.	Définition du billet à ordre.....	21
1.4.2.2.	Les mentions obligatoires du billet à ordre.....	22
1.4.2.3.	Les mentions facultatives.....	23
1.4.2.4.	Emission d'un billet à ordre.....	23
1.4.3.	Le warrant.....	24
1.4.3.1.	Définition du warrant.....	24
1.4.3.2.	Les risques liés aux warrants.....	25
Section 03 : l'histoire de la monnaie électronique.....		26
1.	Définition de la monnaie électronique.....	26
1.1.	Les types de la monnaie électronique.....	27
1.1.1.	La monnaie virtuelle.....	27
1.1.1.1.	La crypto-monnaie.....	27
1.1.1.2.	Le bitcoin.....	28
1.1.2.	La monnaie numérique.....	30
1.2.	Les caractéristiques de la monnaie électronique.....	30
1.3.	Les risques liés aux opérations de paiement électronique.....	31
1.4.	Le contrôle des moyens de paiement électronique.....	32
Conclusion du chapitre.....		33

Chapitre 02 : La monétique en Algérie

Introduction.....	35
Section 01 : Les opérations monétique en Algérie.....	36
1. La société d'automatisation des transactions interbancaire et de monétique.....	36
1.1. Les missions et les avantages de SATIM.....	37

1.1.1. Les missions de la SATIM.....	37
1.1.2. Les avantages de la SATIM.....	38
1.2. Les activités de la SATIM.....	38
1.3. Les services de la SATIM.....	39
1.3.1. Les services nationaux.....	39
1.3.2. Les services internationaux.....	39
2. Le réseau monétique interbancaire algérien.....	39
2.1. Rôles et objectifs du RMI.....	40
2.1.1. Rôle du RMI.....	40
2.1.2. Objectif du RMI.....	40
2.2. Les acteurs du RMI.....	40
2.2.1. Les institutions financières.....	41
2.2.2. Le gestionnaire du RMI.....	41
2.3. Les membres du RMI.....	41
3. Le groupement d'intérêt économique –monétique.....	42
3.1. Les organes statutaires du GIE-monétique.....	43
3.1.1. Organisation du GIE-monétique.....	44
3.2. Les activités du GIE-monétique.....	44
3.2.1. l'interbancaire monétique.....	44
3.2.2. régulation.....	45
3.2.3. promotion.....	45
3.2.4. la sécurité.....	45
Section02 : les conditions de développement de la carte monétique et la carte interbancaire en Algérie.....	46
1. L'interbancaire.....	48
1.1. Les principes et les avantages de l'interbancaire.....	48
1.1.1. Les principes de l'interbancaire.....	49
1.1.2. Les avantages de l'interbancaire.....	49
1.1.3. Les fonctions du centre de traitement interbancaire.....	49
1.2. La migration des cartes à puce a la norme Europay, MasterCard et Visa.....	50
1.2.1. Définition de l'EMV.....	51
1.2.2. Les objectifs de la norme EMV.....	51
1.2.3. Impact et enjeux de la migration EMV.....	52

1.2.4. Les grands réseaux internationaux.....	52
1.2.4.1. Définition des réseaux.....	53
a. Visa.....	53
b. MasterCard.....	53
2. La carte interbancaire en Algérie(CIB).....	54
2.1. Les caractéristiques de la carte CIB.....	56
2.2. Les types de la carte CIB.....	58
2.3. Les canaux d'acceptations des cartes bancaires.....	58
2.3.1. Les DAB et les GAB.....	59
2.3.2. Le terminal de paiement électronique (TPE).....	60
Section 03 : l'apparition et développement de la monétique en Algérie.....	60
1.1.La monétique en Algérie.....	61
1.1.1. Les cartes émises.....	62
1.1.2. Les distributeurs automatiques de billets.....	63
1.1.3. Terminale de paiement électronique TPE.....	64
1.1.4. Les transactions électroniques Algérie en 2021.....	64
1.1.4.1.Carte interbancaire.....	64
1.1.4.2.Paiement par internet.....	65
1.1.4.3.Retrait sur ATM (DAB).....	65
1.1.4.4.Paiement sur TPE.....	65
Conclusion du chapitre.....	66

Chapitre 03 : la modernisation des services bancaires CPA

Introduction.....	68
Section01 : présentation de l'organisme d'accueil CPA.....	69
1. Présentation du crédit populaire d'Algérie (CPA).....	69
1.1. Historique du CPA.....	69
1.2. L'organigramme du CPA.....	70
1.3. Mission du CPA.....	71
1.4. Structure du CPA.....	71
2. Présentation du groupe d'exploitation.....	72
2.1. Mission et organisation du groupe d'exploitation.....	73

2.1.1.	Mission du groupe d'exploitation.....	87
2.1.2.	Organisation du groupe d'exploitation.....	88
2.2.	Objectifs du groupe d'exploitation.....	88
2.3.	Organigramme du groupe d'exploitation.....	88
2.3.1.	La direction monétique.....	88
2.3.2.	Attribution et fonctionnement de la monétique.....	88
	Section 02 : les produits et les services du CPA.....	88
1.	Volet monétique.....	88
1.1.	Carte CIB.....	89
1.1.1.	Pour les particuliers.....	89
1.1.1.1.	Carte CIB classique.....	89
1.1.1.2.	Carte CIB gold.....	89
1.1.2.	Pour les professionnels.....	89
1.1.2.1.	Carte corpor@te.....	89
1.1.2.2.	Carte corpor@te(+)......	89
1.2.	Carte Visa.....	90
1.2.1.	Carte Visa classique.....	90
1.2.2.	Carte Visa gold.....	90
1.2.3.	Les atouts des cartes Visa classique et gold.....	91
1.3.	Service CPA SMS Card.....	91
1.4.	Le TPE.....	91
1.4.1.	Fonctionnalité « sans contact ».....	91
1.4.2.	La clientèle qui peut être d'un TPE.....	92
1.4.3.	Les obligations du commerçants détenteur du TPE.....	92
1.4.4.	Les acteurs dans une opération de paiement par carte CIB sur TPE.....	93
2.	Volet crédits.....	93
2.1.	Particulier.....	93
2.1.1.	Le crédit immobilier.....	93
2.1.1.1.	Un crédit pour l'achat d'un logement neuf.....	93
2.1.1.2.	Crédit pour la réalisation des travaux d'aménagement.....	94
2.1.1.3.	Crédit à la construction ou l'extension de la maison individuelle.....	94
2.1.1.4.	Crédit immobilier pour l'achat d'un logement de particulier à particulier.....	95
2.1.1.5.	Crédit pour l'achat d'un logement à un taux bonifié.....	95
2.2.	Professionnels.....	95

2.2.1. Prohib	73
2.2.2. Promed	74
2.2.3. Pme by CPA	74
2.2.3.1. Sahel mahel	75
2.2.3.2. Sahel nacheti	76
2.3. Entreprise	76
2.3.1. Crédit d'investissement	77
2.3.2. Crédit d'exploitation	77
2.3.3. Crédit immobilier	77
2.4. Dispositif aidés	77
2.4.1. Le crédit ANADE	77
2.4.2. Le crédit CNAC	78
2.4.3. Le crédit ANJEM	78
3. Le volet Comex	78
3.1. La remise documentaire	80
3.2. Le crédit documentaire	81
3.3. Les incoterms	81
3.4. Les garanties bancaires internationales	81
4. Volet assurance	81
4.1. Assurance santé « SIHATI »	82
4.2. Assurance vie « HAYATI »	82
4.3. Assurance voyage « MOUSSAFER »	84
4.4. Assurance multirisque habitation	85
4.5. Assurance CAT-NAT	85
Section 03 : modernisation des services bancaires	85
1. L'optimisation de l'E-banking	86
1.1. L'E-banking en générale	86
1.1.1. Définition de l'E-banking	86
1.1.2. Les avantages de l'E-banking	86
1.1.3. Les services de l'E-banking	86
1.2. L'E-banking au niveau du CPA	86
1.2.1. Les services liés à un abonnement e-banking au CPA	87
1.2.2. Les conditions pour bénéficier d'un abonnement e-banking	87
2. Mobile banking	87

2.1.	Bénéficiaire du service « mobile CPA ».....	96
2.2.	Durée de l'abonnement.....	96
3.	Les prochains produits CPA pour 2023.....	97
3.1.	La MasterCard.....	98
3.1.1.	Présentation de la MasterCard.....	98
3.1.2.	Les avantages de la MasterCard.....	98
3.2.	La carte visa PLATINUM.....	99
3.2.1.	Les avantages de la carte isa PLATINUM.....	99
3.3.	Etude empirique du comportement des clients bancaires envers les prochains nouveaux produits du CPA.....	100
3.3.1.	Méthodologie d'enquête.....	100
	Conclusion du chapitre.....	108
	Conclusion générale.....	110
	Bibliographie	
	Liste des figures	
	Annexe	
	Résumé.	

Résumé

La banque joue un rôle capital dans le développement économique. Elle permet aux individus et aux entreprises d'effectuer leurs transactions rapidement en toute efficacité en leur offrant des produits et services financiers qui les accompagnent dans leurs opérations et transactions économiques.

Afin de mettre en place un système bancaire efficace, améliorer et développer les services offerts à la clientèle, les autorités bancaires se sont engagées dans de nouvelles techniques financières.

Cependant, malgré l'entrée de nouvelles technologies, l'évolution de la monétique en Algérie enregistre un retard en raison de la prépondérance de la culture du cash, l'absence de la culture bancaire, le manque de confiance de la clientèle envers les cartes et le manque de communication et publicité en ce qui concerne les produits monétiques.

Mots clés : la monnaie électronique, carte électronique, les moyens de paiement, la monétique.

Abstract

The bank plays a key in economic development. It allows individuals and businesses to carry out their transactions quickly and efficiently by offering them financial products and services that support them in their economic operations and transactions.

In order to set up an efficient banking system, improve and develop the services offered to customers, the banking authorities are committed to their operations and economic transactions.

However, despite the entry of new technologies, the evolution of electronic banking in Algeria is lagging behind due to the preponderance of the cash culture, the absence of banking culture, the lack of customer confidence in cards and the lack of communication and publicity with regard to payment products.

Keys words: electronic money, electronic cards, means of payment, electronic banking.